

CRAC n° 148 (2025-2026)

3<sup>e</sup> session de la XII<sup>e</sup> législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU

AVANCÉ\*

Séance publique de commission

**Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité**

Lundi 18 mai 2026

\*Application de l'article 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

---

**Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie**  
**Square Arthur Masson, 6**  
**5012 Namur**  
**compte.rendu@parlement-wallonie.be**

Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs.

Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.

Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

## SOMMAIRE

<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE</b> .....	1
<b>ORGANISATION DES TRAVAUX</b> .....	1
Examen de l'arriéré.....	1
Ordre des travaux.....	1
Les parcs nationaux – Visites et missions.....	1
Intervenants : M. le Président – M. Nicolas Janssen – M. Loïc Jacob – M. Eddy Fontaine – M. Freddy Mockel – Mme Alice Bernard.	
<b>INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES</b> .....	3
Question orale de M. Jori Dupont à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la réduction de trois quarts du budget du Département de la nature et des forêts (DNF) et la mise en péril de ses missions essentielles » ;	
Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'impact de la réduction des missions des agents du Département de la nature et des forêts (DNF) pour les communes » ;	
Question orale de M. Freddy Mockel à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'abandon de missions au sein du Département de la nature et des forêts (DNF) » ;	
Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les inquiétudes liées à une possible privatisation de certaines missions du Département de la nature et des forêts (DNF) » ;	
Question orale de Mme Alice Bernard à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le cadre toujours incomplet au Département de la nature et des forêts (DNF) ».....	3
Intervenants : M. le Président – M. Jori Dupont – Mme Mélissa Hanus – M. Freddy Mockel – M. François Huberty – Mme Alice Bernard – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'absence de calendrier d'adoption de la Stratégie forestière régionale et les inquiétudes relatives au décret sanitaire forestier » ;	
Question orale de M. Nicolas Janssen à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'article 51/1, § 2, du projet de décret modifiant le Code forestier en ce qui concerne la prise en compte des phénomènes sanitaires forestiers » ;	
Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le projet de décret sanitaire forestier et les inquiétudes exprimées par les propriétaires forestiers privés ».....	8
Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – M. Nicolas Janssen – M. François Huberty – Mme Anne- Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les conclusions à tirer de la gestion des trois feux de forêt qui ont récemment touché la Wallonie » ;	
Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la recrudescence des feux de broussailles en province de Luxembourg ».....	10
Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – Mme Mélissa Hanus – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la liste rouge de la flore wallonne et la nécessité d'adopter un plan d'action pour la préserver » ;	

Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la liste rouge wallonne des plantes indigènes »..... 12

Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – M. Loïc Jacob – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la multiplication des attaques de loup dans la région de Vielsalm et les retards dans l'adoption du plan Loup » ..... 14

Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la capacité de l'environnement wallon à soutenir la présence de 5 000 castors »..... 16

Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la nécessité de protéger la forêt wallonne face au développement des projets éoliens »..... 17

Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'impact de la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) dans les compétences de Mme la Ministre » ;

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'impact de la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) pour les opérateurs du secteur agricole » ;

Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'impact de la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) pour les opérateurs actifs dans la conservation de la nature, la chasse et la pêche »..... 18

Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – M. Eddy Fontaine – M. Patrick Spies – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'inacceptable discrimination subie par les services forestiers germanophones dans le cadre du moratoire sur les recrutements » ;

Question orale de Mme Christine Mauel à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'application du moratoire sur les recrutements au sein du Département de la nature et des forêts (DNF) et l'impact sur les zones germanophones » ;

Question orale de M. Freddy Mockel à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'effet discriminatoire de la non-embauche d'agents germanophones au Département de la nature et des forêts (DNF) »..... 20

Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – Mme Christine Mauel – M. Freddy Mockel – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de Mme Rachida Aït Alouha à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la fermeture provisoire du Centre de revalidation des espèces animales vivant à l'état sauvage (CREAVES) de Saint-Nicolas » ;

Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les faits de sabotage et de vandalisme au Centre de revalidation des espèces animales vivant à l'état sauvage (CREAVES) de Namur »..... 23

Intervenants : M. le Président – Mme Rachida Aït Alouha – M. Loïc Jacob – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la présence de nouvelles espèces invasives en Wallonie »..... 25

Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « les difficultés à digitaliser les services dans les zones rurales ».....	26
Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « la révision du cadre réglementaire de plus en plus fragile sur le nourrissage dissuasif du grand gibier » ;	
Question orale de M. Freddy Mockel à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « l’interdiction du nourrissage de gibier et la certification PEFC » ;	
Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « les conséquences du nourrissage des sangliers sur la biodiversité et la certification forestière des communes wallonnes ».....	27
Intervenants : Mme la Présidente – M. Eddy Fontaine – M. Freddy Mockel – M. François Huberty – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Freddy Mockel à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « les dangers pour l’avifaune des marais d’Harchies ».....	30
Intervenants : M. le Président – M. Freddy Mockel – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « la nécessité d’objectiver l’utilisation réelle des produits phytos en Wallonie ».....	31
Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « le double discours de la majorité sur le foncier agricole » ;	
Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « l’état d’avancement des groupes de travail sur le foncier agricole ».....	32
Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – M. François Huberty – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « l’adoption du nouveau plan Bio ».....	34
Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « la mise en place d’un soutien spécifique à l’agriculture wallonne dans le cadre de l’assouplissement européen des aides d’État face à la hausse des prix de l’énergie et des engrais ».....	35
Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « la protection de la faune dans le cadre des activités agricoles ».....	36
Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Freddy Mockel à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « la concertation avec les agriculteurs pour une protection des zones de captage d’eau ».....	37
Intervenants : M. le Président – M. Freddy Mockel – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « les aides à la transformation et à la commercialisation de produits agricoles (TCPA) ».....	38
Intervenants : M. le Président – M. Loïc Jacob – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « les discussions du Conseil de l’Union européenne relatives à l’architecture de la future Politique agricole commune (PAC) ».....	39
Intervenants : Mme la Présidente – M. François Huberty – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « l’instauration d’une consigne sur les canettes et ses conséquences pour le monde agricole ».....	40
Intervenants : Mme la Présidente – M. François Huberty – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « l’innovation agricole et la réduction des pesticides dans la lutte contre le mildiou » ;	
Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « la viticulture biologique en Wallonie ».....	41
Intervenants : Mme la Présidente – M. Loïc Jacob – M. François Huberty – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de Mme Alice Bernard à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « l’agriculture et le réchauffement climatique ».....	43
Intervenants : M. le Président – Mme Alice Bernard – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de Mme Alice Bernard à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « l’impact de l’usage croissant du plastique en agriculture ».....	44
Intervenants : M. le Président – Mme Alice Bernard – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de Mme Alice Bernard à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « l’évolution de la production et des prix du lait ».....	45
Intervenants : M. le Président – Mme Alice Bernard – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de Mme Véronique Durenne à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « le rapport sur la relance de l’élevage européen ».....	46
Intervenants : M. le Président – Mme Véronique Durenne – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de Mme Véronique Durenne à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « la note collective de la Fédération wallonne de l’agriculture (FWA), de Sytra et de Regenacterre ». .	48
Intervenants : M. le Président – Mme Véronique Durenne – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
<b>ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)</b> .....	48
Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....	48
Interpellations et questions orales retirées.....	49
<b>LISTE DES INTERVENANTS</b> .....	50
<b>ABRÉVIATIONS COURANTES</b> .....	51

# COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE ET DE LA RURALITÉ

Présidence de M. François Huberty, Président

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 34 minutes.

**M. le Président.** – La séance est ouverte.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

### *Examen de l'arriéré*

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

### *Ordre des travaux*

**M. le Président.** – Je vous informe que la visite de la délégation irlandaise prévue le vendredi 5 juin prochain est annulée. Il est donc possible de reprogrammer la réunion de notre Commission le vendredi 5 juin à 9 heures 30.

Je vous rappelle également la mission à l'Université de Wageningen le lundi 1<sup>er</sup> juin. C'est la raison pour laquelle nous déplaçons notre Commission au 5 juin.

### *Les parcs nationaux – Visites et missions*

**M. le Président.** – Le tableau reprenant l'ensemble des propositions des groupes politiques pour l'organisation de visites et missions sur la thématique des parcs nationaux vous a été adressé par la plateforme d'échange sécurisé ce matin et un exemplaire papier vient de vous être distribué.

La parole est à M. Janssen.

**M. Nicolas Janssen (MR).** – Merci pour ce travail collectif, aux groupes qui ont proposé l'ensemble de ces suggestions et aux services pour le document récapitulatif et synthétique. Le programme est très enthousiasmant, il sera certainement riche de contenu et en apprentissages. J'ai quelques propositions à la suite de divers échanges avec les différents groupes. On se

demandait s'il était envisageable de regrouper certaines des visites proposées ici.

Par exemple, ne regrouperait-on pas la visite du parc national de l'Entre-Sambre-et-Meuse et celle du parc national de la Vallée de la Semois en une journée ou le temps nécessaire ? Une demi-journée, c'est probablement un peu trop court ; c'est pour cela que je dis une journée. Voyons le temps qu'il faudrait pour réunir ces deux visites.

Par ailleurs, ne tenterait-on pas de regrouper la visite du parc national des Hoge Kempen – donc Haute Campine – et celle du parc national de la Vallée de l'Escaut ? À nouveau, il faut voir si c'est envisageable pratiquement, mais je fais part ici de certaines réflexions que nous avons eues. À ce moment-là, cela ferait donc déjà deux journées et puis prévoir une troisième journée pour la mission au parc national des forêts, en France. Puis, en ce qui nous concerne, nous avons vu que nous étions les seuls à proposer la visite de la Fondation de forêt de Soignes. Nous sommes tous prêts à envisager une contribution écrite de leur part et que nous proposerions d'ailleurs de réaliser conjointement avec le parc national « Les forêts du Brabant ». On pourra leur demander de réaliser cette contribution parce qu'en fait ils travailleront conjointement.

Pour terminer, mon groupe avait une question concernant la manière dont les contributions écrites seraient demandées. Est-ce que nous nous mettons d'accord sur les questions qui seront posées ou souhaitez-vous que nous fassions des propositions ? Ou demande-t-on à l'ensemble des groupes de déposer des propositions de questions qui seront reprises dans cette demande de contribution écrite ?

**M. le Président.** – À mon avis, le plus facile, c'est que chaque groupe puisse proposer ses différentes questions, puis on les synthétisera ou on les mettra sur un seul document, puis on leur enverra. Ce sera plus facile peut-être. Tout le monde est-il d'accord de regrouper ?

La parole est à M. Jacob.

**M. Loïc Jacob (Les Engagés).** – C'était justement pour manifester mon accord sur la proposition. Merci à M. Janssen d'avoir fait cette synthèse. Vous voyez, dans la colonne « Missions », nous avons également proposé une mission aux Pays-Bas ; nous proposons d'en faire une contribution écrite. Comme cela, on se limite à

3 visites dans le sens évoqué par M. Janssen. Dès lors, nous sommes d'accord avec la proposition.

**M. le Président.** – La parole est à M. Fontaine.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Pour rejoindre les collègues sur la proposition, je remercie bien évidemment les contributeurs.

Concernant les questions, effectivement, chaque groupe pourrait apporter un certain nombre de questions qui pourraient de surcroît nous servir lors de nos visites puisque comme cela on pourrait ramasser le tout. Je me disais aussi – on n'en a pas parlé, je n'en ai pas parlé à mon groupe non plus – que je voyais qu'il y avait une contribution éventuellement écrite sur l'Eifel, l'Allemagne, parce que là, tant qu'à faire, pourquoi pas. Je crois que nous n'en avons pas discuté parce qu'il n'y avait qu'une seule proposition à ce niveau-là. Je trouve que ce serait intéressant peut-être d'avoir une idée du fonctionnement de ce côté de la frontière où l'on sait qu'ils sont très stricts, très carrés. Pourquoi pas, je ne sais pas. On va voir les Français et les Hollandais, pourquoi ne pas demander une contribution écrite, à défaut d'y aller, aux collègues allemands ?

**M. le Président.** – Si je résume les propos – vous avez tous et toutes le tableau sous les yeux – : le parc national « De Hoge », on le regrouperait avec le parc national de « Scheldevallei ». C'est la première colonne et la quatrième ; on va essayer de regrouper cela en une journée. Les colonnes deux et trois qui sont le parc national de « l'Entre-Sambre-et-Meuse » et « Vallée de la Semois » sur une journée, donc les colonnes deux et trois. Fondation de la « Forêt de Soignes », c'est la colonne cinq par écrit.

Dans les missions, nous irions alors au parc national des forêts en France.

Enfin, les trois dernières : parc national « De Zoom », le parc national de l'Eifel et parc national « De Groot », des contributions écrites. Est-ce cela ? Tout le monde est-il d'accord ?

La parole est à M. Mockel.

**M. Freddy Mockel (Ecolo).** – On est bien conscient que l'on met en une journée les deux parcs les plus éloignés les uns les autres en voulant visiter les deux parcs en Flandre le même jour ? Point de vue pratique, je ne sais pas si c'est le si c'est le plus adapté.

**Mme Alice Bernard (PTB).** – Il y a 200 kilomètres entre les deux.

**M. Loïc Jacob (Les Engagés).** – En tout cas, vous avez raison, Monsieur Mockel, on a entendu l'idée peut-être de faire trois temps de visite et donc voir comment, en termes de pratique, on peut y parvenir si l'on a un côté flamand, puis un côté wallon, parce que c'est plus pratique de le faire en termes de kilomètres, faisons-le.

Or l'idée était de ramasser cela sur trois journées, si j'ai bien compris.

**M. le Président.** – On vous fera une proposition. L'idée est de regrouper par deux et puis d'aller en France.

Concernant les dates, tout le monde est-il d'accord sur le fait que l'on essaie de proposer quelques dates à la rentrée ? Oui. Très bien.

*En conclusion, à l'unanimité des membres, la Commission décide d'organiser la visite :*

- du parc national de l'Entre-Sambre-et-Meuse ;
- du parc national de la Vallée de la Semois ;
- du parc national de Hoge Kempen (Haute Campine) ;
- du parc national de Scheldevallei (Vallée de l'Escaut).

*À l'unanimité des membres, la Commission décide d'organiser une mission au parc national des Forêts (France, Arc-en-Barrois).*

*À l'unanimité des membres, la Commission décide de solliciter l'avis écrit :*

- du parc national De Zoom-Kalmthoutse Heide (transfrontalier Belgique-Pays-Bas) ;
- du parc national de l'Eifel (Allemagne) ;
- du parc national de Groote Peel (Pays-Bas) ;
- de la Fondation de la Forêt de Soignes.

*(M. Dewez, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)*

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

### Question orale

de **M. Jori Dupont**

à **Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité,**  
sur « la réduction de trois quarts du budget du Département de la nature et des forêts (DNF) et la mise en péril de ses missions essentielles »

### Question orale

de **Mme Mélissa Hanus**

à **Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité,**  
sur « l'impact de la réduction des missions des agents du Département de la nature et des forêts (DNF) pour les communes »

### Question orale

de **M. Freddy Mockel**

à **Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité,**  
sur « l'abandon de missions au sein du Département de la nature et des forêts (DNF) »

### Question orale

de **M. François Huberty**

à **Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité,**  
sur « les inquiétudes liées à une possible privatisation de certaines missions du Département de la nature et des forêts (DNF) »

### Question orale

de **Mme Alice Bernard**

à **Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité,**  
sur « le cadre toujours incomplet au Département de la nature et des forêts (DNF) »

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- M. Dupont, sur « la réduction de trois quarts du budget du Département de la nature et des forêts (DNF) et la mise en péril de ses missions essentielles » ;
- Mme Hanus, sur « l'impact de la réduction des missions des agents du Département de la nature et des forêts (DNF) pour les communes » ;
- M. Mockel, sur « l'abandon de missions au sein du Département de la nature et des forêts (DNF) » ;
- M. Huberty, sur « les inquiétudes liées à une possible privatisation de certaines missions du Département de la nature et des forêts (DNF) » ;

- Mme Bernard, sur « le cadre toujours incomplet au Département de la nature et des forêts (DNF) ».

La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

**M. Jori Dupont** (Indépendant). – Madame la Ministre, je suppose que vous avez vu, il y a deux semaines, la séquence dans le journal de la RTBF où l'on nous présentait la réalité du travail des agents du Département de la nature et des forêts, le DNF, avec l'exemple de Mathieu Debusschère, qui est agent du DNF en Wallonie picarde – qui est ma région – et qui gère l'une des plus grandes zones, représentant 30 000 hectares.

Le DNF, ce sont environ 600 agents aux missions extrêmement variées et essentielles. Ce sont des officiers de police judiciaire, armés, qui doivent contrôler les activités de chasse et de pêche, intervenir pour achever des animaux gravement blessés après des collisions, gérer les forêts publiques, la sylviculture, la production de bois, mais aussi la biodiversité. Dans le reportage, on avait pu voir comment ils doivent lutter également contre la dégradation des massifs forestiers avec les chemins illégaux créés par des motocross, des VTT ou d'autres véhicules, qui s'enfoncent, comme il l'explique, toujours de plus en plus loin dans les zones naturelles. Bref, ce sont des missions essentielles et variées.

Pourtant, votre Gouvernement et vous-même avez décidé de supprimer les trois quarts du budget destiné au DNF. En février dernier déjà, ma collègue, Mme Hanus, vous avez interpellée sur cette question en vous demandant de corriger le tir. Vous avez rencontré les signataires de la lettre ouverte qui dénonçaient cette situation, mais, à ce stade, aucun changement ne semble avoir été envisagé de votre part. C'est d'autant plus incompréhensible que le DNF participe aussi aux activités qui rapportent des recettes à la Région, notamment via la gestion et la vente de bois.

Il y a quelques jours encore, un article de *La Dernière Heure* titrait sans détour « Est-on en train de tuer le DNF ? » et posait une question lourde de sens : « La Région wallonne cherche-t-elle à privatiser certaines missions aujourd'hui assurées par le DNF » ?

Madame la Ministre, êtes-vous en train d'affaiblir volontairement le DNF pour ouvrir une voie à la privatisation progressive de ses missions, dans une pure logique néolibérale ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme Hanus pour poser sa question.

**Mme Mélissa Hanus** (PS). – Madame la Ministre, je voulais revenir sur ce sujet important, qui non seulement prend de la place dans l'espace médiatique, mais également traîne en réalité depuis plusieurs mois, avec cette saga en plusieurs épisodes, dont les épisodes

où les agents du DNF ont été contraints d'ester en justice pour tenter d'obtenir leur propre uniforme et matériel de travail. Concomitamment, votre Gouvernement annonce diminuer les effectifs au sein du DNF, révélant votre vision de l'évolution du DNF. C'est la raison pour laquelle je vous reviens aujourd'hui. En effet, si vous vous rappelez, Madame la Ministre, lors de la dernière réunion de notre Commission, vous avez indiqué qu'une rencontre avec les représentants des travailleurs était fixée dans les prochains jours afin d'évoquer la situation et le bien-être des agents. Pouvez-vous nous faire part des conclusions de cette réunion ?

Au-delà des mesures de priorisation annoncées le 2 avril et de l'évaluation prévue après six mois, les communes ont besoin de visibilité. Pouvez-vous communiquer un agenda complet de la réforme annoncée du DNF et, plus largement, de la réorganisation du travail au sein du SPW ARNE : étapes, jalons, modalités de concertation, décisions attendues et échéances ? Voici les éléments pour lesquels nous attendons des réponses de votre part.

Par ailleurs, ces mesures ont et auront des impacts externes, notamment vis-à-vis des communes. Quand une étude d'impact objective sera-t-elle réalisée et rendue publique sur :

- les conséquences, pour les pouvoirs locaux, des limitations de missions affectées au DNF – police forestière, Natura 2000, réserves naturelles, acquisitions, permanences, avis, accompagnements ;
- les effets sur la gestion des forêts publiques, en particulier sur l'élaboration et l'adoption des plans d'aménagement forestier : état d'avancement, retards éventuels, risques pour la mise en œuvre concrète de la gestion durable, et conséquences opérationnelles et financières pour les propriétaires publics ?

Pouvez-vous indiquer comment cet agenda s'articulera avec les mesures de renforcement des effectifs – plan Personnel, ouverture de postes d'encadrement et remplacements – et à quel moment le Gouvernement arrêtera des décisions structurelles, au-delà des mesures temporaires ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

**M. Freddy Mockel (Ecolo).** – Madame la Ministre, depuis février dernier, les agents du Département de la nature et des forêts tirent la sonnette d'alarme face au manque d'effectifs. Le sujet a été abordé à plusieurs reprises en Commission depuis, et vous avez à ce stade préféré renoncer à des missions remplies par le DNF plutôt que trouver des solutions pérennes.

Il y a un mois, vous évoquiez la priorisation des tâches qui incombent au DNF – autrement dit, un renoncement à certaines tâches afin de soulager le

personnel à court terme. Il s'agit là d'un sparadrap pour soulager les agents qui essaient de se faire entendre par tous les moyens. Choisir de définancer puis de renoncer à certaines missions du DNF, c'est choisir de tourner le dos à la nature et à la biodiversité, si riches en Wallonie. C'est une question de priorités et c'est un choix que ce Gouvernement MR-Engagés a posé.

Madame la Ministre, avez-vous mesuré l'impact très concret de la suspension des missions du DNF sur la préservation de la biodiversité ? On parle de reconnaissances de réserves naturelles, de contrôles sur les zones Natura 2000, d'achat de terrains, et cetera.

Tout cela couplé aux décisions de votre collègue en charge de la Fonction publique, vous avez saqué dans le budget du DNF depuis un an et demi et les conséquences commencent sérieusement à se faire ressentir. Qu'est-il prévu dans l'ajustement budgétaire pour remédier à ces dégâts ? Pouvez-vous nous rassurer sur le budget alloué au DNF ?

Mon collègue, Stéphane Hazée, avait interrogé le ministre-président, il y a deux semaines, en commission, lors du débat préliminaire sur l'ajustement, mais le ministre-président n'a pas répondu à cette question, à moins que le comité stratégique ait débloqué des ressources pour de futurs recrutements. Madame la ministre, une rencontre était prévue entre votre cabinet et le personnel fin avril. Comment a-t-elle eu lieu ? Qu'en est-il ressorti ?

Face à la situation dans laquelle le DNF se trouve, quelles mesures structurelles avez-vous prévues ? Il y a un mois, vous parliez de pistes concrètes évoquées avec le CODEP. Qu'en est-il ? Vous avez annoncé un appel pour le recrutement de brigadiers au sein des triages actuels. Où en est cet appel ? Quand est-il prévu qu'il sorte ?

J'ai pu lire dans la presse que vous semblez ne pas prendre au sérieux la possibilité que les communes recourent à des services privés pour combler les missions du DNF suspendues. Comment pouvez-vous garantir que certaines communes ne soient pas forcées de se tourner vers d'autres solutions ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

**M. François Huberty (Les Engagés).** – Madame la Ministre, ces derniers mois, nous avons déjà eu plusieurs échanges en commission concernant la situation du DNF. Vous avez notamment évoqué le travail en cours à la fois sur la simplification administrative – très important –, la priorisation des missions et les réflexions relatives au cadre du personnel.

Cependant, un récent témoignage, relayé dans la presse, vient mettre en lumière une inquiétude interpellante, à savoir celle d'un démantèlement

progressif éventuel du service public forestier et du risque, à terme, d'une privatisation de certaines missions du DNF. Ce témoignage émane d'un agent de terrain de la province de Luxembourg comptant près de 40 années de carrière. Il évoque non seulement le manque persistant de moyens matériels que nous connaissons déjà, des départs non remplacés, mais surtout la crainte de voir certaines missions progressivement sortir du giron public, faute de capacités suffisantes au sein du département.

Au-delà de la question du service rendu, cette perspective soulève également un enjeu financier important pour les communes rurales, mais également pour les acteurs locaux qui pourraient demain devoir supporter le coût de prestations aujourd'hui assurées par le DNF.

Dès lors, quels sont aujourd'hui les derniers constats et orientations qui ressortent des échanges menés avec le CODEP, les agents et les organisations représentatives ? Pouvez-vous confirmer que les missions du département ont vocation à rester pleinement assurées par le service public ?

Quelle est la liste des missions prioritaires identifiées à ce stade ? Des instructions sont-elles données pour garantir qu'elles seront demain effectuées ? Enfin, une évaluation a-t-elle été menée concernant le coût potentiel qu'aurait, pour les communes et d'autres acteurs locaux, une externalisation ou une privatisation progressive de certaines missions aujourd'hui assumées par le Département de la nature et des forêts ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

**Mme Alice Bernard (PTB).** – Madame la Ministre, comme on vient de le dire, cela fait plusieurs mois – ce n'est pas la première fois que l'on en parle dans cette Commission – que les agents du Département de la nature et des forêts alertent sur une dégradation préoccupante des conditions de travail et sur le manque criant d'effectifs.

Selon l'inspecteur général du département, près de 100 postes seraient actuellement vacants, avec plus de 40 triages vacants, ainsi que des déficits parmi les chefs de cantonnement, les agents administratifs et les ouvriers forestiers. Les travailleurs dénoncent également une politique de non-remplacement des départs à la retraite qui entraînerait, à court terme, une perte nette de capacité du service public forestier. Dans ce contexte, des craintes existent et persistent quant à un possible transfert progressif de certaines missions vers le secteur privé, notamment pour des tâches essentielles, comme le martelage.

Vous avez affirmé vouloir rassurer le personnel en considérant certaines missions comme « essentielles ». Cela veut dire qu'il y en a qui ne seraient plus

essentielles. On se demande lesquelles. Vous avez en outre annoncé un appel à candidatures pour recruter des brigadiers et des ouvriers forestiers. Pourtant, selon les témoignages relayés dans la presse, cet appel n'aurait toujours pas été lancé.

Madame la Ministre, confirmez-vous que près de 100 postes sont toujours vacants au sein du DNF ? Pouvez-vous nous donner une idée de la ventilation précise de ces postes par fonction et par arrondissement ? Maintenez-vous la règle de remplacement limitée à une personne sur trois partant à la retraite au sein du DNF ?

Pouvez-vous nous garantir qu'aucune mission actuellement exercée par le DNF ne sera externalisée vers le secteur privé ?

Quand l'appel à candidatures annoncé pour les brigadiers et ouvriers forestiers sera-t-il effectivement lancé ?

Enfin, quelles mesures structurelles comptez-vous prendre pour garantir un service public forestier pleinement opérationnel sur l'ensemble du territoire wallon ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Dalcq

**Mme Anne-Catherine Dalcq,** Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Mesdames et Messieurs les Députés, le Gouvernement wallon a donné la responsabilité aux directeurs généraux d'organiser leur administration au sein d'une trajectoire budgétaire donnée. En six ans, le nombre de fonctionnaires du SPW a augmenté de 10 %.

Les effectifs sont présents, mais le travail de réorganisation prend du temps. J'ai rappelé à M. Baiwir, le directeur général du SPW ARNE, les priorités du Gouvernement wallon, dont la gestion des forêts wallonnes fait partie.

Le DNF subit une pression forte suite à un cadre incomplet depuis plusieurs mandats et une pyramide des âges élevée. Ce sont les causes. Il faut néanmoins trouver les solutions à la situation actuelle. Cela se fait suivant différents timings.

Je corrigerai d'abord certains chiffres évoqués par M. Dupont. Le DNF, ce sont 755 ETP pour 795 agents, dont 631 au sein des services extérieurs. Si les effectifs du SPW ARNE ont globalement augmenté de 10 % depuis 2019, comme le SPW de manière générale, ceux du DNF ont baissé : -19 ETP en tout pour le DNF, directions extérieures comprises, mais -42 ETP pour les directions extérieures. Cette diminution pèse principalement sur les services extérieurs. Les chiffres que vous avez évoqués ne correspondent à aucune réalité.

Je rappelle le travail important accompli quotidiennement par les agents sur l'ensemble du territoire wallon. Les femmes et les hommes du DNF exercent des missions essentielles au service de la collectivité : gestion durable des forêts publiques, préservation de la biodiversité, suivi des sites Natura 2000 et des réserves naturelles, police forestière et environnementale, contrôle de la chasse et de la pêche, accueil du public, prévention ou encore accompagnement des communes et des propriétaires publics.

Je veux redire tout mon respect pour les agents de terrain qui exercent souvent leurs missions dans des conditions difficiles et avec un niveau d'engagement particulièrement élevé. J'ai pu m'en rendre compte à plusieurs occasions.

Plusieurs d'entre vous m'interrogent sur les inquiétudes exprimées ces derniers mois concernant les effectifs, les conditions de travail et l'avenir du DNF. Ces préoccupations sont légitimes. Je ne les minimise aucunement. C'est précisément pour cette raison que j'ai immédiatement engagé un travail d'écoute et de concertation avec l'administration, le CODEP, les organisations syndicales et les agents, afin d'objectiver la situation et d'identifier les difficultés prioritaires.

Les réunions organisées ces dernières semaines ont permis de dégager plusieurs constats partagés. Certains services connaissent des tensions importantes en matière de ressources humaines, notamment dans plusieurs cantonnements, quel que soit le niveau. C'est dans ce contexte qu'une démarche de priorisation temporaire de certaines missions a été décidée. Je tiens à être très claire : cette démarche ne constitue ni un abandon des missions du DNF ni une remise en cause du rôle du service public forestier. Il s'agit d'une mesure de gestion transitoire destinée à permettre aux équipes de se recentrer sur les missions essentielles, de préserver au maximum le bien-être des agents et la continuité du service.

Contrairement à ce qui a pu être affirmé, il n'existe aucun projet de privatisation ou de démantèlement du DNF. Les missions régaliennes et stratégiques du département ont vocation à rester pleinement exercées par le Service public wallon. Cela vaut notamment pour la gestion des forêts publiques, la restauration des habitats, les missions de police, l'encadrement de la chasse et de la pêche ou encore le martelage. Les craintes exprimées à cet égard ont été entendues, et je souhaite rassurer clairement tant les agents, les communes que les acteurs locaux.

S'agissant des effectifs, plusieurs actions sont en cours. Un travail d'évaluation des besoins a été engagé avec l'administration afin d'identifier les priorités de recrutement et les fonctions les plus critiques. Par ailleurs, le projet d'ouverture de fonction d'encadrement C1 est en cours. Ces postes

d'encadrement par avancement de grade bénéficiant d'un remplacement systématique pourraient être une partie de la solution afin de renforcer le nombre d'agents sur le terrain, pour autant que ces postes soient pourvus. Je continue d'appuyer cette demande, soutenue par le Costra, qui devra être soumise par la ministre de la Fonction publique.

Concernant les impacts sur les communes et les propriétaires publics, j'ai demandé qu'un suivi étroit soit assuré par l'administration afin d'identifier les difficultés éventuelles liées à certaines limitations temporaires de missions. Ce bilan sera effectué après six mois. Les échanges avec les fédérations de pouvoirs locaux se poursuivront afin de garantir la meilleure visibilité possible aux acteurs concernés.

S'agissant plus particulièrement des plans d'aménagement forestier, de Natura 2000, des réserves naturelles ou des acquisitions, il convient de rappeler que les mesures prises sont temporaires et feront l'objet d'une évaluation régulière. Une première évaluation globale de leur mise en œuvre est prévue dans les prochains mois afin d'adapter, si nécessaire, les modalités de fonctionnement retenues. De même, pour les plans d'aménagement, la priorité a été donnée aux autres propriétaires publics que la Région. En ce qui concerne les contrôles Natura 2000, ils sont limités aux sites qui ne sont pas contrôlés par d'autres services afin d'éviter les doubles contrôles. Enfin, en ce qui concerne les acquisitions, les nouvelles demandes à partir du mois d'avril sont suspendues. Le nombre de dossiers en attente étant très important, celles-ci pourront reprendre une fois le retard résorbé.

Par rapport à la reconnaissance de réserves naturelles, la hiérarchie a rappelé la disposition de l'article 5 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 mai 2024, adopté par le Gouvernement précédent, qui prévoit que le traitement des demandes qui ne sont pas complètes au 1<sup>er</sup> février de chaque année est suspendu jusqu'à l'année suivante.

Enfin, les arbitrages budgétaires de la fonction publique doivent tenir compte des nombreuses contraintes auxquelles la Région fait face. Toutefois, il n'est nullement question d'affaiblir volontairement le département. Même s'il s'agit de prérogatives de ma collègue de la fonction publique, mon objectif est bien de permettre à mon administration de continuer à assurer durablement ses missions essentielles au service des Wallonnes et des Wallons.

Je parlais de différents timings. Le directeur général du SPW ARNE prépare également la réorganisation du SPW ARNE en ce sens. Je continuerai, dans les prochaines semaines, à travailler en concertation avec l'administration, les représentants du personnel et les acteurs de terrain afin d'aboutir à des solutions structurelles réalistes et soutenables pour l'avenir du DNF.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dupont.

**M. Jori Dupont** (Indépendant). – Merci, Madame la Ministre, pour tous ces éléments. Vous nous dites qu'il n'y a pas de volonté de privatisation. Permettez-moi d'en douter. Si vous définancez, si vous mettez moins de moyens, si vous voulez diminuer ses missions, il y a quand même quelque chose derrière. Vous n'êtes pas en train de simplement rationaliser. Vous êtes en train de désarmer un contrôleur public essentiel. En réduisant les moyens du DNF, vous faites un choix, celui de la dérégulation, avec de potentiels impacts sur les finances des communes qui ont des forêts sur leur territoire et qui risquent de se retrouver avec des pertes financières.

J'ai quand même cette impression que vous êtes en train de transformer notre police de l'environnement en un guichet d'enregistrement. C'est classique. Avec le MR, vous affaiblissez l'État en tant que régulateur. Vous nous direz, dans quelques mois ou quelques années : « Vous voyez, cela ne marche pas ; on n'a pas le choix, on va devoir privatiser ses missions ». Ce n'est pas la première fois. Vous faites cela à longueur de temps. Nous avons l'habitude.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Hanus.

**Mme Mélissa Hanus** (PS). – Madame la Ministre, j'ai bien écouté l'ensemble des réponses que vous nous avez fournies aujourd'hui, mais, en réalité, la synthèse de la politique que vous menez pour le DNF, c'est tenter de nous faire la démonstration que, en étranglant le service public, il dysfonctionne. Cela fait déjà des mois que l'on vous pointe et que l'on vous répète, ici au niveau du Parlement, que ce soit en commission ou en plénière, que de véritables manquements doivent être résorbés pour la gestion quotidienne du DNF.

Aujourd'hui, vous nous dites que certaines missions, notamment les missions régaliennes, vont être maintenues, mais à côté, vous ne mettez pas d'effectifs supplémentaires pour assurer les missions, qui sont déjà, en ce moment, en difficulté par manque d'effectifs. Je tiens à rappeler qu'un cantonnement a déjà dû être fermé, faute d'effectifs. Plus encore, je vais me servir du témoignage qu'a avancé le collègue Huberty, avec cette forme de passe d'armes médiatique entre un agent du DNF et l'association qui a été mentionnée dans la presse, à savoir la Fédération des experts forestiers de Belgique, un partenaire potentiel privé qui pourrait intervenir en complément du DNF. Quand on voit les prix mis en application sur le site web, je m'interroge à terme, si vous privatisez, combien cela va coûter pour nos concitoyens en Wallonie.

**M. le Président.** – La parole est à M. Mockel.

**M. Freddy Mockel** (Ecolo). – La forêt en Wallonie couvre un tiers du territoire. Il y a des missions d'officier judiciaire et des tâches de tri public importantes par les agents, parmi toutes celles que l'on a citées aujourd'hui. Grâce à vous et au MR, la forêt

wallonne, un tiers du territoire wallon, risque bientôt d'être la jungle ; je ne parle pas de la biodiversité. C'est une situation déplorable.

Quand j'entends parler de la priorisation des missions, de temporaire et de transitoire, selon moi, ce n'est pas concret pour les agents, pour les communes et pour les citoyens.

Dès lors, si je prends les services extérieurs, combien d'agents est-il prévu d'engager et pour quand ? Quand passera-t-on de -42 ETP à « +X ETP » ? Il faut une évolution nette dans les mois qui viennent et peut-être qu'il faudra y mettre les moyens, parce que la situation actuelle représente une dégradation inacceptable.

**M. le Président.** – La parole est à M. Huberty.

**M. François Huberty** (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour les éléments de réponse. Quelques-uns sont plus qu'intéressants de relever, notamment le cadre incomplet depuis plusieurs mandats. Vous n'êtes pas, à mon sens, responsable de tous les maux non plus. Nous vous soutenons dans votre démarche de priorisation des tâches du DNF sur le court terme ; il est utile de bien les préciser sur le terrain et sur le long terme dans votre volonté d'optimiser l'usage des ressources disponibles. On compte dès lors sur vous pour plaider et convaincre notamment votre collègue de la fonction publique, Mme Galant.

Néanmoins, un autre élément sur lequel j'aimerais revenir est que nous insistons sur l'importance de ne pas, au passage, lester nos communes rurales d'un nouveau fardeau financier. Le contexte budgétaire de la Région est difficile, nous le savons tous, mais il en va de même pour celui de nombreuses communes. Je vous invite donc à bien tenir compte de l'impact pour certaines communes du recentrage des missions DNF.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Bernard.

**Mme Alice Bernard** (PTB). – Merci, Madame la Ministre, pour les différents éléments que vous avez apportés. Comme plusieurs collègues, on reste un peu sur notre faim par le manque de précisions que vous apportez. Vous annoncez que vous voulez respecter les agents et que vous voulez prendre le temps de réorganiser, vous nous parlez de temporaire, de transitoire. Néanmoins, au bout du compte, on n'a toujours aucune indication sur combien d'agents supplémentaires on va pouvoir embaucher au DNF et dans quel délai. Or, cela commence à devenir urgent vu le nombre de missions et l'ensemble du territoire qui est à couvrir.

Le cadre est incomplet depuis plusieurs années, alors que MR et Les Engagés avaient ce département sous leur responsabilité. Par conséquent, il faut aussi prendre la mesure de la situation et prendre des mesures urgentes. Vous revenez toujours avec le cadre budgétaire

qui est compliqué. On a les plus grandes craintes puisqu'il y a de l'argent pour certaines choses et pas pour d'autres. On commence aussi à connaître la chanson.

**Question orale**  
**de M. Patrick Spies**  
**à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de**  
**l'Agriculture et de la Ruralité,**  
**sur « l'absence de calendrier d'adoption de la**  
**Stratégie forestière régionale et les inquiétudes**  
**relatives au décret sanitaire forestier »**

**Question orale**  
**de M. Nicolas Janssen**  
**à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de**  
**l'Agriculture et de la Ruralité,**  
**sur « l'article 51/1, § 2, du projet de décret**  
**modifiant le Code forestier en ce qui concerne la**  
**prise en compte des phénomènes sanitaires**  
**forestiers »**

**Question orale**  
**de M. François Huberty**  
**à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de**  
**l'Agriculture et de la Ruralité,**  
**sur « le projet de décret sanitaire forestier et les**  
**inquiétudes exprimées par les propriétaires**  
**forestiers privés »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- M. Spies, sur « l'absence de calendrier d'adoption de la Stratégie forestière régionale et les inquiétudes relatives au décret sanitaire forestier » ;
- M. Janssen, sur « l'article 51/1, § 2, du projet de décret modifiant le Code forestier en ce qui concerne la prise en compte des phénomènes sanitaires forestiers » ;
- M. Huberty, sur « le projet de décret sanitaire forestier et les inquiétudes exprimées par les propriétaires forestiers privés ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

**M. Patrick Spies (PS).** – Madame la Ministre, lors de notre dernier échange, vous indiquiez que le rapport de l'Observatoire wallon de la santé des forêts confirmait l'affaiblissement de certains peuplements dans un contexte de changement climatique et que la diversification des essences constituait un axe prioritaire. Vous précisiez qu'un projet de stratégie forestière régionale vous avait été transmis et était à l'analyse de votre cabinet, mais que la priorité avait été

donnée à la finalisation du décret sanitaire, annoncé prochainement en troisième lecture.

Depuis, l'association NTF a exprimé dans la presse ses inquiétudes concernant ce décret. Elle redoute que les mesures prévues, nécessaires en cas de crise sanitaire, puissent conduire à un accès permanent à la propriété privée. Elle rappelle que 52 % de la forêt wallonne est privée et plaide pour des interventions strictement encadrées, proportionnées et limitées dans le temps.

Nos forêts font face à des défis sanitaires, climatiques et structurels majeurs. La Wallonie a besoin d'un cap clair, mais aussi de l'adhésion des propriétaires et gestionnaires forestiers.

Madame la Ministre, où en est l'élaboration de la stratégie forestière régionale ? Quel calendrier précis le Gouvernement retient-il pour son adoption et sa présentation aux acteurs puis au Parlement ? Confirmez-vous que l'adoption du décret sanitaire reste un préalable à cette stratégie ? Où en est ce décret : la troisième lecture a-t-elle eu lieu ou est-elle programmée ? Quelle est votre réaction à la position de NTF ? Quelles garanties prévoyez-vous pour éviter tout droit d'accès permanent aux propriétés privées et assurer que les mesures d'intervention restent exceptionnelles, proportionnées et limitées aux situations sanitaires objectivées ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

**M. Nicolas Janssen (MR).** – Madame la Ministre, la santé de nos forêts wallonnes constitue aujourd'hui un enjeu majeur. Les scolytes, les sécheresses, le dépérissement de certaines essences ou encore le risque accru d'incendies imposent aux pouvoirs publics de disposer d'outils efficaces, réactifs et scientifiquement fondés.

Le projet de décret sanitaire forestier poursuit un objectif que je partage pleinement : mieux surveiller l'état sanitaire de nos forêts, organiser une réponse graduée et renforcer les moyens d'action lorsqu'une menace est avérée.

Les représentants des propriétaires forestiers privés ont salué les avancées réalisées et la capacité d'écoute dont a fait preuve le Gouvernement. Ils ont notamment attiré l'attention sur l'article 51/1, paragraphe 2 encadrant le droit d'accès aux bois et forêts, sur la gradation des mesures pouvant être prises en cas de risque sanitaire, ainsi que sur la définition et la durée d'une crise sanitaire forestière.

En effet, s'il est évidemment indispensable que l'Observatoire wallon de la santé des forêts et les services compétents puissent disposer des informations nécessaires pour prévenir ou évaluer une menace sanitaire, il importe aussi que ce droit d'accès soit

clairement encadré, limité aux missions de surveillance scientifique et sanitaire, et exercé de manière proportionnée. Il en va de même concernant les mesures pouvant être prises à l'égard des propriétaires en temps de crise ainsi que certaines définitions qui méritent d'être juridiquement plus solides.

Pouvez-vous faire le point sur les concertations menées avec les représentants des propriétaires forestiers privés dans le cadre de ce projet de décret ? Comment le Gouvernement entend-il s'assurer que le droit d'accès demeure clairement encadré ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

**M. François Huberty** (Les Engagés). – Madame la Ministre, les crises sanitaires qui touchent les forêts wallonnes – que ce soient les scolytes, les sécheresses, les dépérissements massifs ou encore les risques accrus d'incendie – imposent naturellement la mise en place d'outils efficaces de surveillance, de prévention et d'intervention. Le projet de décret sanitaire forestier porté par le Gouvernement wallon s'inscrit dans cette volonté de mieux protéger le patrimoine forestier régional face aux défis climatiques et sanitaires croissants. Cet objectif mérite d'être salué, tant la préservation des forêts constitue un enjeu environnemental, économique et climatique majeur pour la Wallonie.

Toutefois, l'association NTF-Association des propriétaires ruraux de Wallonie, qui représente de nombreux propriétaires forestiers privés, a exprimé plusieurs inquiétudes concernant certaines dispositions du projet de décret, en particulier celles relatives à l'extension des possibilités d'accès des agents du Département de la nature et des forêts aux propriétés privées dans le cadre des missions de surveillance sanitaire. NTF craignait notamment qu'un mécanisme initialement conçu pour répondre à des situations exceptionnelles ne conduise progressivement à un droit d'accès permanent ou insuffisamment encadré aux terrains privés.

Comment le Gouvernement wallon entend-il concilier les impératifs de surveillance sanitaire des forêts avec le respect du droit de propriété et de la gestion privée des espaces forestiers ? Quelles garanties juridiques et opérationnelles sont prévues afin d'éviter que les dispositifs d'accès aux propriétés privées ne dépassent le strict cadre des nécessités sanitaires ?

Les accès prévus pour les agents du DNF seront-ils limités à des situations objectivées par des critères scientifiques ou des circonstances exceptionnelles clairement définies ? Une évaluation d'impact juridique concernant les droits des propriétaires forestiers privés a-t-elle été réalisée dans le cadre de ce projet de décret ? Quelle concertation a été menée avec NTF et les

représentants des propriétaires forestiers durant l'élaboration du texte ?

Enfin, le Gouvernement envisage-t-il d'intégrer des mécanismes de contrôle, de transparence ou de recours afin de garantir un équilibre entre efficacité sanitaire et respect des libertés individuelles ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

**Mme Anne-Catherine Dalcq**, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Messieurs les Députés, je tiens à vous informer que le Gouvernement a approuvé, sur ma proposition, le projet de décret sanitaire, en troisième lecture, ce 13 mai 2026. Ce texte donne à la Wallonie de nouveaux outils pour mieux anticiper les crises sanitaires en forêt, les sécheresses et les risques d'incendie.

Les crises que connaissent nos forêts exigent des réponses plus rapides et mieux organisées. Avec ce texte, la Wallonie se dote d'un cadre légal plus solide pour agir en amont, anticiper, suivre l'état sanitaire des forêts – directement prévenir quand un problème se manifeste – et soutenir les propriétaires lorsque des interventions sont nécessaires. C'est une avancée importante pour anticiper les crises, pour renforcer la résilience de nos forêts et pour mieux protéger notre patrimoine naturel.

Le texte a fait l'objet de consultations et de concertations importantes, notamment sur la question de l'accès à la propriété privée, qui doit être strictement encadrée et proportionnée. Mon cabinet a d'ailleurs organisé plusieurs réunions sur ce point, notamment avec les représentants des propriétaires privés.

Le projet de décret est donc structuré comme suit :

- le suivi et la détection des phénomènes sanitaires ;
- la possibilité de définir des mesures de prévention, d'atténuation des risques ou de gestion courante des phénomènes sanitaires et sinistres forestiers ;
- la situation de crise avérée et les mesures qui peuvent être décidées dans ce contexte.

La possibilité d'accéder aux propriétés privées est liée à cette gradation et strictement encadrée :

- l'Observatoire wallon de la santé des forêts sera habilité, dans le cadre strict de l'exécution de ses missions, à pénétrer dans les bois et forêts non constitutifs d'un domicile pour y procéder aux opérations nécessaires à la détection et au suivi des phénomènes sanitaires ;
- les services du SPW ARNE peuvent être habilités, le cas échéant, à pénétrer dans les bois et forêts privées pour assurer le suivi de la mise en place des mesures de prévention ou d'atténuation des risques ;

- les agents du Département de la nature et des forêts peuvent pénétrer dans les bois et forêts privées en cas de situation de crise avérée.

Cet accès à la propriété privée fait l'objet d'une information préalable, sauf cas de force majeure, et fait systématiquement l'objet d'un compte rendu envoyé au propriétaire privé contenant toutes les informations et les maladies constatées ou autres.

Les partenaires concertés, dont NTF, que vous citez, soutiennent le texte adopté définitivement par le Gouvernement, notamment sur la question de l'accès à la propriété. Ils ont indiqué que la qualité des échanges a été appréciée, ainsi que l'écoute et la prise en compte de plusieurs éléments de la réalité du terrain. Je peux comprendre qu'un sujet aussi émotionnellement sensible que l'accès à la propriété privée puisse générer des craintes. C'est pour cela que nous avons pris le temps nécessaire pour discuter, pour avoir un cadre qui convienne à tous. On regrettera peut-être que les accords et consensus n'aient pas toujours le même écho.

S'agissant de la Stratégie forestière régionale, comme j'ai déjà pu vous l'indiquer, la priorité a d'abord été donnée à la finalisation du décret sanitaire. Cette étape permettra d'avancer pleinement sur la stratégie qui devra ensuite être présentée aux acteurs.

**M. le Président.** – M. Spies ne réplique pas.

La parole est à M. Janssen.

**M. Nicolas Janssen (MR).** – Mon groupe tient à saluer l'accord trouvé avec les représentants des propriétaires privés de Wallonie et le texte qui a été approuvé le 13 mai dernier. Merci, Madame la Ministre, pour la description que vous venez d'en faire. Cette issue positive démontre que le dialogue, quand il est constructif, permet d'améliorer les textes et d'améliorer encore la qualité des décisions qui sont prises. Félicitations et à vous et à vos équipes pour le travail réalisé.

Les avancées obtenues sont importantes, comme vous l'avez dit : un cadre désormais mieux balisé pour l'accès aux propriétés privées ; une approche plus proportionnée et progressive avant toute mesure contraignante ; des garanties juridiques renforcées en cas de crise sanitaire forestière. C'est réellement l'équilibre voulu et espéré : donner aux pouvoirs publics les moyens d'agir efficacement face aux crises et face aux risques sanitaires, tout en respectant pleinement le droit de la propriété et le rôle essentiel des propriétaires privés dans la gestion de nos forêts.

**M. le Président.** – La parole est à M. Huberty.

**M. François Huberty (Les Engagés).** – Merci, Madame la Ministre, pour vos différents éléments de réponse. Le cadre est très clair. Être à l'écoute est primordial. La concertation que vous avez eue avec les

représentants des propriétaires ruraux a été essentielle afin d'envoyer un signal positif à l'ensemble des personnes concernées. Un équilibre devait être trouvé entre le respect du caractère privé des propriétés et la nécessité ponctuelle d'accéder à celles-ci pour les agents.

*(M. Huberty, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)*

### Question orale

de M. Patrick Spies

à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les conclusions à tirer de la gestion des trois feux de forêt qui ont récemment touché la Wallonie »

### Question orale

de Mme Mélissa Hanus

à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la recrudescence des feux de broussailles en province de Luxembourg »

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- M. Spies, sur « les conclusions à tirer de la gestion des trois feux de forêt qui ont récemment touché la Wallonie » ;
- Mme Hanus, sur « la recrudescence des feux de broussailles en province de Luxembourg ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

**M. Patrick Spies (PS).** – Madame la Ministre, le premier mai, la Wallonie a enregistré plusieurs départs de feu dans le sud de la province de Namur et à la frontière avec les Ardennes françaises où deux feux de forêt ont été maîtrisés par les pompiers de la zone Dinaphi. Le premier, à Beauraing, a ravagé deux hectares de bois. Le deuxième, le même jour, à proximité de Gedinne, mais côté français, a touché près de 10 hectares. En province de Liège, c'est à Trois-Ponts que 4,5 hectares sont partis en fumée. Dans ces trois cas, il convient de souligner la collaboration entre les services et l'efficacité des dispositifs mis en place.

Un débriefing et une évaluation de la gestion des ces événements sont-ils à l'ordre du jour ? Le cas échéant, quand pourrions-nous bénéficier des conclusions ?

Avant les vacances de printemps, un drapeau rouge était hissé sur les Hautes-Fagnes, mais ce n'est pas là que les incendies ont eu lieu. Quel bilan tirez-vous des campagnes de sensibilisation menées ces dernières semaines – canaux, publics ciblés, taux de diffusion, et

cetera – et quelles adaptations sont prévues avant la période estivale ?

Dans votre réponse du 9 avril à ma question sur la prévention des feux de forêt, vous indiquiez que le Belgian Wildfire Network avait présenté un premier livrable sous la forme d'un *white paper* appelant des actions aux niveaux national et régional. Où en est la déclinaison wallonne des recommandations du *white paper* ? Quelles mesures sont déjà actées, lesquelles sont en préparation, et selon quel calendrier ?

Comment appréhender les questions de prévention et de lutte contre les feux de forêt dans le contexte du manque de personnel au sein du DNF ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme Hanus pour poser sa question.

**Mme Mélissa Hanus (PS).** – Madame la Ministre, j'évoquerai le même sujet, mais en étant plus orientée sur ma circonscription, la province de Luxembourg. Le 1<sup>er</sup> mai 2026, deux incendies se sont également déclarés dans des zones boisées dans ma région, à Saint-Léger et à Opont, dans la commune de Paliseul, mobilisant d'importants moyens des zones de secours locales ainsi que des renforts issus de plusieurs casernes.

Selon les informations relayées, un incendie de forêt d'environ trois hectares a notamment été maîtrisé à Saint-Léger après plusieurs heures d'intervention. Le même soir, un autre feu s'est déclaré à Opont, nécessitant également une mobilisation prolongée des services de secours.

Ces événements s'inscrivent dans un contexte météorologique marqué par une sécheresse persistante et des vents soutenus, ayant conduit les autorités à placer la région en code orange. À cet égard, pas moins de 16 départs de feux ont été recensés sur la seule semaine écoulée en province de Luxembourg.

Cette situation soulève des inquiétudes quant à l'évolution du risque incendie en milieu forestier, ainsi qu'aux dispositifs de prévention et de gestion actuellement en place.

Madame la Ministre, pouvez-vous dresser un bilan précis des feux de broussailles et de forêts survenus en Wallonie, en particulier en province de Luxembourg, depuis le début de l'année 2026 ?

Quelle analyse faites-vous de l'évolution du risque incendie en lien avec les conditions climatiques actuelles dans les zones concernées ?

Quelles mesures spécifiques sont actuellement mises en œuvre par le DNF pour limiter les départs de feux ?

Une intensification des campagnes de sensibilisation à destination du grand public est-elle prévue dans les périodes à risque ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

**Mme Anne-Catherine Dalcq,** Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame et Monsieur les Députés, les incendies survenus récemment à Saint-Léger et à Opont rappellent effectivement que les périodes de sécheresse prolongées et les conditions météorologiques venteuses augmentent la vulnérabilité de certains massifs forestiers et espaces naturels. Ils soulignent également l'importance de la coordination entre les différents services mobilisés sur le terrain.

À ce stade, il convient toutefois de rester prudent avant de tirer des conclusions globales ou définitives quant à l'évolution des événements observés depuis le début de l'année 2026. L'évaluation de ce type de situation fait partie intégrante du cycle de gestion du risque et nécessite des analyses consolidées impliquant de nombreux acteurs : autorités de gestion de crise, zones de secours, services météorologiques, autorités locales et administrations concernées.

L'analyse exhaustive des interventions et des dispositifs mis en œuvre relève avant tout des structures compétentes en matière de gestion de crise et de coordination opérationnelle. Il importe donc de laisser le temps nécessaire aux différents retours d'expérience et à leur mise en perspective.

Cela étant, le Département de la nature et des forêts a déjà pu tirer une première série d'enseignements au niveau de la gestion de l'alerte et de l'appui opérationnel.

Dès la publication des indicateurs annonçant une aggravation du risque incendie à partir du 27 avril, le DNF a activé les mécanismes prévus dans son plan interne de gestion de crise. Une Celex incendie a été convoquée rapidement par le CORTEX afin de permettre aux zones de secours et aux partenaires concernés d'anticiper leurs dispositifs.

Des actions de communication et de sensibilisation ont également été diffusées via les canaux institutionnels, les médias et les réseaux sociaux, afin d'informer le public des conditions à risque.

Sur le terrain, la collaboration entre les agents du DNF et les zones de secours a une nouvelle fois démontré son utilité, notamment pour la localisation des foyers, le guidage des équipes d'intervention et l'appui à la connaissance des massifs forestiers.

Concernant l'évolution du risque d'incendie, il est aujourd'hui admis que les épisodes météorologiques propices aux feux de végétation sont appelés à devenir plus fréquents et potentiellement plus longs dans les années à venir. Cette réalité impose une adaptation progressive des outils de prévention, d'anticipation et de coordination opérationnelle.

Dans cette perspective, plusieurs axes de travail restent prioritaires :

- le renforcement de l'évaluation et du suivi du risque météorologique ;
- l'amélioration de l'accessibilité des massifs forestiers pour les services de secours ;
- la poursuite de la formation et de la préparation des agents ;
- la sensibilisation du public durant les périodes à risque.

Dans ce cadre, la Wallonie poursuit le développement d'une cartographie d'accessibilité des massifs forestiers à destination des zones de secours. Comme je l'ai rappelé lors des débats budgétaires de décembre dernier, la phase pilote du projet est désormais achevée. Celle-ci a permis de définir la méthodologie, la symbologie ainsi que les paramètres techniques nécessaires aux outils cartographiques en ligne.

Les budgets nécessaires ont à présent été dégagés afin d'étendre cette cartographie à l'ensemble des forêts publiques et d'accélérer le travail conjoint mené par le DNF et les zones de secours wallonnes.

Les campagnes d'information et de prévention prévues pour les prochains mois s'inscrivent dans cette logique de vigilance accrue et d'adaptation continue.

Enfin, il convient de rappeler que cette problématique dépasse le seul cadre du DNF et appelle à une approche coordonnée, transversale et de long terme, mobilisant l'ensemble des acteurs concernés à l'échelle régionale et nationale.

**M. le Président.** – La parole est à M. Spies.

**M. Patrick Spies (PS).** – Les événements récents rappellent que le risque d'incendie est désormais une réalité à laquelle notre territoire doit s'adapter durablement. La prévention, la coordination des acteurs et les moyens humains disponibles seront déterminants.

Selon moi, il est essentiel que ces épisodes débouchent sur des enseignements concrets et sur un renforcement effectif des dispositifs afin de mieux anticiper les situations à venir.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Hanus.

**Mme Mélissa Hanus (PS).** – Brièvement, il me revient que les formations pilotes au sein du DNF et également des zones de secours vont véritablement dans le bon sens en la matière, surtout avec l'objectif affiché de former progressivement l'ensemble des agents.

Reconnaissez, Madame la Ministre, que cet objectif entre en contradiction avec la réduction continue des effectifs, liée au non-remplacement d'un départ à la pension sur trois au sein du DNF. C'est d'autant plus préoccupant que les pompiers, eux-mêmes, rappellent le

rôle indispensable du DNF comme véritable gardien de la forêt et partenaire essentiel dans la prévention et dans la gestion des incendies.

Pour terminer, je rejoindrai également les propos du commandant de la zone de secours de la Province de Luxembourg, qui plaide également – je vous le glisse à l'oreille – d'avoir la possibilité pour la Province de Luxembourg de disposer d'un hélicoptère doté d'hélicoptère et également habilité dans l'extinction des incendies. C'est une mention qui pourrait être tout à fait plaidée par votre chef au niveau du Gouvernement fédéral.

### **Question orale**

**de M. Patrick Spies**

**à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la liste rouge de la flore wallonne et la nécessité d'adopter un plan d'action pour la préserver »**

### **Question orale**

**de M. Loïc Jacob**

**à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la liste rouge wallonne des plantes indigènes »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- M. Spies, sur « la liste rouge de la flore wallonne et la nécessité d'adopter un plan d'action pour la préserver » ;
- M. Jacob, sur « la liste rouge wallonne des plantes indigènes ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

**M. Patrick Spies (PS).** – Madame la Ministre, la Wallonie vient de publier sa première liste rouge officielle de la flore, fondée sur l'analyse de plus de 4,5 millions de données et portant sur 1 284 espèces et sous-espèces. Le diagnostic est préoccupant : 95 espèces seraient éteintes en Wallonie, 238 en danger critique, 128 en danger et 155 vulnérables. Si une légère amélioration est observée par rapport à 2006, la tendance reste alarmante, avec des déclinés très marqués pour les plantes aquatiques et celles des cultures, qui auraient perdu jusqu'à 60 % de leurs espèces menacées depuis 2006.

Quelles priorités le Gouvernement fixe-t-il à la suite de cette liste rouge et avec quels objectifs mesurables à l'horizon 2030 ? Quels moyens budgétaires et humains seront mobilisés pour intensifier les mesures de restauration évoquées ? Comment la Wallonie compte-t-

elle assurer la coordination entre SPW, monde scientifique, associations et propriétaires/gestionnaires afin de passer du constat à l'action ? Comment avoir une politique de préservation et de restauration efficace de la flore wallonne alors que les services du DNF sont décimés et que certaines missions, notamment celles relatives à de nouvelles réserves naturelles, sont suspendues ? Le Gouvernement prévoit-il un calendrier de mise en œuvre et un *reporting* public régulier sur l'évolution des espèces les plus menacées ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Jacob pour poser sa question.

**M. Loïc Jacob** (Les Engagés). – Madame la Ministre, la nouvelle liste rouge des plantes indigènes à l'échelle régionale a été publiée. C'est le fruit d'un travail entre l'administration et le monde universitaire académique qu'il faut saluer. Je ne vais pas revenir sur les chiffres qui ont été exposés par mon collègue, mais on peut noter que, de manière générale, 40 % des 1 284 espèces et sous-espèces indigènes analysées sont considérées comme menacées, ce qui est alertant.

Depuis 2006, l'année de la dernière étude en date, il y a néanmoins une évolution. En effet, le nombre d'espèces considérées comme étant éteintes a diminué, puisque 16 sont à nouveau là, tout comme le nombre d'espèces menacées a légèrement diminué, avec 19 en moins. De manière générale, on voit un glissement progressif vers des catégories de moindre menace.

Si je dis cela, ce n'est pas pour atténuer l'étude et le fait qu'il faut avancer en la matière, mais pour souligner deux éléments. D'abord, les méthodes d'échantillonnage sont bien là. On s'appuie de plus en plus sur les sciences participatives, ce dont mon mouvement est preneur et soutenant. Ensuite, les politiques mises en place depuis 20 ans par les différentes majorités portent leurs fruits à certains égards, comme la mise en place de réserves naturelles qui sont de véritables *hotspots* en matière de biodiversité.

La situation reste toutefois très préoccupante, notamment pour les plantes aquatiques qui ont vu 60 % de leurs espèces menacées depuis 2006. La conclusion générale, c'est qu'il faut continuer à intensifier nos politiques en la matière.

Avez-vous pu échanger directement avec les auteurs de cette étude pour voir de quelle manière ils envisageaient de mettre en place des politiques publiques percutantes ? Quels enseignements tirez-vous de cette publication ? Comment comptez-vous les intégrer dans les politiques que vous menez déjà ?

Quelle est la situation relative à la création et l'extension des réserves naturelles depuis 2024 et notamment en 2026 ? C'est vrai que cela aurait pu faire l'objet d'une question écrite, mais je ne demande pas l'ensemble des chiffres. Si vous avez quelques

tendances, cela nous aiderait peut-être à alimenter notre réflexion.

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

**Mme Anne-Catherine Dalcq**, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Messieurs les Députés, j'ai bien pris connaissance de la publication de cette nouvelle liste rouge officielle de la flore vasculaire indigène de Wallonie. Il s'agit d'un travail scientifique considérable, fondé sur l'analyse de plus de 4,5 millions de données portant sur 1 284 espèces et sous-espèces. Le constat global appelle à la vigilance, même si plusieurs éléments méritent d'être nuancés et replacés dans leur contexte.

Je souhaite d'abord corriger un élément repris dans vos interpellations. Les milieux aquatiques ainsi que les cultures et moissons n'ont pas perdu jusqu'à 60 % de leurs espèces menacées depuis 2006. Je précise que 60 % des espèces caractéristiques des milieux aquatiques sont aujourd'hui considérées comme menacées à des degrés divers.

De manière générale, lorsqu'on compare les données actuelles avec celles publiées en 2006, on observe que la situation ne s'est aggravée pour aucun grand type d'habitat. Le degré de menace diminue même pour plusieurs milieux, notamment les tourbières, les milieux aquatiques, les cultures et moissons, les forêts ou encore les friches, tandis que d'autres habitats connaissent une relative stabilisation.

Pour certains milieux, cette amélioration semble notamment liée à un effort de prospection plus soutenu. Pour d'autres, les politiques publiques mises en œuvre semblent produire leurs effets. C'est notamment le cas pour les espèces messicoles pour lesquelles les MAEC ont vraisemblablement contribué positivement à cette évolution. Ces résultats montrent que les efforts menés jusqu'ici en matière de restauration écologique, de gestion des habitats et d'extension des surfaces protégées produisent des effets.

Cela ne signifie pas que la situation est satisfaisante, mais cela confirme que les politiques de conservation peuvent porter leurs fruits lorsqu'elles sont menées dans la durée. C'est précisément dans ce contexte que le Règlement européen sur la restauration de la nature devra jouer un rôle majeur. Plusieurs de ses objectifs sont directement susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'état de conservation de la flore wallonne, qu'il s'agisse des mesures relatives aux habitats d'intérêt communautaire, des actions en faveur de la biodiversité dans les écosystèmes agricoles, forestiers et urbains, ou encore des objectifs liés aux pollinisateurs.

Je parlerai à cet égard, par exemple, des résultats des États généraux de la protection des cultures, qui permettront de mettre à disposition des agriculteurs

d'avantage d'alternatives, de l'objectif de 5 % du territoire wallon sous statut de protection fort. Vous me parliez de réserves naturelles ; en 2024, 76 dossiers de reconnaissance ont été adoptés. En 2025, 94 dossiers ont été approuvés et, en 2026, des dossiers sont en cours de reconnaissance. Il y a également les réserves naturelles gérées par le DNF, où une attention particulière est notamment portée à la restauration des milieux ouverts et à la flore messicole.

La coordination entre les différents acteurs existe déjà largement sur le terrain, notamment via les projets LIFE, les conventions de gestion, les commissions de gestion des réserves naturelles, les parcs nationaux ou encore les collaborations entre le SPW, les associations naturalistes, le monde scientifique et les gestionnaires.

Il reste toutefois nécessaire d'améliorer certains aspects liés à l'inventaire et au suivi scientifique. Certaines zones demeurent aujourd'hui sous-prospectées. Le développement des sciences participatives et le renforcement des collaborations avec les bénévoles constituent donc des pistes importantes que je veux suivre également pour améliorer encore la connaissance de notre flore.

Enfin, concernant le suivi dans le temps, les recommandations de l'UICN prévoient une actualisation des listes rouges tous les 10 ans. Les données continueront donc à être collectées et analysées par le DEMNA afin de permettre une nouvelle évaluation à l'horizon 2032. En parallèle, les espèces végétales concernées par Natura 2000 font déjà l'objet d'un suivi régulier dans le cadre du rapportage européen prévu dans l'article 17 de la directive Habitats, tandis que plusieurs plans d'actions spécifiques et projets LIFE assurent également un monitoring continu de certaines espèces particulièrement menacées.

**M. le Président.** – La parole est à M. Spies.

**M. Patrick Spies (PS).** – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse et les informations fournies. Le constat posé par cette liste rouge est particulièrement alarmant et appelle une réaction à la hauteur des enjeux. Au-delà du diagnostic, c'est bien la capacité à agir concrètement qui sera déterminante dans les années à venir. Il est donc essentiel que cette publication se traduise rapidement par des actions coordonnées, dotées de moyens suffisants et inscrites dans une trajectoire claire et mesurable.

**M. le Président.** – La parole est à M. Jacob.

**M. Loïc Jacob (Les Engagés).** – Merci, Madame la Ministre. Rassurez-vous, je ne m'offusque pas quand vous précisez des choses dans la question. Vous faites bien de le faire ; tout le monde comprend ainsi nos propos et ce dont on parle. Merci d'avoir fait l'état des lieux de plusieurs éléments qui sont mis en œuvre ou qui le seront.

Il y a trois éléments intéressants dans le fait que l'on ait cet échange ici.

Premièrement, cela prouve qu'avoir des indicateurs tels que ceux-là et ce travail énorme permettent de piloter les politiques mises en place. On voit les résultats progressivement et l'on garde les points d'attention. Je serai donc toujours pour la mise en place de tels indicateurs dans toutes les politiques que l'on mène.

Deuxièmement, le constat reste préoccupant, même si cela évolue positivement ; donc tout ne va pas bien et il faut continuer à travailler sur les secteurs et la restauration de la nature. Vous n'avez pas dit le contraire et je n'ai pas entendu d'opposition chez vous. Il faut continuer à avancer.

Cependant, troisièmement, il y a de l'espoir, c'est-à-dire que l'on connaît les politiques qui portent leurs fruits, on connaît les solutions et il faut pouvoir les envisager dans la durée, de manière décloisonnée à l'ensemble de vos politiques, mais aussi peut-être de celles de vos collègues au Gouvernement. Surtout, il ne faut pas hésiter à être créatifs et à trouver des solutions alternatives à celles auxquelles on a déjà pensé jusqu'à présent. Je pense que vous travaillez en la matière.

Concernant les chiffres, je les ai bien eus. On reviendra vers vous en question écrite concernant la réserve naturelle pour avoir des précisions sur ce que cela donne en termes de pourcentage.

**Question orale  
de Mme Mélissa Hanus  
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de  
l'Agriculture et de la Ruralité,  
sur « la multiplication des attaques de loup dans  
la région de Vielsalm et les retards dans  
l'adoption du plan Loup »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Hanus à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la multiplication des attaques de loup dans la région de Vielsalm et les retards dans l'adoption du plan Loup ».

La parole est à Mme Hanus pour poser sa question.

**Mme Mélissa Hanus (PS).** – Madame la Ministre, la presse relate la situation particulièrement préoccupante d'un éleveur de Vielsalm qui aurait perdu, en deux mois, 14 brebis à la suite d'attaques attribuées au loup. Au-delà de ce cas individuel, c'est toute la question de la coexistence entre le loup et l'élevage qui se pose, ici, dans ce dossier. Si l'on veut que le loup puisse trouver sa place en Wallonie, encore faut-il que sa présence soit à la fois socialement, mais également économiquement et humainement acceptable. Or, pour

les éleveurs concernés, les attaques répétées représentent bien plus qu'une perte financière. Elles génèrent à la fois du stress, du découragement, une surcharge de travail et parfois une forme de sentiment d'abandon.

Dans ce contexte, les pouvoirs publics doivent garantir un soutien réel, rapide et efficace aux éleveurs. Cela suppose des mesures de protection adaptées, accessibles et financées, mais aussi des indemnités rapides, simples et à la juste valeur des pertes réellement encourues en tenant compte non seulement des animaux tués, mais aussi des animaux blessés, disparus, avortés ou durablement perturbés. Dans ce cadre, le retard pris dans l'adoption du nouveau plan Loup devient difficilement compréhensible. Les éleveurs ont besoin de réponses concrètes, pas d'annonces reportées. Chaque nouvelle attaque renforce l'urgence d'un cadre clair, opérationnel et assumé.

Pouvez-vous dès lors nous indiquer où en est précisément l'élaboration du nouveau plan Loup ? Quelles en sont les étapes encore nécessaires avant son adoption ? Quel calendrier ferme le Gouvernement se fixe-t-il dans ce dossier ? Quelles mesures nouvelles sont prévues pour mieux protéger les troupeaux, en particulier dans les zones où les attaques se répètent ? Les aides à la protection seront-elles renforcées et simplifiées ? Enfin, comptez-vous revoir les procédures d'indemnisation afin qu'elles soient plus rapides, plus complètes et réellement proportionnées aux pertes subies par les éleveurs ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

**Mme Anne-Catherine Dalcq**, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, je tiens tout d'abord à rappeler que l'ensemble des mécanismes mis en place dans le cadre du plan Loup 2020-2025 reste pleinement opérationnel. Des experts se rendent sur les lieux des attaques dans les 48 heures afin de constater la situation, des dispositifs d'effarouchement et de protection mobile financée par la Région sont régulièrement distribués aux éleveurs qui en font la demande. Un soutien financier est également prévu pour la pose, le renforcement et l'électrification des clôtures électriques, sur base des analyses de risques réalisées par Natagriwal. Le financement de la mission Loup de Natagriwal a d'ailleurs été prolongé pour cette année.

Les demandes de subventions introduites depuis le début de l'année 2026 sont les plus nombreuses enregistrées depuis l'instauration du premier plan Loup. Plusieurs améliorations ont déjà été mises en œuvre, notamment l'adoption du décret permettant l'indemnisation des attaques de loups pour les éleveurs hobbyistes, ainsi que l'organisation de formations relatives aux chiens de protection en collaboration avec l'Institut de l'élevage.

Concernant le futur plan Loup 2026-2030, une instruction a été transmise à l'administration en juin 2025. Un travail préparatoire a ensuite été mené avant le lancement des consultations début 2026. Les représentants du secteur de l'élevage ont été associés aux travaux préparatoires du futur plan Loup au travers de réunions de coconstruction. Les travaux de rédaction se poursuivent, renforcés par des consultations écrites afin de consolider les propositions recueillies. Un document sera transmis à la consultation des parties prenantes – éleveurs, chasseurs, représentants des pouvoirs locaux et associations naturalistes – au cours de l'été 2026 afin de pouvoir présenter un plan Loup 2026-2030 finalisé au Gouvernement wallon à l'automne.

Dans le cadre du futur plan Loup, la possibilité de recourir sur base volontaire à des chiens de protection de troupeaux fait notamment partie des pistes actuellement discutées. La simplification des mesures est un point d'attention dans le cadre du futur plan Loup.

En matière d'indemnités, plusieurs améliorations sont prévues. Comme déjà indiqué en réponse à une précédente interpellation, le futur plan Loup prévoira l'officialisation d'une grille barémique, au moins pour les ovins, afin d'accélérer le traitement des dossiers standards et de limiter le recours systématique à des experts externes agréés. Cette grille a été concertée avec le secteur. Les pertes directes sont déjà prises en compte dans le système actuel, notamment la mortalité des animaux, les frais vétérinaires ou certaines caractéristiques intrinsèques des troupeaux. Le secteur a toutefois rappelé son souhait que certains coûts indirects, tels que la surcharge de travail ou les perturbations des troupeaux, puissent également être mieux pris en considération.

Enfin, une modification de l'arrêté du Gouvernement wallon relatif aux indemnités doit permettre de simplifier davantage les démarches administratives, tout en maintenant les garanties nécessaires à la bonne gestion des fonds publics.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Hanus.

**Mme Mélissa Hanus (PS).** – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. Nous sommes favorables à une coexistence entre le loup et l'élevage, ce n'est pas la question, mais c'est vrai que cette coexistence ne peut être crédible que si elle est accompagnée d'outils concrets et opérationnels. Or, aujourd'hui, c'est précisément là que le retard du Gouvernement pose problème. Je vous citais l'exemple récent de Vielsalm : il n'y a plus de soupçon possible en ce qui concerne ce dossier, puisque les analyses ADN du SPW confirment que les 14 brebis perdues en deux attaques sont bien imputables au loup. À Compogne également, un veau a été retrouvé mort, présentant des éléments fortement évocateurs d'une attaque de loup. La réalité du terrain

s'impose dans plusieurs zones et sur plusieurs types d'élevage.

Dans ce contexte, on demande aux éleveurs d'accepter cette coexistence, mais le nouveau plan Loup tarde encore à être adopté. On a pris note du calendrier que vous annoncez – à savoir à l'automne prochain – pour avoir ce nouveau plan Loup. On suivra l'implémentation de ce calendrier de près. Sur le terrain, ce décalage est difficilement tenable, avec à la fois une réalité qui s'installe et des réponses politiques qui semblent arriver trop tard par rapport à ce qui se passe concrètement sur le terrain. Dans ce dossier, le Gouvernement a pris, hélas, trop de retard.

**Question orale**  
**de M. Eddy Fontaine**  
**à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de**  
**l'Agriculture et de la Ruralité,**  
**sur « la capacité de l'environnement wallon à**  
**soutenir la présence de 5 000 castors »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la capacité de l'environnement wallon à soutenir la présence de 5 000 castors ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Madame la Ministre, je suis un traileur amateur, néanmoins invétéré. À la faveur d'une balade dans ma région, le long du ry de Pernelle, j'ai pu constater de visu l'impact de la présence de castors sur son environnement : un fond de vallée inondé, la retenue d'eau avec les barrages, et surtout – plus impressionnant – des arbres feuillus abattus. Quand je dis « arbres », je ne parle pas d'arbustes, mais bien d'arbres d'un tronc de plus de 50 centimètres de diamètre.

Vous nous avez indiqué, en février, qu'il y avait entre 3 000 et 5 000 individus en Wallonie. Il y en a quelques-uns dans mon village, à Cul-des-Sarts. Force est de constater que l'intervalle entre le minima et le maxima est assez important – vous en conviendrez –, soit 2 000 individus.

Comment se fait-il qu'on ne dispose pas d'une estimation plus précise ? Comment s'organise la répartition de l'espèce sur le territoire ?

Sauf erreur de ma part, cette espèce n'a pas de prédateur. De plus, il s'agit d'une espèce intégralement protégée au titre de la directive Habitats, annexes II et IV. Elle fait l'objet d'un rapportage obligatoire. Dans le même temps, des demandes de dérogation existent – environ une centaine par an –, et un mécanisme d'indemnisation est prévu pour certains dommages.

Disposez-vous d'une analyse de capacité de charge des milieux et d'un bilan objectivé des dégâts forestiers et hydrauliques liés à cette expansion ? Le dispositif actuel de prévention, d'intervention et d'indemnisation est-il suffisant et correctement dimensionné ? Envisagez-vous un plan régional de gestion-cohabitation actualisé – priorisation des zones sensibles, mesures standardisées, moyens du DNF et du DEMNA – afin d'éviter l'augmentation des conflits et des dommages ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

**Mme Anne-Catherine Dalcq,** Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, dans le rapport transmis à la Commission européenne en 2018, la population de castors en Wallonie était estimée entre 2 000 et 3 000 individus répartis sur plus de 700 sites, avec un état de conservation considéré comme favorable.

Dans le cadre du dernier rapportage européen, une nouvelle estimation a été réalisée par le DEMNA en collaboration avec les contrats de rivière. Cette actualisation met en évidence la présence d'au moins un indice de castor dans 3 322 mailles d'un kilomètre carré, ce qui conduit à une estimation prudente comprise entre 3 000 et 5 000 individus. Ces chiffres reposent sur différents scénarios de simulation et constituent une estimation évolutive, appelée à être affinée au fur et à mesure de l'acquisition de nouvelles données de terrain.

Les inventaires confirment aujourd'hui une présence largement répandue de l'espèce sur environ un tiers du réseau hydrographique prospecté. Le castor est désormais présent sur l'ensemble de la zone continentale, correspondant au sud du sillon sambromosan. En zone atlantique, sa répartition demeure plus dispersée, mais poursuit son expansion, notamment dans les bassins de la Dyle-Gette, de la Sambre, de la Dendre et de l'Escaut.

Il convient toutefois de rappeler que le castor est une espèce discrète, occupant des habitats parfois difficilement accessibles. Son suivi repose en partie sur des indices de présence indirects, qui ne permettent pas d'établir un chiffre parfaitement exact de la population.

Depuis son retour en Wallonie, le castor ne fait l'objet d'aucune pression de prédation significative. Sur le plan juridique, l'espèce bénéficie d'une protection stricte en vertu de la directive 92/43/CEE dite « Habitats ». Toute intervention susceptible de porter atteinte au castor ou à ses habitats, y compris les barrages et les huttes, est dès lors soumise à une dérogation préalable. Les communes peuvent également introduire une demande de dérogation dans les cas prévus par la réglementation, notamment pour la protection des espèces et des habitats naturels, la prévention de dommages importants aux cultures, aux

forêts, aux eaux ou d'autres biens, ainsi que pour des motifs liés à la santé, à la sécurité publique ou à l'intérêt public majeur. La révision en cours de la procédure vise par ailleurs à faciliter les démarches des communes.

En ce qui concerne les impacts et leur gestion, il n'existe pas de mécanisme généralisé d'indemnisation pour les particuliers. Des dispositifs ciblés sont toutefois prévus pour les exploitants agricoles et forestiers. Le nombre de dossiers indemnifiables ainsi que les montants concernés varient d'une année à l'autre, sans augmentation significative observée. À ce stade, il oscille généralement entre cinq et une dizaine de dossiers par an, pour des montants compris entre 5 000 et 15 000 euros.

Enfin, la révision actuelle de la législation relative à la conservation de la nature ne remet nullement en cause le régime de protection du castor. Elle vise en revanche à en améliorer l'efficacité opérationnelle. Dans cette perspective, des procédures simplifiées sont déjà mises en œuvre afin d'éviter la multiplication des démarches administratives, tandis qu'une évolution réglementaire est en préparation pour faciliter les interventions des communes, notamment au moyen d'autorisations pluriannuelles.

**M. le Président.** – La parole est à M. Fontaine.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Merci pour votre réponse, Madame la Ministre. Je serai relativement bref, puisque l'ensemble des questions posées ont obtenu une réponse et vous avez éclairé ma lanterne à propos du gap entre 3 000 et 5 000.

Vous avez aussi évoqué la révision en cours de la procédure et le fait que des facilités administratives étaient envisagées pour les communes. Vous avez également parlé du peu ou pas d'augmentation du nombre de dossiers. Vous les avez chiffrés entre cinq et 10 dossiers par an pour des montants compris entre 5 000 et 15 000 euros. Peut-être faut-il se demander : les gens impactés par le castor sont-ils informés complètement de la possibilité d'être indemnisés ? Il faudrait communiquer un peu plus, mais par quelle voie ? Je n'en sais rien. Je ne suis pas là pour vous donner des leçons ; vous savez ce que vous avez à faire.

Soyons attentifs parce qu'il ne faudrait pas que les gens se rebellent par rapport à cela. Dans ma commune, je vois que dès qu'un petit problème – un castor ou autre – apparaît, cela devient tout de suite catastrophique.

**Question orale  
de M. Eddy Fontaine  
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de  
l'Agriculture et de la Ruralité,  
sur « la nécessité de protéger la forêt wallonne  
face au développement des projets éoliens »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la nécessité de protéger la forêt wallonne face au développement des projets éoliens ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Madame la Ministre, on parle toujours de forêt ; ici, la destruction n'est pas due aux castors, mais à l'être humain. On le dit à longueur de commission : la forêt wallonne souffre. Stress hydrique, incendies, sécheresses, pression des grands ongulés ou encore attaques de ravageurs, rien n'est épargné à ce patrimoine naturel indispensable. Il y a quelques dizaines d'années, quand on parlait de protection de la forêt, on pensait à l'Amazonie, mais aujourd'hui, c'est la forêt wallonne qu'il faut protéger. Elle est aussi menacée par le développement quasi anarchique de projets éoliens. Récemment, le Conseil d'État a annulé la décision du Gouvernement wallon qui refusait le permis unique sollicité par la société New Wind pour implanter six éoliennes dans une forêt du sud de mon arrondissement, à Couvin. J'aurais la même réaction si c'était dans une autre forêt de notre belle Wallonie.

La transition énergétique impose évidemment de diversifier nos sources d'énergie et de renforcer la production renouvelable. C'est indispensable pour réduire notre dépendance aux énergies fossiles et répondre aux enjeux climatiques. Pour autant, tous les projets ne se valent pas et tous les sites ne sont pas adaptés. Installer des éoliennes au cœur ou à proximité immédiate de massifs forestiers pose de sérieuses questions.

Il ne faudrait pas que la transition énergétique se fasse au détriment de la résilience forestière. Les forêts doivent être mieux protégées dans l'analyse des projets éoliens, en particulier lorsqu'ils impliquent des voiries d'accès, des défrichements, des terrassements ou une fragmentation des habitats.

Quelle est votre position sur l'implantation d'éoliennes en milieu forestier ou à proximité directe de massifs sensibles, une zone Natura 2000, par exemple ?

Quels critères votre Gouvernement entend-il appliquer pour protéger les forêts wallonnes face à ces projets ? Envisagez-vous de renforcer les balises, les exclusions ou les garde-fous afin d'éviter que des projets éoliens ne fragilisent davantage des écosystèmes forestiers déjà sous pression ?

À quoi sert-il de faire partie d'un parc national si cela ne protège pas de tels projets ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

**Mme Anne-Catherine Dalcq**, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, la transition énergétique impose de développer les énergies renouvelables. Ce développement doit toutefois rester compatible avec la préservation de la biodiversité, des paysages et des fonctions écologiques de nos forêts.

Je rappellerai d'ailleurs que la DPR prévoit d'exclure les éoliennes en zone forestière ou naturelle des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Un document de référence élaboré par mon administration existe depuis plusieurs années afin d'encadrer les projets éoliens. Il reprend un ensemble de recommandations à destination des bureaux d'études et des promoteurs, notamment en matière d'implantation en milieu forestier ou à proximité de massifs sensibles.

Ce document prévoit différentes mesures d'évitement et d'atténuation, notamment en faveur des chauves-souris, de certaines espèces sensibles comme la cigogne noire ou encore des forêts anciennes. Il vise à permettre une analyse des projets tenant compte des enjeux biologiques et écologiques locaux.

Le cadre de référence éolien a par ailleurs été revu en janvier 2024. Le CoDT prévoit également plusieurs balises encadrant le développement éolien en zone forestière, notamment l'exclusion des forêts feuillues ainsi que des critères liés à l'implantation des infrastructures.

Le document de référence de mon administration constitue un outil évolutif, adapté lorsque les avancées scientifiques ou les retours d'expérience le justifient.

Comme je l'ai déjà indiqué dans d'autres dossiers liés au développement éolien, la Région accueille favorablement les évolutions et innovations permettant de réduire l'impact des projets sur la biodiversité, tout en veillant à disposer des garanties nécessaires quant à leur efficacité.

Je rappelle également que les enjeux liés à la biodiversité sont intégrés de manière systématique dans l'instruction des projets éoliens, au travers de l'étude d'incidence environnementale et lors de l'instruction de la demande de permis unique.

Enfin, le statut de parc national n'interdit pas en lui-même le développement de projets éoliens. Les limitations ou interdictions dépendent avant tout du statut juridique et écologique des zones concernées, notamment en présence de sites Natura 2000, de réserves naturelles ou d'autres zones bénéficiant d'un régime de protection spécifique.

**M. le Président.** – La parole est à M. Fontaine.

**M. Eddy Fontaine** (PS). – Vous avez évoqué les mesures d'évitement pour différents enjeux biologiques ou locaux ou de biodiversité. Ma position est claire et connue, puisque je l'ai déjà relayée au conseil communal : je ne suis pas un opposant à l'énergie éolienne. Par contre, je suis un farouche opposant à l'énergie éolienne dans les forêts. Il y a assez d'endroits où l'on peut placer des éoliennes. Certes, c'est compliqué parce que tout le monde veut bien des éoliennes, mais jamais près de chez soi. C'est la difficulté, je suis d'accord avec vous. Placer des éoliennes dans un massif forestier, c'est vraiment une catastrophe, tant pour le massif forestier, la biodiversité, la faune et la flore.

La réflexion doit être menée plus en avant et les enjeux liés à la biodiversité doivent être beaucoup plus protégés, surtout pour ce genre de gros projets.

**Question orale**  
**de Mme Mélissa Hanus**  
**à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de**  
**l'Agriculture et de la Ruralité,**  
**sur « l'impact de la réforme des aides à la**  
**promotion de l'emploi (APE) dans les**  
**compétences de Mme la Ministre »**

**Question orale**  
**de M. Eddy Fontaine**  
**à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de**  
**l'Agriculture et de la Ruralité,**  
**sur « l'impact de la réforme des aides à la**  
**promotion de l'emploi (APE) pour les**  
**opérateurs du secteur agricole »**

**Question orale**  
**de M. Patrick Spies**  
**à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de**  
**l'Agriculture et de la Ruralité,**  
**sur « l'impact de la réforme des aides à la**  
**promotion de l'emploi (APE) pour les**  
**opérateurs actifs dans la conservation de la**  
**nature, la chasse et la pêche »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- Mme Hanus, sur « l'impact de la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) dans les compétences de Mme la Ministre » ;
- M. Fontaine, sur « l'impact de la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) pour les opérateurs du secteur agricole » ;
- M. Spies, sur « l'impact de la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) pour les

opérateurs actifs dans la conservation de la nature, la chasse et la pêche ».

La parole est à Mme Hanus pour poser sa question.

**Mme Mélissa Hanus (PS).** – Madame la Ministre, le Gouvernement wallon a adopté, en première lecture, le décret visant à abroger le décret APE au 1<sup>er</sup> janvier 2027. Chaque ministre fonctionnel étant appelé à prendre une base décrétole complémentaire à la réforme portée par le ministre Jeholet, afin de traduire l’octroi des moyens APE vers les divers acteurs, une fois le décret-chapeau adopté, comment préparez-vous cette réforme concernant vos compétences en matière de ruralité ? Avez-vous chargé vos services de préparer les décrets fonctionnels attendus ? Si oui, quelles sont les balises données ?

Aujourd’hui, à combien s’élèvent les enveloppes APE dédiées dans vos compétences Ruralité ? Combien d’ETP et de travailleurs cela représente-t-il ? Quelles seront les concertations menées avec les opérateurs concernés ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Madame la Ministre, comme ma collègue l’a annoncé, je poserai mes questions spécifiquement par rapport au secteur agricole. Avez-vous chargé vos services de préparer les décrets fonctionnels attendus ? Si oui, quelles sont les balises données ?

Aujourd’hui, à combien s’élèvent les enveloppes APE destinées aux opérateurs du secteur agricole ? Ces budgets seront-ils préservés dans le cadre de la réforme ? Combien d’équivalents temps plein et de travailleurs cela représente-t-il ? Quelles seront les concertations menées avec les opérateurs concernés ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Spies pour poser sa question.

**M. Patrick Spies (PS).** – Madame la Ministre, comme mes collègues ont déjà bien évoqué le sujet, je ne vais pas répéter l’intégralité de la question. Je voudrais simplement vous demander de préciser la manière dont vous allez préparer cette réforme en ce qui concerne vos compétences, à savoir Nature, Forêt, Chasse et de Pêche.

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

**Mme Anne-Catherine Dalcq,** Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité. – Madame et Messieurs les Députés, je peux vous confirmer le passage en première lecture du décret visant à abroger le décret APE actuel au 1<sup>er</sup> janvier 2027.

La philosophie de la réforme est, en effet, la responsabilisation des ministres fonctionnels avec un lien plus fort entre bénéficiaires des aides à la promotion de l’emploi et leurs ministres de tutelle en fonction de leur secteur d’activité. Ce travail est conséquent, et la volonté du Gouvernement est d’agir avec précaution et rigueur. Je peux donc vous confirmer que la réforme est en cours au niveau du Gouvernement et nécessite du temps afin d’identifier le rattachement des bénéficiaires le plus adapté en fonction de leurs activités.

Il est donc prématuré d’avancer des chiffres définitifs quant au budget APE par compétence et le nombre d’ETP concernés. Enfin, un travail est actuellement réalisé en collaboration entre mon cabinet et l’administration en ce qui concerne le décret fonctionnel.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Hanus.

**Mme Mélissa Hanus (PS).** – J’hésite à répliquer vu le peu de réponses reçues aujourd’hui. Vous indiquez qu’il est prématuré de fournir des éléments d’information à nos questions, alors que la réforme APE annoncée par votre collègue, le ministre Jeholet, est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2027. Nous sommes de nombreux députés, tant dans la minorité que dans la majorité, à être sollicités par les associations et les opérateurs parce qu’ils sont plus qu’inquiets de ne pas savoir ce qu’il va advenir d’eux dès l’année prochaine.

Vous souhaitez toujours, en parfaite coordination avec vos collègues du Gouvernement, conserver le silence. En réalité, vous entretenez l’inquiétude auprès des associations. Je n’ai aucune réponse à mes questions, Madame la Ministre.

**M. le Président.** – La parole est à M. Fontaine.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Je ne souhaite pas répliquer.

**M. le Président.** – La parole est à M. Spies.

**M. Patrick Spies (PS).** – Je souhaite insister sur le rôle essentiel des opérateurs concernés pour la préservation de la biodiversité et la gestion durable de nos territoires. Toute réforme doit impérativement éviter de fragiliser ces acteurs.

**Question orale  
de M. Patrick Spies  
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de  
l'Agriculture et de la Ruralité,  
sur « l'inacceptable discrimination subie par les  
services forestiers germanophones dans le cadre  
du moratoire sur les recrutements »**

**Question orale  
de Mme Christine Mauel  
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de  
l'Agriculture et de la Ruralité,  
sur « l'application du moratoire sur les  
recrutements au sein du Département de la  
nature et des forêts (DNF) et l'impact sur les  
zones germanophones »**

**Question orale  
de M. Freddy Mockel  
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de  
l'Agriculture et de la Ruralité,  
sur « l'effet discriminatoire de la non-embauche  
d'agents germanophones au Département de la  
nature et des forêts (DNF) »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- M. Spies, sur « l'inacceptable discrimination subie par les services forestiers germanophones dans le cadre du moratoire sur les recrutements » ;
- Mme Mauel, sur « l'application du moratoire sur les recrutements au sein du Département de la nature et des forêts (DNF) et l'impact sur les zones germanophones » ;
- M. Mockel, sur « l'effet discriminatoire de la non-embauche d'agents germanophones au Département de la nature et des forêts (DNF) ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

**M. Patrick Spies (PS).** – Madame la Ministre, il me revient une situation particulièrement préoccupante au sein de la Direction du DNF de Malmedy-Bullange : au-delà des difficultés générales de recrutement que connaît l'administration, les services forestiers germanophones sont aujourd'hui victimes d'un traitement inégal inacceptable par rapport aux services francophones. En effet, alors que les procédures de promotion au grade C1 et les remplacements d'assistants libérés ont pu être finalisés à temps dans plusieurs services francophones, les procédures équivalentes dans la région germanophone auraient été retardées puis suspendues, voire annulées, alors qu'elles étaient déjà très avancées. Les règles auraient donc été modifiées en cours de procédure, avec des conséquences particulièrement lourdes pour l'est du pays.

La situation est critique. Le bureau du cantonnement forestier de Saint-Vith ne compterait plus que deux postes pourvus sur cinq, avec un nouveau départ annoncé, tandis que l'office d'Eupen compterait quatre postes de forestier vacants sur 10. C'est d'autant plus incompréhensible qu'une procédure finalisée existe déjà, avec des lauréats disponibles et prêts à travailler dans la région germanophone. Il est inacceptable que la partie germanophone soit pénalisée durablement en raison de retards purement procéduraires, alors que d'autres directions ont pu finaliser leurs recrutements avant le moratoire.

Confirmez-vous cette différence de traitement entre services francophones et germanophones du DNF ? Quelles mesures comptez-vous prendre pour corriger cette discrimination et régulariser les procédures déjà conclues ou très avancées ? Enfin, pouvez-vous garantir que les services forestiers germanophones disposeront des effectifs nécessaires pour assumer leurs missions, dans le respect de la décentralisation et des obligations linguistiques ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

**Mme Christine Mauel (MR).** – Madame la Ministre, comme mes collègues, je souhaite attirer votre attention sur la situation du personnel au sein de la Direction du DNF de Malmedy-Bullange, qui couvre une partie importante du territoire germanophone de notre Région. Suite à l'application du moratoire sur les recrutements et de la règle d'un tiers, plusieurs procédures de promotion vers le grade C1, ainsi que les remplacements qui en découlaient, n'ont pas pu être finalisées dans toutes les directions. Il semble que certaines directions aient pu clôturer ces procédures avant l'entrée en vigueur du moratoire, tandis que d'autres se trouvaient encore dans une phase avancée, mais non finalisée.

Cette différence de calendrier produit aujourd'hui des effets très concrets sur le terrain. Dans certaines zones rurales et périphériques, en particulier dans les zones germanophones, cela se traduit par des tensions importantes en matière de personnel, voire un risque réel de désorganisation des services, notamment au niveau des cantonnements forestiers, alors qu'en réalité, ce problème de pénurie n'est pas nouveau. Il ne s'agit évidemment pas de remettre en cause les efforts nécessaires de maîtrise budgétaire. Toutefois, la situation actuelle pose la question de l'impact différencié de mesures transversales lorsqu'elles s'appliquent à des réalités territoriales spécifiques, comme dans les zones germanophones, qui présentent des contraintes particulières en termes de recrutement, de taille des équipes et d'organisation des services.

Quelle est votre analyse de la situation ? Pouvez-vous fournir un état des lieux actualisé au sein du DNF, en particulier pour les directions concernées dans l'est

de la Wallonie ? Existe-t-il des marges de manœuvre pour les procédures qui étaient déjà très avancées au moment de l'entrée en vigueur du moratoire afin d'éviter des blocages opérationnels durables ? Quelles garanties pouvez-vous apporter afin de veiller à ce que l'application de mesures générales n'entraîne pas, dans les faits, des déséquilibres territoriaux, notamment au détriment des zones germanophones de notre Région ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

**M. Freddy Mockel (Ecolo).** – Madame la Ministre, votre DNF souffre d'un manque d'agents qui dépasse l'entendement. Le Gouvernement wallon passe à l'abandon d'une grande partie de ses missions – on en a discuté tout à l'heure –, ce qui n'est pas une solution. On sera face soit à un abandon du service public, soit à un renvoi de ses responsabilités, notamment vers les communes.

Au-delà de cette situation insupportable, j'aimerais aborder une situation plus spécifique discriminatoire.

Alors que certaines procédures de promotion au grade C1 et de pourvoi des postes d'assistant ainsi libérés dans la partie francophone ont pu être menées à bien avant l'entrée en vigueur du fameux moratoire « un remplacement pour trois départs », celles concernant les agents germanophones n'ont pas été finalisées. Pour les postes de garde-forestier, il y a même une réserve de recrutement, des lauréats attendent.

Il en résulte une injustice flagrante qui s'ajoute donc à un état d'ensemble gravement problématique.

Alors que pour les agents francophones, on a pu procéder au moins à ces quelques engagements-là, la procédure d'engagement pour les agents germanophones de la direction de Malmedy-Büllingen a non seulement été suspendue, mais également, selon mes informations, purement et simplement annulée. Cela constitue à mon sens une discrimination inutile qui passe mal ; à raison. Y remédier est nécessaire pour ne pas ajouter au déficit d'ensemble une discrimination. De plus, y remédier resterait insuffisant. Cependant, même si cela reste très insuffisant pour la situation globale, les missions du DNF permettraient au moins, comme dans les services francophones, de rendre la situation un peu moins grave.

Ainsi, pourvoir à ces trois postes d'assistants ne compenserait qu'en partie les six départs prévus encore cette année. Pour illustrer la situation actuelle, au cantonnement de Saint-Vith, deux postes sur cinq sont pourvus, avec bientôt un départ. Au cantonnement d'Eupen, quatre postes de garde-forestiers sur 10 sont vacants.

Madame la Ministre, comment avez-vous prévu de mettre fin à cette situation discriminatoire ? Comment avez-vous prévu de faire régulariser des procédures de

recrutement déjà achevées ou bien avancées dans le cadre de la promotion au grade C1, afin que vos services dans les communes germanophones puissent au moins espérer maintenir un minimum de service ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

**Mme Anne-Catherine Dalcq,** Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame et Messieurs les Députés, la situation du personnel au sein du Département de la nature et des forêts ne résulte pas que du moratoire sur les procédures d'engagement et de recrutement décidées par le Gouvernement en juillet dernier. Elle s'inscrit dans un contexte plus ancien et structurel.

Depuis plusieurs années, le plan de personnel peine à compenser les départs à la pension. Certains postes restent également vacants, faute de candidats disponibles ou correspondant au profil recherché.

Le moratoire a toutefois eu un impact sur le DNF, et davantage sur le DNF de cette direction que sur d'autres services de l'administration. Cette situation s'explique notamment par la structure du département et par une pyramide des âges défavorable. De nombreux départs concernent des fonctions de terrain spécialisées dont le remplacement est plus complexe.

La Direction de Malmedy, comme je vous le disais, est effectivement particulièrement touchée : à l'horizon de la fin de l'année 2026 :

- le cantonnement de Saint-Vith comptera plus de 50 % de personnel manquant, soit huit agents absents sur un cadre de 15 avec quatre triages vacants sur 10 ;
- à Eupen, six agents manqueront également sur un total de 15, avec là aussi quatre triages vacants sur 10.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que d'autres départs à la pension sont encore attendus.

Je tiens toutefois à être très claire : il n'est pas acceptable de laisser entendre qu'il existerait une discrimination à l'égard des cantonnements germanophones. Ceux-ci sont fortement impactés, mais d'autres cantonnements francophones rencontrent également des difficultés importantes.

Les restrictions appliquées dans le cadre des désignations de C1 en 2025 l'ont été de manière identique pour l'ensemble des directions. Au total, 40 postes vacants ont été fermés au sein du département dans le cadre du moratoire :

- huit à Arlon ;
- deux à Dinant ;
- deux à Liège ;
- huit à Malmedy ;
- un à Marche ;
- sept à Mons ;

- un à Namur ;
- trois à Neufchâteau ;
- deux à la DRF ;
- trois à la DNEV.

Parmi ces postes, 12 concernaient des emplois libérés à la suite de promotions C1, dont trois à Malmedy.

Il convient également de rappeler que les cantonnements germanophones sont confrontés de longue date à des contraintes spécifiques, liées notamment aux exigences linguistiques. Les formations et les référentiels réglementaires et la majorité des documents de travail sont élaborés en français, alors que les missions sont exercées principalement en allemand.

En pratique, une part importante du travail de traduction repose sur les agents eux-mêmes. Cette tâche devrait pouvoir être assurée par le Département juridique et de traduction du Secrétariat général, mais la pratique a montré que les spécificités techniques des textes concernés étaient difficilement rencontrées.

À cela s'ajoute la difficulté de recruter des profils bilingues adaptés aux besoins du terrain. Il n'existe pas à ce jour de filière de formation germanophone spécifique en Wallonie pour ces métiers, ce qui a toujours davantage limité le nombre de candidats par rapport au reste de la Wallonie. Toutefois, trois candidats germanophones ayant réussi les épreuves de sélection figurent actuellement sur la liste d'attente.

Enfin, la Direction de Malmedy ne bénéficiera pas de l'ouverture des 29 postes d'avancement C1 actuellement soumis à l'avis de l'Inspection des finances. Les postes C1 ayant déjà été pourvus en 2025, ils ne pourront pas être remplacés dans le cadre de la méthodologie arrêtée par le Costra pour l'année 2026.

Au vu de ces éléments, j'ai pris contact avec le Secrétariat général et le directeur général afin que cette problématique soit pleinement prise en compte dans les choix opérés lors des recrutements futurs. Il convient également de prendre en considération que le plan de personnel de l'ARNE, élaboré par le directeur général, pourra contribuer à apporter certaines réponses à la situation actuellement rencontrée au sein du DNF. Je continuerai à soutenir les solutions au travers du plan de personnel ainsi que l'ouverture des postes d'encadrement évoqués.

**M. le Président.** – La parole est à M. Spies.

**M. Patrick Spies (PS).** – Tout à l'heure, plusieurs collègues ont déjà abordé la question du manque de personnel au sein du DNF. Chez nous aussi, en Communauté germanophone, la situation reste profondément préoccupante. Je le dis clairement : c'est inacceptable. Les services forestiers germanophones ne peuvent continuer à être pénalisés de la sorte pour des raisons purement procédurales. Il en va du respect du

principe d'égalité entre territoires. Il relève de votre responsabilité d'y apporter rapidement des réponses concrètes.

Au-delà de l'administration elle-même, ce manque de personnel a des conséquences directes sur les communes, qui dépendent étroitement de cette collaboration. Ce n'est pas un hasard si la Commune de Waimes a récemment adopté une motion à ce sujet et si d'autres communes, comme Amblève et Butgenbach, s'inscrivent dans la même démarche.

Il me revient également que, dans certains cantonnements, des missions essentielles, comme les réunions liées aux plans de tir, ne peuvent plus être assurées correctement. Cela illustre à quel point la situation impacte désormais le fonctionnement même des services sur le terrain.

Vous avez bien réexpliqué la situation problématique, mais, malheureusement, vous ne m'avez pas expliqué quelles mesures concrètes vous allez prendre en Communauté germanophone. Je vous invite clairement à agir.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Mauel.

**Mme Christine Mauel (MR).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour l'attention portée à cette situation. En effet, comme je le disais déjà dans ma question, le problème n'est pas nouveau du tout. Ma prédécesseure, la députée Jenny Baltus-Môres, était déjà intervenue à maintes reprises sur la situation en Communauté germanophone, il y a sept ans de cela. Merci de garder une approche mesurée et responsable dans ce dossier.

Tout d'abord, je ne conteste pas du tout la nécessité des efforts budgétaires ni la complexité des arbitrages actuels. En revanche, il est vrai que l'application des mesures générales peut parfois produire des effets plus lourds dans certaines zones périphériques, notamment dans l'est de la Wallonie, où les équipes sont plus réduites et les possibilités de remplacement plus limitées.

Toutefois, il faut éviter les raccourcis et les termes excessifs qui sont utilisés ici. Nous ne sommes pas face à une volonté politique de pénaliser les germanophones, mais bien face aux conséquences administratives d'un moratoire appliqué à l'ensemble de la fonction publique wallonne. L'enjeu est surtout de voir comment préserver le fonctionnement équilibré des services sur le terrain et d'éviter les difficultés opérationnelles durables dans certaines directions plus sensibles.

Je prends acte avec satisfaction de votre volonté de suivre ce dossier avec attention et d'examiner les solutions et marges de souplesse qui pourraient encore exister pour les procédures déjà très avancées. Il est important d'aborder ce sujet dans un esprit de responsabilité, d'apaisement et de dialogue constructif.

**M. le Président.** – La parole est à M. Mockel.

**M. Freddy Mockel** (Ecolo). – Madame la Ministre, oui, dans le passé, il est arrivé qu'il n'y ait pas assez de candidats lorsque l'on organisait des examens. Ici, les candidats sont là, il y a même des lauréats. Compte tenu des difficultés supplémentaires pour organiser les examens en langue allemande, cela a pris plus de temps.

Personne n'a parlé de volonté politique, Madame Mauel. Il s'agit de discrimination par la situation qui leur a été imposée. Il me semble logique de ne pas parler, comme vous l'avez fait, de l'éventuel recrutement futur, parce que cela voudrait dire qu'il faudrait relancer toute la procédure et recommencer à zéro. Si je vous ai bien compris, on sera peut-être en 2028, si tout va bien.

Dès lors, je vous demanderai d'afficher une volonté un peu plus ferme, de revoir un peu quelle procédure il y a moyen de dégager à partir de la situation existante, pour ne pas devoir encore attendre longtemps avant de passer l'examen.

Il faut dire aussi, et c'est important pour le DNF, que si dans l'autre Région des gens doivent attendre deux ou trois ans pour être recrutés alors qu'ils ont passé un examen, ils risquent fort d'être ailleurs entre-temps, surtout si l'on réduit les droits au chômage.

Je vous remercie pour votre réponse, mais je m'attendais quand même à quelque chose de plus consistant.

**Question orale  
de Mme Rachida Aït Alouha  
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de  
l'Agriculture et de la Ruralité,  
sur « la fermeture provisoire du Centre de  
revalidation des espèces animales vivant à l'état  
sauvage (CREAVES) de Saint-Nicolas »**

**Question orale  
de M. Loïc Jacob  
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de  
l'Agriculture et de la Ruralité,  
sur « les faits de sabotage et de vandalisme au  
Centre de revalidation des espèces animales  
vivant à l'état sauvage (CREAVES) de Namur »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- Mme Aït Alouha, sur « la fermeture provisoire du Centre de revalidation des espèces animales vivant à l'état sauvage (CREAVES) de Saint-Nicolas » ;
- M. Jacob, sur « les faits de sabotage et de vandalisme au Centre de revalidation des espèces

animales vivant à l'état sauvage (CREAVES) de Namur ».

La parole est à Mme Aït Alouha pour poser sa question.

**Mme Rachida Aït Alouha** (Indépendante). – Madame la Ministre, la fermeture temporaire du CREAVES des terrils à Saint-Nicolas, en pleine période critique pour la faune sauvage, suscite une vive inquiétude parmi les citoyens et les acteurs locaux de la protection animale.

Ce centre joue un rôle essentiel pour la commune de Saint-Nicolas et pour une large partie de la région liégeoise. Cette fermeture temporaire met en lumière des difficultés structurelles importantes :

- une surcharge de travail liée à l'afflux d'animaux provenant notamment de Liège, de Seraing et des communes voisines ;
- un manque de personnel ;
- une dépendance quasi exclusive au travail des bénévoles.

Faute de moyens humains suffisants, l'ASBL a déjà dû limiter ses activités et se concentrer essentiellement sur l'accueil des hérissons, alors que sa mission initiale consistait à prendre en charge une grande diversité d'animaux sauvages, ainsi que certains animaux domestiques nécessitant une prise en charge urgente.

Face à cette situation préoccupante, quelles démarches avez-vous entreprises afin d'aider le CREAVES des terrils à rouvrir pleinement ses activités dans les meilleurs délais ? Quelles mesures concrètes envisagez-vous pour permettre à cette ASBL de bénéficier d'un soutien structurel en personnel et en financement ?

Un soutien exceptionnel de la Région wallonne était-il envisagé afin d'éviter que cette fermeture se prolonge davantage ? Le Gouvernement wallon prévoit-il des solutions spécifiques pour renforcer durablement le CREAVES, confronté à une surcharge de travail croissante et un manque de moyens humains ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Jacob pour poser sa question.

**M. Loïc Jacob** (Les Engagés). – Madame la Ministre, le CREAVES de Namur a fait l'objet, en avril notamment, de nombreuses manifestations particulièrement inquiétantes : sabotage, vandalisme, vol, enlèvement d'animaux, dont notre célèbre buse de Dinant. Pour être plus sérieux, les auteurs de ce méfait – peut-être sont-ce les mêmes, peut-être est-ce un groupe, on ne le sait pas – ont poussé la barre plus loin puisqu'ils se sont introduits dans le domicile de ceux qui portent le CREAVES de Namur. Ils ont crevé les pneus de leur voiture et, pour commettre leur méfait, ils ont neutralisé les caméras de sécurité. Dès lors, on pourrait qualifier cela de tentative de meurtre. Ce n'est

pas moi qui le dis, c'est juridiquement attesté. C'est donc quelque chose d'extrêmement sérieux.

Nous ne sommes pas là dans un fait isolé, exceptionnel et unique, comme on aurait pu le croire ; c'était l'objet d'une discussion que vous avez eue avec mon collègue, M. Resinelli, il y a un mois. Nous sommes, selon moi, dans une campagne d'intimidation structurée.

Or le CREAVES de Namur porte un projet particulièrement important d'hôpital pour la faune sauvage, qui devrait normalement voir le jour en septembre prochain, si je ne dis pas de bêtises, et qui est un projet particulièrement structurant pour l'écosystème même des CREAVES.

Madame la Ministre, avez-vous des nouvelles de la situation du CREAVES de Namur ? Les faits ont-ils perduré ? Ils n'ont plus été relatés dans la presse et ne sont plus revenus à nos oreilles. Dès lors, peut-être sont-ils temporairement – ou définitivement, j'espère – stoppés. Quel suivi avez-vous pu en faire avec les autorités responsables ?

Une réflexion sera-t-elle initiée par les acteurs concernant la sécurisation de l'ensemble des infrastructures ? Enfin, où en est la révision de l'AGW relatif à l'agrément et au subventionnement des CREAVES qui était à l'étude par votre administration ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

**Mme Anne-Catherine Dalcq,** Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame et Monsieur les Députés, la situation du CREAVES des terrils à Saint-Nicolas est connue et fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'administration et de la Fédération des CREAVES. Les difficultés rencontrées par le centre sont réelles. Elles résultent d'une surcharge progressive des activités, de problèmes d'organisation, d'un manque de ressources humaines suffisantes et d'une forte dépendance à l'engagement des bénévoles.

Dans ce contexte et après une première tentative de stabilisation qui n'a pas permis de redresser durablement la situation, la décision a été prise de suspendre temporairement les activités du centre. Cette décision collégiale visait avant tout à préserver le bien-être des animaux pris en charge ainsi que celui des bénévoles. L'objectif est que cette fermeture reste temporaire et permette une réorganisation dans de meilleures conditions.

Un accompagnement est actuellement assuré avec l'appui de la Fédération des CREAVES, afin d'aider le centre à redéfinir son fonctionnement et à relancer progressivement ses activités. Une attention particulière est portée à la mobilisation de nouveaux bénévoles, dont l'engagement sera indispensable pour assurer une

reprise durable. L'implication des autorités locales est également importante.

La solidarité entre les différents CREAVES joue pleinement son rôle. Les centres voisins se sont organisés afin d'assurer, dans la mesure de leurs capacités, la prise en charge des animaux durant cette période transitoire, dans un souci de continuité des soins.

S'agissant du soutien financier, le CREAVES des terrils bénéficie des subventions prévues par l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 septembre 2023 modifiant celui du 16 octobre 1997 relatif à l'agrément et au subventionnement des CREAVES. Cet arrêté ne prévoit pas d'aide pour l'engagement de personnel. Dans le contexte budgétaire actuel, aucun soutien financier exceptionnel complémentaire n'est prévu. Le centre peut toutefois recourir aux mécanismes de soutien existants via la fondation Roi Baudouin.

En ce qui concerne les actes de vandalisme dont ont été victimes le CREAVES de Namur et ses gestionnaires, aucun nouvel incident ne m'a été signalé depuis les faits évoqués. Je condamne avec la plus grande fermeté ces actes de malveillance totalement inacceptables. Certains faits, notamment des actes de sabotage sur des véhicules familiaux, auraient pu avoir des conséquences particulièrement graves et dramatiques. Une enquête est en cours afin de faire toute la lumière sur ces événements. À ce stade, il ne semble pas que d'autres CREAVES aient été confrontés à des faits similaires. Le centre de Namur a par ailleurs bénéficié récemment d'une forte exposition médiatique, notamment à la suite de la capture de la buse de Dinant. Il appartiendra à l'enquête de déterminer si ce contexte peut avoir joué un rôle.

Ces événements posent la question de la sécurisation des CREAVES. Les réalités de terrain étant très variables, les besoins diffèrent selon les centres. La Fédération des CREAVES sera amenée à examiner cette problématique afin d'identifier, avec les centres concernés, des pistes d'amélioration en matière de prévention et de sécurisation.

Enfin, le travail relatif au nouvel arrêté du Gouvernement wallon concernant les CREAVES se poursuit de manière constructive. J'espère pouvoir entamer prochainement une phase de concertation avec les centres et la fédération, afin d'avancer sur ce dossier essentiel pour l'avenir du réseau. Je continuerai à suivre attentivement l'évolution de la situation dans les mois à venir.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Aït Alouha.

**Mme Rachida Aït Alouha** (Indépendante). – Madame la Ministre, nos inquiétudes sont toujours d'actualité. On craint une fermeture. Vous voyez bien que la demande augmente avec le temps. J'espère que l'on va trouver d'autres solutions, mais ce serait bien de

trouver un petit coup de pouce au niveau de la Région wallonne et d'aider la structure, parce que se fier exclusivement aux bénévoles est impossible. Le bénévole est là pour soulager et pas pour prendre la place d'un travailleur effectif avec des normes structurelles. Il y a donc un problème.

**M. le Président.** – La parole est à M. Jacob.

**M. Loïc Jacob** (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse et votre condamnation. J'entends qu'il n'y a pas de nouvel incident jusqu'à présent, très bien. D'autres CREAVES n'ont pas été touchés, très bien. La fédération va porter cela à l'ordre du jour d'une de ces prochaines commissions. C'est une très bonne chose, cela fait partie des propositions que j'allais vous faire.

J'ai parlé de campagne d'intimidation. Je me demande s'il ne faudrait pas demander à la fédération qu'elle réfléchisse à une campagne de valorisation des CREAVES, parce qu'il ne faudrait pas que ce genre de séquence vienne à décourager ceux qui portent ce genre de projets. Pourquoi ne pas occuper l'espace public sur le sujet, mais de manière positive cette fois ?

J'ai entendu que les travaux concernant l'AGW continuaient.

**Question orale  
de M. Eddy Fontaine  
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de  
l'Agriculture et de la Ruralité,  
sur « la présence de nouvelles espèces invasives  
en Wallonie »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la présence de nouvelles espèces invasives en Wallonie ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

**M. Eddy Fontaine** (PS). – Madame la Ministre, après l'installation du frelon à pattes jaunes qui a défrayé la chronique dans cette Commission pendant quelques mois, maintenant, deux nouvelles espèces de guêpes, jusqu'ici rares ou absentes en Belgique, se sont désormais installées sur notre territoire, à savoir la scolie hirsute et le *Tremex magus*. Des spécimens de ces espèces ont-ils été recensés en Wallonie ?

L'apparition et l'installation durable de nouvelles espèces, parfois de grande taille, soulèvent plusieurs enjeux importants, tant en matière de biodiversité que d'équilibre des écosystèmes, voire de perception par les citoyens.

Disposez-vous d'un suivi scientifique structuré concernant l'apparition de ces nouvelles espèces liées

au changement climatique sur le territoire wallon ? Font-elles déjà l'objet d'une évaluation quant à leur impact potentiel sur les écosystèmes locaux, notamment sur les espèces indigènes ? Quelles informations pouvez-vous nous donner à ce sujet ? Comment endiguer le développement de ce type d'espèces et éviter une situation hors de contrôle, comme avec le frelon à pattes jaunes ? Entendez-vous renforcer la surveillance et la collecte de données en matière de biodiversité relativement à ces espèces ?

Enfin, quelles actions d'information ou de sensibilisation sont prévues à destination du grand public, afin d'éviter toute inquiétude disproportionnée face à l'apparition de ces nouvelles espèces ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

**Mme Anne-Catherine Dalcq**, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, les deux insectes que vous citez, la scolie hirsute et le *Tremex magus*, sont originaires d'Europe méridionale pour le premier et d'Europe centrale pour le second. Comme l'a relayé récemment l'agence Belga, plusieurs observations de ces deux espèces ont été réalisées depuis 2023 sur le territoire flamand par des naturalistes. À ma connaissance, elles n'ont pas encore été détectées en Wallonie. Leur détection récente est principalement liée à une extension naturelle de leur aire de répartition sous l'effet de l'évolution climatique. On estime que plusieurs dizaines d'espèces d'insectes ont ainsi étendu leur aire de distribution vers nos régions et rejoint le territoire belge à la faveur du réchauffement du climat.

Contrairement au frelon asiatique à pattes jaunes, ces deux insectes ne sont pas considérés comme des espèces exotiques envahissantes. Ils ne proviennent pas d'un autre continent et leur présence ne résulte pas d'une introduction volontaire ou accidentelle par l'homme en dehors de leur aire de répartition naturelle. Bien qu'ils atteignent une taille importante, ces deux insectes ne présentent aucune agressivité et ne présentent pas de risque particulier en matière de santé publique. Aucune action de communication n'est prévue à l'égard de ces espèces.

En revanche, une communication ciblée sur le frelon asiatique à pattes jaunes est en cours afin d'expliquer quels sont les risques réels associés à son développement et comment cohabiter au mieux avec cette espèce exotique envahissante. Il convient d'ailleurs de rappeler que la piqûre du frelon asiatique n'est pas plus dangereuse que celle d'une guêpe. La quantité de venin injectée reste inférieure à celle d'une abeille, même si la piqûre peut être ressentie comme plus douloureuse en raison d'une pénétration plus profonde du dard.

En France, malgré l'augmentation très importante des populations de frelons asiatiques entre 2014 et 2023, le nombre d'hospitalisations liées aux piqûres d'hyménoptères – guêpes, abeilles et frelons – n'a pas connu d'augmentation significative. La majorité des hospitalisations restent d'ailleurs liées aux piqûres de guêpes.

L'expansion du frelon asiatique n'a donc pas entraîné d'augmentation majeure du risque sanitaire lié aux piqûres d'insectes, contrairement à certaines perceptions relayées dans les médias.

**M. le Président.** – La parole est à M. Fontaine.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Merci, Madame la Ministre, d'avoir bien voulu faire le topo de la situation que vous avez évoquée, des constats réalisés sur le territoire flamand, mais pas en Wallonie. Ces deux guêpes ne sont pas considérées comme des espèces exotiques envahissantes. Certes, elles sont de taille importante, mais ne sont pas à craindre plus que les frelons à pattes jaunes ou que les guêpes classiques. Il faudra garder cela à l'œil. Vous en avez profité pour dire qu'une communication spécifique sur le frelon asiatique à pattes jaunes était en cours, et l'on vous en remercie.

**Question orale  
de M. Eddy Fontaine  
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de  
l'Agriculture et de la Ruralité,  
sur « les difficultés à digitaliser les services dans  
les zones rurales »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les difficultés à digitaliser les services dans les zones rurales ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Madame la Ministre, la digitalisation des services s'accélère dans tous les secteurs public et privé : santé, urbanisme, transport, banque, et j'en passe. Cette évolution peut constituer un réel progrès lorsqu'elle simplifie les démarches, réduit les délais et améliore l'accessibilité. L'Union européenne s'est d'ailleurs fixé comme objectif que l'ensemble des services publics essentiels soient accessibles en ligne d'ici 2030. Pour répondre à cet objectif, la Wallonie a engagé un « Choc de simplification administrative » qui repose sur la modernisation des outils et la dématérialisation croissante de nombreuses procédures.

Cette transformation, voulue et poussée, ne produit pourtant pas les mêmes effets selon le territoire. En milieu rural, la digitalisation peut rapidement devenir un facteur supplémentaire d'inégalité lorsque, par exemple,

elle éloigne les citoyens des guichets à cause notamment des zones grises et blanches dans la couverture en télécommunication. Il y en a encore un certain nombre et cette situation est plus sensible en Wallonie que dans les autres Régions. Dans de nombreuses communes rurales, les difficultés s'additionnent : éloignement des services, problème de mobilité, vieillissement d'une partie de la population, couverture numérique insuffisante, dépendance à l'égard d'un proche ou d'associations pour accomplir ses démarches.

Quelle analyse faites-vous de l'impact d'une accélération de la digitalisation des services essentiels dans les territoires ruraux ? Les contraintes de la ruralité sont-elles suffisamment prises en compte dans la stratégie de digitalisation de ces services ? L'éloignement des services est un réel problème, comme l'accès au numérique. Étudiez-vous la possibilité de mettre en place une décentralisation des services essentiels vers les citoyens, comme des permanences dans des salles communales ou encore, comme cela se fait dans des pays frontaliers comme la France, le déplacement d'un véhicule itinérant qui assurerait la proximité et l'accompagnement ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

**Mme Anne-Catherine Dalcq,** Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, la digitalisation des services publics constitue un levier important pour améliorer l'accessibilité, simplifier les démarches et assurer une continuité de service sur l'ensemble du territoire. En Wallonie, cette transition s'inscrit dans une dynamique plus large de modernisation administrative. En milieu rural, elle permet notamment de compenser l'éloignement géographique des services essentiels. Cette transition reste toutefois conditionnée à un accès effectif au numérique, dont on sait qu'il est souvent plus limité dans les zones rurales, et aux compétences des usagers.

Dans ce contexte, les espaces publics numériques – EPN – et le Plan d'inclusion numérique jouent un rôle essentiel pour accompagner les publics fragilisés. Le programme Last Mile, soutenu par la Wallonie via le PRW, contribue également à améliorer la connectivité dans les zones déficitaires. Les dispositifs physiques décentralisés constituent également une réponse utile, même s'ils présentent certaines limites en termes de coûts, de couverture territoriale et de ressources humaines.

La réponse la plus pertinente repose donc sur un modèle hybride combinant des services digitalisés performants, un accompagnement progressif des citoyens vers davantage d'autonomie numérique et une présence de proximité via des permanences locales, des guichets partagés ou des services itinérants.

Dans le cadre de la politique de développement rural dont j'ai la charge, les maisons multiservices soutenues par voie de subvention constituent des lieux privilégiés pour accueillir cette présence de proximité. Ce type de projet se développe progressivement à travers l'ensemble de la Wallonie, puisque 35 réalisations sont soit en cours de concrétisation, soit déjà abouties.

En ce qui concerne les aspects liés plus spécifiquement aux infrastructures numériques et à la stratégie digitale, ils relèvent des compétences de mon collègue, le ministre du Numérique, M. Jeholet, vers lequel je vous renvoie pour les éléments complémentaires.

**M. le Président.** – La parole est à M. Fontaine.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Madame la Ministre, tout d'abord, excusez mon collègue, Patrick Spies, qui est dans une autre commission. On est tout à fait d'accord, d'après ce que j'ai pu entendre, sur la problématique de la digitalisation des services, surtout en milieu rural. Les services itinérants, pour moi, seraient une solution, en tout cas dans le sud de la province de Namur et la province de Luxembourg, où les villages sont très espacés et où existe de facto un problème de mobilité. Si nous avons un guichet au centre de la commune, encore faut-il pouvoir y accéder. Vous avez également répondu sur le projet Last Mile qui est en route et qui fonctionne.

L'efficacité et la rapidité des services constituent des enjeux importants, on est bien d'accord. Cela étant, on a oublié d'évoquer une dimension primordiale tant dans ma question que dans votre réponse, lorsque l'on évoque les services et plus particulièrement les services publics : la dimension humaine. N'oublions jamais que la vitesse de prise de rendez-vous est importante, mais avoir un contact humain avec un agent ou un soignant est fondamental. Les humains sont des êtres sociaux, pas des machines. Il faut vraiment que l'ensemble du Gouvernement et que nous, en tant que parlementaires, en soyons conscients et trouvions des solutions pour les zones éloignées, les zones rurales.

*(Mme Bernard, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)*

### **Question orale**

**de M. Eddy Fontaine**

**à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité,  
sur « la révision du cadre réglementaire de plus en plus fragile sur le nourrissage dissuasif du grand gibier »**

### **Question orale**

**de M. Freddy Mockel**

**à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité,  
sur « l'interdiction du nourrissage de gibier et la certification PEFC »**

### **Question orale**

**de M. François Huberty**

**à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité,  
sur « les conséquences du nourrissage des sangliers sur la biodiversité et la certification forestière des communes wallonnes »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- M. Fontaine, sur « la révision du cadre réglementaire de plus en plus fragile sur le nourrissage dissuasif du grand gibier » ;
- M. Mockel, sur « l'interdiction du nourrissage de gibier et la certification PEFC » ;
- M. Huberty, sur « les conséquences du nourrissage des sangliers sur la biodiversité et la certification forestière des communes wallonnes ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Madame la Ministre, depuis quelques semaines – voire depuis quelques mois ou années –, la question du nourrissage dissuasif du grand gibier est de nouveau au cœur de l'actualité politique et juridico-administrative.

Dans plusieurs communes de la province de Namur, on assiste à une forme de bras de fer entre les communes qui louent des territoires de chasse et le certificateur PEFC. En effet, ce dernier menace de retirer cette certification aux communes si elles continuent à autoriser le nourrissage dissuasif. Les communes, étranglées budgétairement par les Gouvernements fédéral et wallon n'ont guère le choix : soit elles empêchent de nourrir et voient leurs recettes diminuer, soit elles l'autorisent et garantissent des recettes stables. La Commune de Viroinval vous a d'ailleurs écrit en ce sens.

Le 29 avril dernier, le Conseil d'État a validé le règlement communal de Stoumont qui interdit le

nourrissage sur l'ensemble de son territoire en propriété publique, mais également en propriété privée.

Madame la Ministre, entendez-vous faire évoluer les règles relatives au nourrissage dissuasif du grand gibier ? Votre prédécesseur avait tenté une réforme avec une interdiction durant les mois de chasse et une autorisation durant les périodes de sensibilité des cultures, entendez-vous remettre l'ouvrage sur le métier ? Comptez-vous soutenir financièrement les communes qui font le choix d'interdire le nourrissage afin de compenser les pertes de recettes ? Quel va être l'impact de l'arrêt du Conseil d'État sur ce dossier ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

**M. Freddy Mockel (Ecolo).** – Madame la Ministre, alliées naturelles dans l'adaptation des changements climatiques et la lutte contre ceux-ci, les forêts jouent un rôle capital vers la neutralité climatique d'ici 2050. La certification PEFC y contribue en valorisant une gestion durable des forêts. Avec l'explosion de certaines populations de gibiers, notamment des sangliers en Wallonie, le PEFC impose, depuis 2024, aux propriétaires certifiés d'interdire le nourrissage dissuasif en période hivernale pour diminuer la pression du grand gibier sur les forêts. En forêt domaniale, depuis 2006, tout nourrissage est interdit.

Au niveau communal, certaines communes, comme la Commune de Couvin, ont décidé de maintenir le nourrissage dans les baux de chasse au détriment de la certification forestière PEFC, emboitant le pas à aux Communes de Viroinval, que l'on vient de citer, de Rochefort ou d'autres, et ont perdu leur certification suite à une évaluation faisant état de surpopulations de sangliers, sans actions mises en œuvre pour les réduire. Elles justifient cette décision par l'aspect économique des locations du droit de chasse.

Par contre, la Commune de Stoumont a interdit le nourrissage sur son territoire depuis 2023 sur base de la loi sur la conservation de la nature. Plusieurs organisations et particuliers du secteur de la chasse avaient introduit un recours au Conseil d'État, rejeté ce 25 avril dernier. Le Conseil d'État constate qu'« il existe une densité importante de grands gibiers dans les forêts de Stoumont, que le nourrissage artificiel du grand gibier favorise des niveaux élevés de population de ce gibier et que, en conséquence, il convient de réduire très significativement les populations de grand gibier afin de rétablir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique ». Ceci « justifie légalement la mesure d'interdiction de principe du nourrissage ».

Le nourrissage sera interdit au sein de toutes les forêts communales certifiées, soit plus de 90 % des forêts communales wallonnes, à partir des prochains baux de chasse. Des disparités sont donc à prévoir. La pratique du nourrissage, parfois abondante sur le

territoire privé, et maintenant au sein de certains territoires communaux dont les propriétaires décident de se passer de la certification, va sans doute exercer un impact délétère sur la façon dont les territoires interdisant le nourrissage gèrent leurs forêts.

L'avocat de Stoumont constate que « les conseils communaux ont le droit de prendre des mesures qui renforcent les règles existantes, notamment d'interdiction du nourrissage ». De son côté, la cheffe du cantonnement du DNF d'Aywaille constate que « l'interdiction est bonne pour la forêt, pour la biodiversité et pour le monde agricole ». Ces disparités représentent une injustice pour les communes qui continuent à certifier leurs forêts PEFC, certification plus que nécessaire dans le contexte actuel.

Quelle est votre analyse quant aux communes qui préfèrent mettre entre parenthèses la gestion durable de leur forêt au profit de locations de chasse ? Au vu de la grande hétérogénéité des normes réglementaires de nourrissage et suite à cet arrêt, avez-vous prévu des initiatives pour harmoniser les normes de nourrissage afin de mieux respecter l'équilibre écosystémique de la forêt wallonne ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

**M. François Huberty (Les Engagés).** – Madame la Ministre, plusieurs articles de presse récents sont revenus sur la question du nourrissage des sangliers en Wallonie et sur ses conséquences, tant en matière de gestion de la faune que de certification forestière. D'une part, le Conseil d'État vient de confirmer qu'une commune peut interdire le nourrissage du grand gibier sur son territoire, même en l'absence d'interdiction régionale. D'autre part, certaines communes, comme Couvin ou Viroinval, ont récemment fait le choix inverse en maintenant le nourrissage hivernal dans leurs baux de chasse, au prix d'une perte du label PEFC pour leurs bois communaux. Plusieurs acteurs du secteur forestier alertent pourtant sur les conséquences possibles de ces décisions, tant pour la biodiversité que pour la valorisation économique des bois certifiés.

Enfin, ces débats relancent la question plus large de la cohérence de la politique wallonne en matière de gestion du grand gibier. En 2024, un projet visant à mettre progressivement fin au nourrissage des sangliers avait été abandonné afin d'évaluer d'abord l'impact d'autres mesures de régulation.

Quelle analyse faites-vous de l'arrêt récent du Conseil d'État et de ses conséquences pour les communes wallonnes ? Disposez-vous aujourd'hui d'une évaluation de l'impact du nourrissage sur la prolifération des sangliers et sur les dégâts à la biodiversité et aux cultures ? Le Gouvernement wallon entend-il maintenir une approche laissant chaque commune libre de sa politique en matière de

nourrissage ? Avez-vous évalué les conséquences économiques potentielles liées à la perte du label PEFC pour les communes qui maintiennent le nourrissage hivernal dans leurs baux de chasse ? Enfin, au regard des débats actuels, envisagez-vous de relancer une réflexion régionale sur un encadrement plus strict, voire une suppression progressive du nourrissage dissuasif des sangliers en Wallonie ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

**Mme Anne-Catherine Dalcq,** Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Messieurs les Députés, le rapport du premier auditeur dans le cadre du recours introduit contre le règlement de la Commune de Stoumont interdisant le nourrissage recommandait le rejet de la demande d'annulation, confirmant ainsi la position déjà retenue lors de la procédure en suspension. Dans ce contexte, le maintien du règlement communal apparaissait comme hautement probable et l'arrêt du Conseil d'État était attendu.

Si cette décision confirme la possibilité pour une commune de restreindre le nourrissage sur son territoire, elle souligne également les limites d'une approche morcelée. L'adoption de mesures locales non coordonnées risque d'aboutir à une hétérogénéité réglementaire peu compatible avec la réalité écologique du grand gibier, dont les déplacements excèdent largement les limites communales. En l'absence d'une vision régionale, l'efficacité de telles initiatives demeure nécessairement limitée.

À ce stade, à l'échelle communale, aucun élément ne permet ni de conclure à l'inefficacité de cette mesure prise en 2023 ni d'en confirmer pleinement l'efficacité.

Si le niveau des dommages ne dépend pas uniquement des effectifs d'animaux, mais également de facteurs tels que les conditions météo ou le niveau de fructification forestière, ces éléments montrent néanmoins les limites du dispositif lorsqu'il s'agit de maintenir les animaux en forêt et de prévenir les dégâts aux cultures.

Des outils existent déjà pour encadrer le nourrissage, notamment à travers les cahiers des charges relatifs à la location de la chasse. Souhaitant compléter les mesures existantes et en renforcer la cohérence comme l'efficacité, je n'ai pas attendu cet arrêt du Conseil d'État pour lancer une concertation avec l'ensemble des parties prenantes, afin d'évaluer les pratiques actuelles et d'élaborer un cadre d'action renouvelé.

Cette réflexion vise à recentrer le nourrissage sur sa vocation initiale : limiter les dégâts aux cultures, aux prairies et aux peuplements forestiers, tout en réduisant autant que possible les effets collatéraux qu'une alimentation artificielle peut induire sur les populations de grand gibier. L'enjeu est de taille. Seules des mesures homogènes, cohérentes à l'échelle régionale et fondées

sur une gestion raisonnée des équilibres agro-sylvo-cynégétiques permettront de répondre efficacement aux défis posés par la surdensité de grand gibier dans certaines zones.

Il est essentiel que la Wallonie se dote d'un cadre clair, cohérent et adapté aux réalités du terrain, afin de préserver les écosystèmes, tout en assurant la pérennité des activités agricoles et forestières. Il n'est pas prévu à ce stade d'apporter un soutien spécifique aux communes, la décision relevant de l'autonomie communale.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Fontaine.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – J'entends bien la réponse de Mme la Ministre et l'en remercie. Dans votre réflexion, attention, que vous alliez dans un sens ou dans l'autre, n'oubliez pas le cadre spécifique, les cas particuliers des communes frontalières. Si l'on prend une décision en Belgique, si de l'autre côté de la frontière – c'est-à-dire quelques mètres à côté –, la décision est tout autre, il y aura un problème.

Je voulais proposer une petite réflexion et je m'en tiendrai là. Le PEFC, même s'il a de bonnes intentions, est un label privé, si je ne m'abuse. Malgré ce label PEFC, on remarque – ce n'est pas moi qui le dis – que la situation sanitaire des forêts diminue d'année en année. Il faudrait se poser la question. C'est peut-être le choix de certaines communes de dire : « Je préfère louer mes chasses plus chères que de vendre mon bois plus cher, puisqu'il n'a pas été prouvé pour l'instant que le label PEFC permettait d'avoir des forêts de plus grande qualité ». Je ne dis pas que ce label est mauvais, je dis simplement qu'il faut y réfléchir.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Mockel.

**M. Freddy Mockel (Ecolo).** – La gestion durable de la forêt passe également par un non-nourrissage, notamment des sangliers. Vous avez relevé vous-même l'hétérogénéité soulevée par le Conseil d'État. Je n'ai pas entendu que vous aviez l'intention d'harmoniser la réglementation. Pour les communes, ce n'est pas facile de se décider, surtout quand c'est une décision d'interdiction du nourrissage. J'aurais attendu que vous souteniez au moins les communes, pas forcément financièrement, mais par une réglementation pour ceux qui veulent faire ce choix courageux.

On ne pourra pas me dire que le PEFC en soi n'améliore pas la qualité de la durabilité ou l'état de la forêt. Dès lors, il faut soutenir les communes qui font ce choix courageux, surtout quand on constate que le nourrissage, tel qu'il est pratiqué actuellement, provoque des situations qui vont bien au-delà de juste éviter des dégâts en agriculture. C'est extrêmement difficile de limiter un nourrissage au combat de ces effets. Je n'ai pas encore vu un effet efficace.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Huberty.

**M. François Huberty** (Les Engagés). – J’entends les propos de Mme la Ministre et la remercie pour les différents éléments. J’entends concernant l’autonomie communale, mais, à mon sens, il faudrait qu’un cadre clair soit défini à l’avenir et que l’on puisse avoir une stratégie régionale claire et qui va dans le sens que vous décidez. À un moment, il faudrait que les choses soient claires, parce que cette hétérogénéité territoriale, comme vous l’avez dit, risque de devenir un problème à terme pour différentes communes limitrophes.

*(M. Huberty, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**Question orale**  
**de M. Freddy Mockel**  
**à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de**  
**l’Agriculture et de la Ruralité,**  
**sur « les dangers pour l’avifaune des marais**  
**d’Harchies »**

**M. le Président.** – L’ordre du jour appelle la question orale de M. Mockel à Mme Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « les dangers pour l’avifaune des marais d’Harchies ».

La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

**M. Freddy Mockel** (Ecolo). – Madame la Ministre, les marais d’Harchies, sur la commune de Bernissart, en Hainaut occidental, sont un havre de paix pour les oiseaux. Cette zone humide de 550 hectares est une réserve naturelle protégée et héberge de nombreuses espèces. Toutefois, elle a le malheur de se trouver à quelques encablures de la frontière française, si bien que, chaque année, au mois d’août, à l’ouverture de la chasse, des chasseurs français se postent à la frontière et ne se privent pas de tirer sur les oiseaux qui viennent se nourrir de leur côté de la frontière ; oiseaux attirés par de la nourriture.

Selon la Ligue royale belge pour la protection des oiseaux, en une heure et demie, le soir de l’ouverture, près de 1 000 coups de feu sont tirés, pour environ 500 oiseaux tués, le tout pour une chasse de loisir et sans distinction de l’âge ou du sexe des oiseaux, ni même de l’espèce, qu’il est impossible à déterminer à la tombée de la nuit. Ainsi, les efforts de conservation de toute une région sont réduits à peau de chagrin. La ligue a ainsi décidé, avec d’autres associations, de se lever contre ces pratiques cyniques et d’écrire à la préfecture du Département du Nord pour demander l’interdiction de la chasse dans cette zone.

Rappelons que le marais fait l’objet d’investissements importants de la Wallonie et de l’Union européenne pour en faire un lieu à haute valeur ajoutée en matière de biodiversité. Or ces efforts sont, de facto, annulés par la chasse malhonnête à la frontière.

La problématique n’est pas neuve et vous avez récemment indiqué qu’une rencontre avec la ligue et votre cabinet était prévue pour examiner les pistes d’action possibles. Vous avez également dit avoir écrit à la préfecture du Nord.

Madame la Ministre, comment réagissez-vous à ces pratiques des chasseurs français ? Celles-ci sont-elles compatibles, selon votre analyse, avec la Convention de Ramsar ? Avez-vous entrepris des actions en vue de sensibiliser les autorités françaises à ce sujet ? Comment avançait le dossier depuis les derniers échanges qui ont eu lieu dans cette commission ? Avez-vous des retours des autorités françaises ? Avez-vous pu rencontrer la Ligue royale de protection des oiseaux et, le cas échéant, avec quels résultats ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

**Mme Anne-Catherine Dalcq**, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, les marais d’Harchies constituent incontestablement un site naturel exceptionnel pour l’avifaune, reconnu bien au-delà de la Wallonie. Les efforts importants consentis ces dernières années par la Région wallonne, notamment avec le soutien de financements européens, traduisent clairement la volonté de préserver et renforcer la valeur écologique de cette zone humide.

La préservation de cette biodiversité se heurte toutefois à une réalité bien connue : les oiseaux ne connaissent pas les frontières administratives et peuvent être exposés, au-delà de celle-ci, à des pratiques susceptibles d’impacter leur conservation. J’ai déjà eu l’occasion d’indiquer que cette situation appelait une vigilance particulière, ainsi qu’un dialogue avec les autorités françaises. Dans cette optique, j’ai adressé un courrier au préfet du Nord dans le but de l’entretenir des enjeux spécifiques liés à la conservation de l’avifaune autour des marais d’Harchies. À ce stade, aucun retour officiel ne m’est encore parvenu.

Par ailleurs, mes services ont récemment rencontré la LRBPO. Cet échange a permis de faire le point sur les informations disponibles, sur les constats réalisés sur le terrain ainsi que sur les initiatives entreprises par les associations concernées. Cette rencontre a également confirmé la pertinence des démarches entreprises auprès des autorités françaises.

Concernant la Convention de Ramsar, elle repose sur des objectifs de conservation et de gestion durable des zones humides d’importance internationale. Elle implique une coopération entre les États et les autorités publiques afin d’assurer une protection cohérente des écosystèmes et des espèces qui y sont liées. La situation des marais d’Harchies illustre précisément l’importance de cette convention. C’est dans cet esprit de dialogue et de recherche de solutions concertées que ce dossier continue d’être suivi.

**M. le Président.** – La parole est à M. Mockel.

**M. Freddy Mockel** (Ecolo). – Madame la Ministre, je crois qu’il est temps de passer à l’étape suivante, à augmenter un peu le régime, parce que la Convention de Ramsar n’est pas respectée, alors qu’elle a été signée par la France et la Belgique ; deux directives européennes sont clairement violées par peur de ce qui se passe du côté français. Je suis très étonné que vous n’avez toujours pas eu de réponse de la préfecture du côté français.

Il y a une convention internationale, deux directives européennes qui sont violées, des tribunaux, des cours. Il est peut être temps au moins d’avertir que l’on est prêt à se rendre devant ces cours et tribunaux pour faire condamner tous ceux qui ne respectent pas la législation, qu’ils ont eux-mêmes signée ou qu’ils ont contribué à créer.

**Question orale  
de Mme Mélissa Hanus  
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de  
l’Agriculture et de la Ruralité,  
sur « la nécessité d’objectiver l’utilisation réelle  
des produits phytos en Wallonie »**

**M. le Président.** – L’ordre du jour appelle la question orale de Mme Hanus à Mme Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « la nécessité d’objectiver l’utilisation réelle des produits phytos en Wallonie ».

La parole est à Mme Hanus pour poser sa question.

**Mme Mélissa Hanus** (PS). – Madame la Ministre, malgré l’obligation qui existe depuis près de 15 ans, imposée aux professionnels de tenir un registre des produits phytos utilisés dans leurs exploitations, les auditions menées dans notre Commission et en commission conjointe avec la Commission de la santé, de l’environnement et de l’action sociale, il est apparu que nous avons un déficit réel de connaissance des produits phytos utilisés en Wallonie.

Cette situation est paradoxale. D’une part, nous avons des agriculteurs qui doivent consigner l’ensemble des traitements réalisés, le précédent cultural, les cultures emblavées et l’objectif visé à travers les traitements. Ils doivent garder ces données pendant six ans. D’autre part, des chercheurs nous disent être incapables d’objectiver l’utilisation réelle. Comment expliquer ce paradoxe ? Alors que la charge administrative qui pèse sur les agriculteurs est élevée, comment expliquer qu’on ne sait pas exploiter les données ? Pourquoi devoir conserver ces données pendant six ans ?

De plus, à partir de 2030 et au maximum 30 jours après l’application des traitements, les agriculteurs devront les encoder dans un registre électronique. On imagine la difficulté que cela peut représenter pour les agriculteurs. Quelles mesures de soutien entendez-vous mettre en place pour éviter une fracture numérique ?

Par ailleurs, dans un souci de transparence, envisagez-vous de permettre une consultation publique des registres électroniques et ainsi permettre aux riverains de connaître le produit utilisé à proximité de chez eux ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

**Mme Anne-Catherine Dalcq**, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, le déficit de connaissances sur l’utilisation réelle des produits phytosanitaires en Wallonie, relevé lors des auditions en commission, s’explique par plusieurs facteurs structurels. Si les utilisateurs professionnels sont bien tenus de consigner leurs traitements, ces données sont aujourd’hui conservées sous des formats papier ou numériques hétérogènes, non standardisés et non centralisés. Les quantités de PPP utilisées présentées restent par ailleurs estimatives, car elles sont issues d’extrapolations à partir des réseaux comptables agricoles régionaux.

La conservation des données sur une durée de six ans demeure pleinement justifiée. Elle garantit la traçabilité des pratiques, répond aux exigences de contrôle a posteriori, permet l’analyse de tendances pluriannuelles et couvre les éventuels contentieux ou enquêtes environnementales. Le registre électronique, obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027, répond en partie à ces constats. Il vise à disposer de données plus harmonisées afin d’évaluer l’impact des politiques publiques et de soutenir les stratégies de réduction des produits phytopharmaceutiques. Ces données doivent être accessibles aux autorités de contrôle sur demande, conformément au cadre européen et aux exigences de l’AFSCA.

À ce stade, aucune transmission systématique des registres n’est prévue et le cadre réglementaire européen n’impose ni la transmission ni la divulgation des données individuelles au public ou aux riverains. Aucun projet belge ne prévoit actuellement de rendre publiques les données nominatives ou géolocalisées des registres, une telle démarche soulevant des questions sensibles relatives à la protection des données personnelles et professionnelles, à la confidentialité commerciale et à la conformité au RGPD, notamment en ce qui concerne la géolocalisation des parcelles.

Consciente des difficultés que ce changement au niveau de la législation européenne et fédérale – c’est-à-dire cet encodage électronique – peut représenter, j’ai renforcé les mesures d’accompagnement pour éviter

toute fracture numérique. Les centres pilotes et les ASBL CORDER et Protect'eau organisent ainsi, dans le cadre de la phytolice, de nombreuses séances portant sur l'utilisation pratique des applications du registre électronique et sur la compréhension des nouvelles obligations réglementaires.

Ma boussole reste inchangée : la protection de la santé publique et de l'environnement, la sécurité sanitaire des produits alimentaires et la viabilité économique des exploitations agricoles mises à la disposition des consommateurs. Je rappelle également que les conclusions des EGPC viseront à orienter la recherche vers les domaines où les alternatives font encore défaut, ainsi qu'à guider la formation continue des agriculteurs vers des pratiques et des techniques déjà disponibles, éprouvées et économiquement viables sur le terrain.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Hanus.

**Mme Mélissa Hanus (PS).** – Tout d'abord, au sujet de la transparence, je suis assez étonnée par votre réponse. En effet, si les législations européennes en la matière n'imposent aucune obligation de transmission de l'information, je ne vois pas en quoi votre initiative ne pourrait pas s'inscrire dans une vision différente pour assurer la transparence de l'information aux riverains concernés. Cette position paradoxale, un peu inversée, se traduit également par l'information qui a été divulguée dans la presse encore aujourd'hui et ces derniers jours.

D'une part, on constate en Wallonie, dans nos commissions, un déficit d'information sur l'utilisation réelle des produits phytosanitaires sur notre territoire. D'autre part, le Gouvernement fédéral octroie aujourd'hui une dérogation à un nouveau pesticide, développé par la société américaine GreenLight Biosciences, qui agit directement sur les gènes des insectes, afin que celui-ci puisse être utilisé sur le sol belge. C'est le fameux Calantha, à propos duquel on ne dispose pas des résultats de l'évaluation des risques environnementaux et sanitaires.

Ce paradoxe qui fait que nos agriculteurs marchent sur la tête, c'est votre fait, au MR, vous qui êtes aussi responsables au Gouvernement fédéral en matière d'agriculture : deux vents, deux manières de fonctionner et, pourtant, ce sont toujours les agriculteurs qui sont dans la misère.

*(M. Fontaine, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)*

**Question orale  
de Mme Mélissa Hanus  
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de  
l'Agriculture et de la Ruralité,  
sur « le double discours de la majorité sur le  
foncier agricole »**

**Question orale  
de M. François Huberty  
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de  
l'Agriculture et de la Ruralité,  
sur « l'état d'avancement des groupes de travail  
sur le foncier agricole »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- Mme Hanus, sur « le double discours de la majorité sur le foncier agricole » ;
- M. Huberty, sur « l'état d'avancement des groupes de travail sur le foncier agricole ».

La parole est à Mme Hanus pour poser sa question.

**Mme Mélissa Hanus (PS).** – Madame la Ministre, je siége également dans la Commission de l'aménagement du territoire et je suis parfois étonnée d'entendre le double discours de cette majorité wallonne sur le foncier agricole. Lorsque j'avais rédigé cette question orale, nous étions dans une semaine où, le lundi, ici en Commission de l'agriculture, la majorité se positionnait en tant que défenderesse des terres agricoles. Le lendemain, dans la Commission – dite « commission Desquesnes » – de l'aménagement du territoire, lors du décret-programme, cette même majorité s'asseyait sur les avis unanimes des organisations agricoles et permettait, dans le texte, à des opérateurs privés d'initier des révisions de plans de secteur pour y inscrire des zones de loisirs au détriment des zones agricoles.

Le 8 septembre 2025, le pôle Ruralité, section « Agriculture, agroalimentaire et alimentation », s'est opposé unanimement à cette modification afin de protéger les zones agricoles sur le territoire wallon. Dans le cadre des travaux menés par le Gouvernement, avez-vous relayé la position du pôle Ruralité dans le dossier ? Face à cette nouvelle possibilité de rogner de la surface agricole, quelles garanties avez-vous obtenues qu'elle soit préservée face à ce nouveau dispositif ? Toujours sur la politique foncière agricole, vous avez indiqué lors de la séance du 8 janvier que des groupes de travail allaient débiter en janvier. Pouvez-vous nous lister les GT en cours ? Pour quand doivent-ils remettre leurs conclusions ? Quels sont les livrables attendus ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

**M. François Huberty** (Les Engagés). – Madame la Ministre, en février dernier, je vous interrogeais par écrit sur l'état d'avancement des groupes de travail annoncés dans votre note stratégique relative à la refonte de l'approche wallonne du foncier agricole. Dans votre réponse, vous indiquiez que plusieurs groupes avaient en effet été mis en place. Ils travaillaient notamment sur la définition – on a besoin d'avancer sur ce sujet – de l'agriculteur actif, sur le bail à ferme et sur la mise en location des biens publics.

Vous précisiez que d'autres devaient encore être constitués après un travail d'analyse complémentaire. Vous indiquiez également vouloir mettre en œuvre les premières mesures, et ce, dès 2027. Vous souhaitiez que les discussions puissent se dérouler sereinement afin d'aboutir à des propositions solides, mais également équilibrées. Plusieurs mois après cette réponse, pouvez-vous faire le point sur l'évolution concrète de ces travaux ?

Les groupes de travail déjà constitués se sont-ils réunis ? Le cas échéant, à quelle fréquence ? Des premières orientations ou pistes de réforme se dégagent-elles déjà des discussions ? Pouvez-vous nous indiquer si le groupe de travail consacré à la transmission des exploitations agricoles s'est déjà réuni ? Par ailleurs, les autres groupes annoncés ont-ils désormais été mis en place ? Selon quel calendrier entendez-vous poursuivre ce chantier au cours des prochains mois ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

**Mme Anne-Catherine Dalcq**, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame et Monsieur les Députés, il n'y a pas de double discours, mais au contraire une distinction claire entre les compétences et les procédures. D'une part, la protection des terres agricoles constitue une priorité constante du Gouvernement wallon. Cela se traduit par des politiques concrètes en matière d'accès à la terre et de transmission. D'autre part, il est essentiel de rappeler qu'il ne s'agit à ce stade que de demandes pouvant être introduites par des opérateurs privés.

Ces demandes ne préjugent en rien de la décision finale. Le Gouvernement wallon devra se prononcer en toute indépendance sur l'opportunité d'engager ou non une révision de plan de secteur. Enfin, contrairement à ce qui est avancé, cette éventuelle révision ne concerne pas nécessairement des terres agricoles. Toute analyse devra précisément évaluer les impacts financiers, environnementaux et agricoles avant toute décision.

En résumé, il n'y a aucune contradiction. D'un côté, une politique volontariste de protection des terres agricoles ; de l'autre, le respect de procédures légales permettant à tout acteur d'introduire une demande sans préjuger de son issue et de la terre concernée. Dans le cadre de la note d'orientation sur la stratégie foncière, la

question de la compensation de l'artificialisation et de ses impacts sur les terres agricoles n'est pas éludée.

Comme je l'ai déjà indiqué à plusieurs reprises devant cette Commission, plusieurs groupes de travail ont été mis en place, afin de faire avancer de manière concrète différents chantiers prioritaires, notamment la définition de l'agriculteur actif, le bail à ferme et la mise en location des biens publics. Par ailleurs, conformément aux orientations de la Déclaration de politique régionale, un travail d'analyse et de concertation est actuellement mené avec les acteurs concernés, afin de renforcer, à plus long terme, les dispositifs d'accompagnement et le renouvellement des générations. Ces travaux visent notamment à évaluer les besoins du secteur et les leviers susceptibles de consolider, dans la durée, un accompagnement efficace des transmissions et de l'installation des nouvelles générations agricoles.

Concernant plus spécifiquement la question de la hausse des prix du foncier agricole, des analyses sont également en cours, afin de disposer d'un état des lieux objectif et d'identifier les leviers d'action les plus pertinents. La méthode de travail est adaptée à chaque thématique. Sur certains sujets, des propositions concrètes sont directement soumises à la discussion ; sur d'autres, un travail préalable de clarification des constats et des priorités doit encore être consolidé avec les acteurs concernés. Les réunions sont organisées au fur et à mesure de l'avancement des travaux et des analyses complémentaires nécessaires à leur aboutissement. Comme je l'ai déjà indiqué, ma volonté est de pouvoir engager les mesures en 2027.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Hanus.

**Mme Mélissa Hanus** (PS). – Pardonnez-moi, Madame la Ministre, mais le double discours est certain, il est même confirmé. Nous avons toutes et tous assisté aux discussions du décret-programme. Pour ma part, j'ai également assisté aux deux versions, que ce soit dans cette Commission ou dans la Commission de M. Desquesnes. Vous parlez de protection des terres agricoles, mais le dispositif que vous et votre Gouvernement avez mis sur la table dans le cadre du décret-programme peut également concerner des terres agricoles. Vous dites que cela ne concerne pas « uniquement », cela va également concerner les terres agricoles. Il faut en être consciente.

Le double discours qu'e l'on vous reproche, c'est, d'une part, dire que vous voulez protéger les terres agricoles et, d'autre part, par derrière, avec vos collègues du Gouvernement, mettre en place une série de mesures qui vont fragiliser le modèle et permettre à des parcelles agricoles de devenir des opérations de zones de loisir, sans les protections législatives qui existaient jusqu'à présent. Votre double discours et le double discours de votre majorité sont bien confirmés.

**M. le Président.** – La parole est à M. Huberty.

**M. François Huberty** (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour les différents éléments de réponse. Je tiens à préciser, concernant la modification du plan de secteur, que chacun a le droit de faire une demande et qu'une demande n'est pas égale à une autorisation, comme vous l'avez très clairement mentionné.

J'entends également votre volonté d'avancer concernant la protection des terres agricoles. Le foncier agricole – je l'ai dit dans mon questionnaire – constitue, pour nos agriculteurs, l'un des dossiers les plus importants, si pas le plus important, de cette législature.

Le besoin de réformes – vous l'avez compris également – est urgent, parce que le foncier est au cœur de la problématique de la transmission et du type d'agriculture que nous souhaitons pour nos enfants et nos campagnes de demain. Je ne peux que saluer la méthode de travail sur ce dossier que vous utilisez actuellement, puisqu'il convient d'avancer en bonne synergie, avec les parties prenantes et les acteurs du terrain. C'est très important.

Toutefois, vous l'aurez compris, l'urgence appelle à des actions concrètes. J'espère que les GT pourront rapidement produire des propositions susceptibles d'être traduites en leviers réglementaires au bénéfice de notre modèle d'agriculture familiale.

*(M. Huberty, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**Question orale  
de M. Eddy Fontaine  
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de  
l'Agriculture et de la Ruralité,  
sur « l'adoption du nouveau plan Bio »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'adoption du nouveau plan Bio ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

**M. Eddy Fontaine** (PS). – Madame la Ministre, l'agriculture biologique wallonne souffre : moins de fermes, moins d'hectares et moins d'agriculteurs qui franchissent le pas. Les causes sont bien connues : une période de transition difficile à passer, des prix pas toujours rémunérateurs et de réelles contraintes de production avec de nombreux contrôles, en plus du coût de la certification.

Lors de nos échanges en commission, vous avez indiqué que l'évaluation externe du plan Bio 2030 avait

été « bien accueillie » et qu'elle mettait en évidence quatre enjeux prioritaires – stratégie de filière, image du bio, implication de la distribution, valorisation des externalités positives –, avec l'objectif d'un nouveau plan opérationnel dès 2027. Cela signifie qu'il vous reste sept mois pour coconstruire un nouveau plan avec le secteur, le rédiger et le faire approuver par le Gouvernement.

Madame la Ministre, pouvez-vous préciser ce qui a concrètement été réalisé depuis la restitution de mars pour transformer ces constats en décisions ? Comment le secteur agricole en général et les représentants des agriculteurs bios seront-ils associés à la coconstruction du nouveau plan Bio ? Quels objectifs à atteindre entendez-vous inscrire dans le prochain plan – surfaces, nombre d'exploitations, débouchés, parts de marché, restauration collective, et cetera – et à quelles échéances – jalons 2026, 2027 et 2030 ? Quelles démarches ont été engagées depuis mars pour impliquer réellement le secteur de la distribution, et avec quels engagements attendus – référencement, contrats, volumes, promotion et marges ?

On l'a vu à la faveur de notre visite à l'INRAE ; quand la distribution veut un produit, elle pousse les industriels et toute la filière. Où en est-on dans ce qui était et est le plus gros point faible de la filière bio wallonne, à savoir le manque de structuration de la filière ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

**Mme Anne-Catherine Dalcq**, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, concernant la procédure en vue de l'adoption du nouveau plan Bio 2027-2030, l'ensemble des parties prenantes ont eu l'occasion d'échanger leurs opinions sur les actions proposées par le prestataire de l'évaluation externe du plan. L'administration est maintenant chargée de me transmettre une proposition de plan amendé pour la fin du mois de juin.

De nouvelles actions, que ce soit auprès des acteurs de la distribution ou au niveau de la structuration de filière, seront déployées une fois bien définies et adoptées. Il s'agit en effet de respecter un cheminement cohérent.

Cela étant, comme j'ai déjà eu l'occasion de le mentionner durant cette année de transition 2026, les actions du précédent plan opérationnel se poursuivent, telles que l'accompagnement par Biowallonie, la promotion par l'APAQ-W ou encore la recherche par le CRA-W.

À propos de la structuration des filières et des débouchés pour les producteurs biologiques, je partage le constat posé par l'évaluateur externe. La stimulation de la demande, la sécurisation des débouchés et la structuration de filières complètes constituent un levier

central, tant pour garantir un modèle économique viable aux agriculteurs bios que pour renforcer la relocalisation de notre alimentation. Le repère fort permettra de valoriser les productions locales qui garantissent une meilleure rémunération aux agriculteurs. Derrière cette marque, il y a aussi toute une dynamique concernant le développement, la création et le renforcement de nos filières locales.

Concernant les objectifs stratégiques à atteindre en termes de développement du bio en Wallonie, il ressort de l'évaluation externe que leur révision ne constitue actuellement pas une priorité. La partie stratégique du plan Bio 2030 porte en effet jusqu'en 2030. C'est d'une nouvelle partie opérationnelle, adaptée à l'évolution du contexte et au retour d'expérience dont nous avons actuellement besoin.

La révision des objectifs wallons devra par ailleurs s'envisager dans le cadre d'une éventuelle révision des objectifs européens.

**M. le Président.** – La parole est à M. Fontaine.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Madame la Ministre, j'ai bien entendu que la procédure était toujours en cours, qu'elle se terminait, qu'un échange de positions avait eu lieu et que vous aviez demandé à votre administration une proposition pour fin juin, si j'ai bien compris. J'avoue que je comprends ce cheminement cohérent.

Vous avez également rappelé que, pendant que le cheminement était en cours, les actions précédentes se poursuivaient. L'évaluateur externe – en tout cas, la société qui fait l'audit externe – vous a fait déjà un certain topo, un retour. Nous attendons avec impatience fin juin et je n'hésiterai pas à revenir vers vous, dès début juillet, pour avoir une première ébauche de ce que votre administration vous a proposé, parce que le secteur bio, au même titre que le secteur agricole au sens large, est en attente.

**Question orale  
de M. Eddy Fontaine  
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de  
l'Agriculture et de la Ruralité,  
sur « la mise en place d'un soutien spécifique à  
l'agriculture wallonne dans le cadre de  
l'assouplissement européen des aides d'État  
face à la hausse des prix de l'énergie et des  
engrais »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la mise en place d'un soutien spécifique à l'agriculture wallonne dans le cadre de l'assouplissement européen des aides d'État face à la hausse des prix de l'énergie et des engrais ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Madame la Ministre, la Commission européenne a annoncé un assouplissement temporaire des règles relatives aux aides d'État afin de permettre aux États membres – dont la Belgique fait partie – de soutenir les secteurs les plus touchés par la hausse des prix de l'énergie et des engrais, dans le contexte de la guerre au Moyen-Orient.

Cette marge de manœuvre concerne notamment l'agriculture. Les États membres pourront prendre en charge jusqu'à 70 % des coûts supplémentaires liés à la hausse des prix des carburants et des engrais. Une formule simplifiée est également prévue, avec la possibilité d'octroyer des montants forfaitaires pouvant atteindre 50 000 euros, notamment pour les petites entreprises.

Pour l'agriculture, en particulier pour l'agriculture wallonne, cette annonce est très importante. Nos agriculteurs subissent déjà une accumulation de pressions : volatilité des prix, charges énergétiques, coût des intrants, difficultés de trésorerie, aléas climatiques et incertitudes sur les marchés. La hausse des prix de l'énergie et des engrais touche directement la rentabilité des exploitations, en particulier les petites et moyennes fermes, qui disposent de marges de manœuvre limitées, voire très limitées.

Madame la Ministre, comment entendez-vous utiliser les possibilités ouvertes par l'Europe pour soutenir les exploitations les plus fragilisées ? Comment analysez-vous cette décision européenne ? Le Gouvernement wallon entend-il activer ces nouvelles marges de manœuvre au bénéfice de l'agriculture wallonne ?

Quels secteurs, types d'exploitations ou profils d'agriculteurs pourraient être prioritairement soutenus ? Une aide forfaitaire simplifiée est-elle envisagée pour les petites exploitations ? Comment avez-vous intégré cela dans vos demandes à l'ajustement budgétaire ? Selon quel calendrier comptez-vous présenter un dispositif concret, afin d'apporter rapidement une réponse aux agriculteurs confrontés à la hausse de leurs coûts de production ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

**Mme Anne-Catherine Dalcq,** Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, la Commission européenne a adopté, le 29 avril dernier, un nouveau cadre temporaire d'aide d'État lié à la crise au Moyen-Orient. Ce dispositif permet aux États membres de soutenir temporairement les secteurs les plus exposés aux conséquences économiques de la crise, notamment la hausse des coûts énergétiques et des engrais.

Je souhaite toutefois être très claire. Une réponse européenne coordonnée aurait été plus pertinente qu'un

simple assouplissement des règles relatives aux aides d'État. Un tel dispositif risque, en effet, de favoriser les États membres disposant des plus grandes marges budgétaires, au détriment d'une réponse européenne équitable et coordonnée.

Il convient également de replacer la situation actuelle dans son contexte, s'agissant du marché des engrais. Le prix des engrais est en effet étroitement lié à celui du gaz, qui constitue une matière première essentielle à leur production. Les tensions géopolitiques au Moyen-Orient ont récemment entraîné une hausse des prix des engrais. Les niveaux observés demeurent actuellement inférieurs à ceux atteints lors de la crise énergétique de 2022 consécutive à la guerre en Ukraine, selon l'Observatoire européen des engrais.

À ce stade, aucune décision n'a encore été arrêtée concernant une éventuelle activation du cadre temporaire en Wallonie. Cette réflexion dépasse d'ailleurs le seul secteur agricole. Je rappelle également que la publication de ce cadre temporaire est intervenue après l'accord de l'ajustement budgétaire du Gouvernement wallon, qui a eu lieu le jeudi 16 avril dernier.

Je serai particulièrement attentive au futur plan d'action européen sur les engrais, que la Commission européenne devrait publier le 19 mai prochain. S'agissant de l'accès au marché des engrais, la Belgique a soutenu au niveau européen, en avril dernier, la mesure commerciale visant à réduire temporairement les droits de douane sur certains engrais azotés importés afin d'améliorer l'approvisionnement du marché européen et de limiter la pression sur les prix pour les agriculteurs.

Par ailleurs, le Gouvernement fédéral a déjà annoncé plusieurs mesures temporaires de soutien afin d'atténuer l'impact de la hausse des coûts énergétiques, notamment des facilités de paiement pour les cotisations sociales des indépendants, des déductions fiscales renforcées par hectare dans le cadre du forfait agricole, ainsi que le report de certaines hausses d'accises sur le gaz et les carburants.

Soyez assuré, Monsieur le Député, que le Gouvernement wallon continuera à suivre attentivement l'évolution des coûts énergétiques et des prix des engrais, ainsi que les initiatives européennes qui seront annoncées dans les prochaines semaines – je dirais même demain.

**M. le Président.** – La parole est à M. Fontaine.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Madame la Ministre, vous me voyez perplexe, dubitatif. Votre réponse est logique dans le contexte budgétaire que vous connaissez. Cependant, vous le dites vous-même, le marché des engrais est lié au coût du gaz. Certes, il n'a pas atteint le plafond qu'on a connu à un certain moment, mais je retiens qu'aucune décision n'est prise,

ni dans un sens ni dans l'autre. On peut toujours garder espoir. Je suis un grand optimiste et je garde espoir. Cependant, j'ai quand même peur pour nos petites exploitations qui sont déjà en souffrance. Vous le savez puisque vous les visitez régulièrement. Je ne sais pas comment elles vont sortir encore de cet écueil.

Vous avez annoncé les mesures du Gouvernement fédéral qui, d'après moi, ne sont pas des mesures, mais simplement des reports de paiement ou encore des facilités de paiement. À un moment donné, je pense que si les petites exploitations n'ont plus de trésorerie ni aucun moyen de payer, avoir des facilités de paiement ne va pas les aider : elles seront en faillite pure et simple.

Je suis vraiment inquiet et je ne lâcherai, dès lors, pas le morceau, Madame la Ministre. Je vous préviens déjà, je reviendrai systématiquement – comme je l'ai déjà fait dans d'autres dossiers – tous les 15 jours pour voir comment les choses avancent.

**Question orale  
de M. Patrick Spies  
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de  
l'Agriculture et de la Ruralité,  
sur « la protection de la faune dans le cadre des  
activités agricoles »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Spies à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la protection de la faune dans le cadre des activités agricoles ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

**M. Patrick Spies (PS).** – Madame la Ministre, chaque année, au printemps, la période des fauches agricoles coïncide avec celle des naissances des faons et des chevreuils. Trop souvent, ces jeunes animaux, cachés instinctivement dans les hautes herbes, sont grièvement blessés ou tués lors des opérations de fauchage.

Face à cette réalité, des bénévoles se mobilisent de manière remarquable sur le terrain. À cet égard, je souhaite saluer tout particulièrement le travail de l'association « Sauvons Bambi » qui utilise notamment des drones équipés de caméras thermiques afin de repérer les faons avant la fauche et permettre leur mise en sécurité. Cette initiative citoyenne, menée en étroite collaboration avec des agriculteurs, constitue un exemple concret d'engagement en faveur du bien-être animal et de la biodiversité.

La Région wallonne soutient-elle l'association « Sauvons Bambi » ou d'autres initiatives similaires ? Si oui, sous quelle forme : soutien financier, logistique, matériel, formation ou accompagnement administratif ?

Quelles initiatives vos services mènent-ils afin d'améliorer la concertation et la coopération entre les agriculteurs, les chasseurs et les associations de terrain actives dans la protection des faons ? Quelles actions de sensibilisation sont, aujourd'hui, mises en place auprès du monde agricole afin d'encourager les pratiques permettant de réduire ces accidents ? Qu'advient-il en Wallonie des faons grièvement blessés lors des fauches, par exemple, lorsqu'ils subissent des mutilations importantes ? Existe-t-il un protocole clair de prise en charge vétérinaire, d'euthanasie ou de transfert vers des centres spécialisés ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

**Mme Anne-Catherine Dalcq**, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, chaque année, la période des fauches peut malheureusement entraîner la blessure ou la mortalité des faons de chevreuils dissimulés dans les hautes herbes. L'ASBL « Sauvons Bambi » œuvre justement, en étroite collaboration avec les agriculteurs, afin de prévenir ces situations grâce notamment à l'utilisation de drones équipés de caméras thermiques. Cette approche présente un réel intérêt et a démontré son efficacité en matière de prévention des pertes de faune lors des fauches. Elle constitue toutefois un levier parmi d'autres. D'autres dispositifs sont également utilisés sur le terrain, comme les barres d'effarouchement installées à l'avant des tracteurs.

Comme déjà évoqué devant cette Commission, je soutiens l'ASBL « Sauvons Bambi ». En 2025, un soutien financier de 7 000 euros lui a été accordé afin d'appuyer ses actions, en particulier l'aide aux agriculteurs lors des fauchages, et la sensibilisation à cette problématique. Selon les données communiquées par « Sauvons Bambi » pour l'ensemble des territoires où elle est active en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg, l'année 2025 se caractérise par 1 124 faons sauvés, 15 539 hectares survolés, 91 pilotes bénévoles mobilisés et 840 agriculteurs partenaires.

Je rappelle également que plusieurs mesures existantes encouragent déjà des pratiques favorables à la faune sauvage. Les mesures agroenvironnementales et climatiques, telles que les MAEC « Prairie naturelle » ou « Prairie de haute valeur biologique », contribuent à réduire les pertes de faune lors des fauchages grâce à la mise en place de zones refuge ou au recours à la fauche tardive.

En cas de blessures graves ou de mutilations importantes, toute manipulation, toute prise en charge ou tout transport de l'animal est susceptible d'accroître considérablement ses souffrances. Dans de telles situations, les possibilités de rétablissement demeurent malheureusement très limitées. Par ailleurs, le stress engendré par la prise en charge et le transport peut encore aggraver l'état de l'animal et intensifier sa

détresse. Lorsque aucune perspective raisonnable de guérison ne peut être envisagée, le recours à une euthanasie peut constituer la solution la plus respectueuse du bien-être animal.

**M. le Président.** – La parole est à M. Spies.

**M. Patrick Spies** (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse et les informations fournies. Je tiens à souligner à mon tour l'engagement remarquable des bénévoles et des acteurs de terrain qui apportent des réponses concrètes à une thématique bien réelle. Ces initiatives méritent d'être pleinement reconnues et soutenues.

**Question orale**  
**de M. Freddy Mockel**  
**à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de**  
**l'Agriculture et de la Ruralité,**  
**sur « la concertation avec les agriculteurs pour**  
**une protection des zones de captage d'eau »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mockel à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la concertation avec les agriculteurs pour une protection des zones de captage d'eau ».

La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

**M. Freddy Mockel** (Ecolo). – Madame la Ministre, fin avril, vous avez participé à une réunion de concertation avec le ministre Coppieters, le ministre-président et les syndicats agricoles afin de discuter de la possibilité de protection des zones de captage d'eau et des publics vulnérables des pesticides.

Il est évidemment indispensable d'accompagner les producteurs et de ne pas faire peser la charge financière de changements de pratiques sur les agriculteurs concernés. Nous sommes certainement toutes et tous d'accord sur ce point. Il est néanmoins incompréhensible de faire traîner dans la durée la prise de décision, ce qui reporte de facto la date d'entrée en vigueur de mesures concrètes. Pendant ce temps, les substances continuent de contaminer le sol et nos eaux.

Il y a deux ans quasiment, dans ce Parlement, l'ensemble des groupes politiques semblait enfin prendre conscience de la contamination des eaux wallonnes et des dégâts sur la santé que cela pouvait engendrer. Nous avons entendu de nombreux experts pendant plusieurs semaines dans ce Parlement, appelant à agir et démontrant toutes les conséquences sur la santé humaine que les pesticides peuvent avoir.

Depuis, de nombreux courriers et cartes blanches d'acteurs concernés dans différents secteurs – agricole,

environnemental, scientifique – s’impatiente et appellent à une prise de décision concrète sur le sujet.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous faire un retour sur la réunion qui s’est tenue avec les syndicats agricoles fin avril ? Quelles sont les décisions qui en ont découlé ? Quel est l’agenda du Gouvernement wallon en ce qui concerne la protection des zones de captage et les publics vulnérables ?

Dans une lettre au ministre-président, plusieurs organisations de protection de la nature, de l’environnement, de la santé publique et de la recherche scientifique ont indiqué notamment que, contrairement aux syndicats agricoles, ces acteurs n’ont pas été invités à discuter lors d’une réunion en plénière avec vos collègues Coppieters et Dolimont. Une telle réunion serait-elle néanmoins prévue ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

**Mme Anne-Catherine Dalcq,** Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, la qualité des eaux constitue un objectif important de ce Gouvernement, comme cela a déjà été rappelé à plusieurs reprises. La réunion de concertation organisée fin avril avec les organisations agricoles s’inscrivait dans cette volonté de dialogue.

Il est en effet essentiel d’associer les acteurs qui devront mettre en œuvre concrètement les mesures envisagées et de veiller à ce que les transitions nécessaires puissent être accompagnées de manière adéquate, en prenant en compte la spécificité de chacune des situations.

Comme vous le savez, cette question relève principalement des compétences de mon collègue en charge de l’Environnement. Les concertations se poursuivent au sein du Gouvernement et avec les acteurs concernés, dans un esprit de dialogue et de responsabilité.

Concernant les interpellations émanant d’autres secteurs de la société civile, je comprends les attentes exprimées. Il s’agit d’une question de société importante qui appelle à un travail de concertation entre les enjeux concernés.

**M. le Président.** – La parole est à M. Mockel.

**M. Freddy Mockel** (Ecolo). – C’est quelque part une non-réponse. En tout cas, je n’ai pas entendu ce qu’étaient vos intentions. Première remarque : les accompagnements financiers existent déjà. Vous auriez pu nous dire s’ils restaient pareils ou s’il fallait les augmenter. Je n’en sais rien, c’est à vous de le dire.

Cela fait six mois que l’on nous annonce une protection des zones de captage et des publics vulnérables, des concertations existent. À un moment,

se servir de cette concertation depuis des mois comme argument pour ne pas avancer, c’est faire preuve d’irresponsabilité politique.

Depuis ce matin, la vérité semble enfin sortir. Le ministre Coppieters a dénoncé la pression des lobbys qui l’empêchent d’avancer sur la protection des captages d’eau. On peut en déduire que quelqu’un autour de la table du Gouvernement est sensible. Dire qu’en Belgique, on autorise des pesticides – comme c’est arrivé aujourd’hui dans la presse – avant que l’Europe n’ait décidé de sa toxicité et de son autorisation ; qui dans ce pays tient le stylo quand on rédige des arrêtés sur l’utilisation des pesticides ? Je crois que poser la question, malheureusement, c’est y répondre.

Conditionner la protection des captages d’eau contre ces produits toxiques à l’existence préalable d’un substitut commercial, c’est confier la décision de la santé publique aux fabricants des pesticides eux-mêmes. C’est aussi nier que d’autres modes d’agriculture sans pesticides chimiques existent, nous nourrissent tous les jours, et permettent pour le moins – même si une telle exploitation ne passe pas entièrement en agriculture biologique – d’éviter que l’on pollue nos captages et nos nappes phréatiques.

Il n’y a aucune avancée là-dessus alors que les constats sont clairs. Votre réponse aujourd’hui était courte dans le sens où cela manque d’un contenu clair et qui va de l’avant.

### **Question orale de M. Loïc Jacob**

#### **à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « les aides à la transformation et à la commercialisation de produits agricoles (TCPA) »**

**M. le Président.** – L’ordre du jour appelle la question orale de M. Jacob à Mme Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « les aides à la transformation et à la commercialisation de produits agricoles (TCPA) ».

La parole est à M. Jacob pour poser sa question.

**M. Loïc Jacob** (Les Engagés). – Madame la Ministre, le régime d’aides régionales aux agriculteurs, dites aides à la transformation et à la commercialisation de produits agricoles – *TCPA* – constitue un levier intéressant de soutien au revenu agricole et au développement des circuits courts et améliorer le revenu des agriculteurs.

En juillet dernier, vous aviez décidé de suspendre le régime d'aides tel qu'on le connaît afin de revoir le mécanisme.

Dans une réponse à une de mes questions écrites en mars dernier, vous avez précisé votre volonté en ces termes : « Ce seront toujours les aides liées aux dépenses directes – marketing, conseil, mobilier – des agriculteurs qui se lancent dans une activité de transformation et de commercialisation de leurs propres produits. Concernant les prises de parts de coopératives, une attention particulière sera portée au lien contractuel entre la coopérative de transformation et de commercialisation et le producteur afin de valider la plus-value dont ce dernier pourra bénéficier ».

C'est votre vision du nouveau régime. Cependant, quelques questions restent en suspens. Qu'en est-il du traitement des dossiers suspendus de juillet 2024 et introduits en 2024 et 2025 ? Ces dossiers ont-ils été traités, en tout ou en partie ? Si oui, de quelle manière – sur quelle base légale, avec les anciennes ou les nouvelles dispositions – et dans quel timing ?

Par ailleurs, qu'en est-il de l'impact de la suspension sur le cycle des demandes ? C'est une demande que l'on peut effectuer tous les trois ans. Quand reprendra le calendrier ? Un agriculteur ayant introduit une demande en 2024 pourra-t-il toujours déposer une nouvelle demande en 2027 puis en 2030 ou y a-t-il un impact sur ce timing et également des questions techniques ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

**Mme Anne-Catherine Dalcq**, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, comme je l'ai précisé, le dossier est en cours de finalisation. Diverses modalités seront mises en place afin de maintenir une aide coup de pouce de 2 000 euros pour les agriculteurs qui souhaitent s'inscrire dans un processus de transformation ou prendre des parts dans une coopérative agricole. Une simplification administrative est également envisagée. L'accent sera mis sur la plus-value en faveur de l'agriculteur qui s'engage dans ce système.

Concernant les cycles des demandes, il n'y a, à ce stade, pas de modalités sur ce point.

L'ensemble des aides 2024 ont bien reçu une validation de liquidation de ma part. Les demandes relatives à l'année 2025 sont en effet suspendues, mais mon administration est en train de procéder à une analyse afin que les producteurs puissent avoir accès aux aides, soit directement, soit via une nouvelle demande pour autant qu'ils rentrent dans les conditions des nouveaux AGW et arrêtés ministériels.

Je précise que cette aide vient en complément des aides déjà disponibles comme les aides aux investissements de la PAC, notamment 351

« Investissement physique » et 354 « Investissement pour la transformation, commercialisation et diversification agricole et non agricole ».

**M. le Président.** – La parole est à M. Jacob.

**M. Loïc Jacob** (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, les choses ne sont pas encore totalement définies. Je l'ai bien entendu. On reviendra vers vous avec ces questions dans un laps de temps déterminé pour que vous puissiez préciser cela.

J'ai entendu que le montant serait de 2 000 euros. J'ai entendu que, pour 2024, tous les dossiers ont été traités et, que pour 2025, ceux qui seront traités – ce que vous allez demander de faire – le soient sur base de votre nouvelle vision des choses, si j'ai bien compris. C'est déjà une première clarification.

Vous avez entendu notre demande de clarification sur le timing d'introduction de nouvelles demandes. Y a-t-il un impact ou non ? Si cela pouvait être précisé dans le travail que vous êtes en train de réaliser, ce serait une bonne chose pour les agriculteurs.

*(Mme Bernard, doyenne d'âge, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**Question orale**  
**de M. François Huberty**  
**à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de**  
**l'Agriculture et de la Ruralité,**  
**sur « les discussions du Conseil de l'Union**  
**européenne relatives à l'architecture de la**  
**future Politique agricole commune (PAC) »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Huberty à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les discussions du Conseil de l'Union européenne relatives à l'architecture de la future Politique agricole commune (PAC) ».

La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

**M. François Huberty** (Les Engagés). – Madame la Ministre, le 27 avril dernier, les ministres de l'Agriculture des 27 États membres se sont réunis à Luxembourg afin, entre autres, de discuter des orientations de la prochaine PAC. Le système de paiements directs était au centre des discussions, avec plusieurs questionnements quant aux orientations qu'il pourrait prendre. Plusieurs points essentiels ont ainsi été abordés les concernant : dégressivité, accès aux aides pour les retraités et – c'est très important – renouvellement des générations.

Quels points d'attention pour notre Région avez-vous fait valoir à l'occasion de cette réunion ? Comment vous situez-vous relativement à la position exprimée par

le commissaire Hansen à cette occasion ? Que pensez-vous du système d'aides dégressives proposé ? Jugez-vous que les aides ne devraient pas être dégressives dans le cas des jeunes agriculteurs ? Pensez-vous que les aides PAC octroyées aux agriculteurs retraités devraient être limitées ou supprimées au niveau européen ?

Où se situe, selon vous, le point d'équilibre entre une PAC véritablement « commune » et une PAC permettant aux États membres d'ajuster leur politique en fonction de leurs réalités nationales ? Quels États membres partagent votre vision et vos priorités relativement à la prochaine PAC ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

**Mme Anne-Catherine Dalcq,** Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, comme vous l'indiquez, le 27 avril dernier, les ministres de l'Agriculture des 27 États membres se sont réunis en conseil à Luxembourg, conseil auquel j'ai participé. Parmi les points à l'ordre du jour figurait notamment le ciblage des aides de la PAC post-2027.

Pour rappel, dans sa proposition, la Commission européenne prévoit de mieux orienter les aides vers les agriculteurs exerçant une activité agricole réelle, avec une attention particulière portée aux jeunes agriculteurs et au renouvellement générationnel. Une majorité d'États membres soutiennent cette orientation, tout en demandant un budget agricole solide ainsi qu'une flexibilité suffisante pour tenir compte des réalités nationales. Plusieurs délégations ont également souligné la nécessité de ne pas exclure les agriculteurs pensionnés.

Lors des échanges, j'ai rappelé que l'aide au revenu reste un pilier central de la PAC et doit continuer à reposer sur des règles communes afin d'éviter des distorsions de concurrence entre États membres. J'ai fait part du soutien de la Belgique au principe d'un meilleur ciblage des aides, notamment en faveur des jeunes agriculteurs. J'ai également demandé que la notion d'« agriculteur actif » soit clairement définie dans la future réglementation européenne et que le ciblage des aides ne repose pas uniquement sur le revenu, mais également sur d'autres critères objectifs liés aux réalités agricoles.

Enfin, j'ai soutenu une dégressivité des aides qui ne pénalise pas les jeunes agriculteurs ou les exploitations familiales. Les jeunes agriculteurs ont un supplément « jeunes ». Il ne faudrait pas que cela rentre dans ce principe de dégressivité.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Huberty.

**M. François Huberty** (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse. Nos agriculteurs comptent sur vous pour défendre, au niveau

européen, une PAC forte, solide, à la hauteur des défis posés par la transmission, la protection des petites exploitations, la pérennisation de notre modèle d'agriculture familiale et la transition. Il convient de faire attention aux aides aux revenus et à un meilleur ciblage des aides vers les jeunes. Je continuerai à vous interroger afin de m'assurer que tout soit mis en œuvre dans ce sens.

**Question orale**  
**de M. François Huberty**  
**à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de**  
**l'Agriculture et de la Ruralité,**  
**sur « l'instauration d'une consigne sur les**  
**canettes et ses conséquences pour le monde**  
**agricole »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Huberty à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'instauration d'une consigne sur les canettes et ses conséquences pour le monde agricole ».

La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

**M. François Huberty** (Les Engagés). – Madame la Ministre, les agriculteurs dénoncent régulièrement les conséquences à la fois environnementales, économiques et sanitaires liées à la présence croissante des déchets métalliques dans les parcelles agricoles. Certaines canettes abandonnées peuvent notamment être fragmentées lors de travaux agricoles et contaminer les fourrages, provoquant des blessures graves, voire mortelles, malheureusement, chez bon nombre de bovins.

Au travers de leurs organisations représentatives, les agriculteurs ont déjà pu faire part de leur soutien à l'instauration d'un système de consigne sur les canettes et autres emballages de boissons en Wallonie. Ils viennent de réitérer avec force cette demande qui s'inscrit dans un contexte de lutte contre les dépôts sauvages et les déchets abandonnés dans les campagnes, les champs et le long de nos voiries agricoles.

Notre mouvement soutient totalement ce projet de consigne, et je sais votre collègue, le ministre de l'Environnement, également volontariste sur ce dossier.

Rejoignez-vous la demande formulée par les syndicats agricoles concernant l'instauration d'une consigne sur les canettes ? Allez-vous la relayer auprès du Gouvernement régional ?

Disposez-vous d'estimations concernant l'impact des déchets de canettes et d'emballages abandonnés sur les exploitations agricoles wallonnes ? Quelles mesures spécifiques sont actuellement mises en œuvre afin de

lutter contre les dépôts de déchets le long des voiries et dans les terres agricoles ?

Allez-vous soutenir les campagnes de sensibilisation menées par les organisations agricoles ? Enfin, le Gouvernement envisage-t-il un accompagnement particulier pour les agriculteurs confrontés aux conséquences sanitaires et économiques de ces déchets sur leurs exploitations ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

**Mme Anne-Catherine Dalcq,** Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, comme précisé lors de ma réponse à votre question écrite sur le sujet, les données objectives sur le nombre d'animaux affectés par l'ingestion des déchets sauvages restent très limitées. En effet, lorsqu'un animal meurt au sein d'un troupeau, l'agriculteur se contente de signaler la perte à l'ARSIA, sans en préciser la cause lorsque celle-ci est connue. L'animal est ensuite acheminé vers le clos d'équarrissage.

La mise en œuvre d'un éventuel système de consigne et la gestion des déchets sont des compétences environnementales, et relève donc de mon collègue, le ministre Coppieters. Je resterai attentive à l'évolution de ce dossier. Je continuerai à relayer les préoccupations au sein du Gouvernement, afin que toute solution retenue intègre pleinement tous les enjeux.

Il importe de poursuivre la sensibilisation des citoyens à l'impact de ces déchets, tant sur l'agriculture que sur l'environnement. De nombreuses initiatives ont déjà été engagées, notamment au niveau communal, à travers des campagnes d'affichage visant à préserver les champs des dépôts sauvages.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Huberty.

**M. François Huberty** (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. J'aurais aimé – je pense que vous le savez – que vous soyez plus précise sur une question qui demandait simplement une réponse de type « oui ou non ». J'ai bien compris que vous alliez soutenir, du moins par partie, la démarche.

Je vais rappeler un peu le contexte, que vous connaissez. Cela fait des années que nos agriculteurs et leur bétail subissent de plein fouet les conséquences des incivilités d'une minorité de citoyens que l'on ne qualifiera pas ici. J'aimerais rappeler quelques chiffres, même si ceux-ci ne sont pas précis, dont nous disposons. Ce sont, à notre sens, plus de 3 000 bovins qui meurent chaque année, en Belgique, à cause des canettes. C'est une perte de quelque 6 millions d'euros pour le secteur, plus les aspects psychologiques pour les agriculteurs qui perdent leurs bêtes.

Clairement, les campagnes de sensibilisation, même si vous insistez là-dessus, ont atteint leurs limites face à

un phénomène qui gagne chaque année de l'ampleur. Il est temps d'arrêter de tergiverser et de poser des actes concrets pour protéger nos éleveurs et leur bétail. La consigne est un outil qui a fait ses preuves en Allemagne, aux Pays-Bas. Aujourd'hui, près de trois Belges sur quatre, je le rappelle, y sont favorables. Je vous invite à soutenir cette démarche volontariste, d'autant que, sous peu, une obligation européenne contraindra à emprunter cette voie déjà suivie, je le rappelle aussi, par 19 pays de l'Union européenne. Dès 2029, nous n'aurons plus le choix. Il faudra avancer dans cette direction.

### **Question orale de M. Loïc Jacob**

**à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de  
l'Agriculture et de la Ruralité,  
sur « l'innovation agricole et la réduction des  
pesticides dans la lutte contre le mildiou »**

### **Question orale**

**de M. François Huberty  
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de  
l'Agriculture et de la Ruralité,  
sur « la viticulture biologique en Wallonie »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- M. Jacob, sur « l'innovation agricole et la réduction des pesticides dans la lutte contre le mildiou » ;
- M. Huberty, sur « la viticulture biologique en Wallonie ».

La parole est à M. Jacob pour poser sa question.

**M. Loïc Jacob** (Les Engagés). – Madame la Ministre, on a appris récemment une avancée scientifique belge et même wallonne assez prometteuse dans la lutte naturelle contre le mildiou, qui ravage notamment les cultures de pommes de terre, de tomates ou encore les vignes. Il s'agit d'une solution de biocontrôle utilisant des bactéries capables de renforcer les défenses naturelles des plantes et de limiter le recours aux fongicides chimiques.

Les tests montrent un taux de réussite de 80 % dans la phase actuelle. Cette bactérie reste a priori longtemps dans le sol et pourrait avoir un impact durable sur le renforcement des capacités de défense des plantes visées. Je ne vais pas refaire le contexte international, belge et wallon sur la nécessité d'avancer dans la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Il s'agit d'une attente sociétale légitime et mon mouvement y est 100 % favorable. Je pense que notre majorité l'est également.

Une évaluation scientifique et réglementaire est-elle en cours concernant l'efficacité et la sécurité de ces nouvelles alternatives aux fongicides conventionnels ? Des soutiens sont-ils prévus afin d'accompagner le développement et la mise sur le marché de ces innovations de biocontrôle, ce qui est le cas pour cette découverte ? Le Gouvernement prévoit-il une stratégie spécifique de soutien aux agriculteurs qui souhaiteraient se lancer dans ce type de méthode biologique ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

**M. François Huberty** (Les Engagés). – Madame la Ministre, la viticulture ne cesse de se développer dans notre pays et le vignoble belge a ainsi dépassé, si mes chiffres sont bons, le seuil symbolique de 1 000 hectares fin 2025. On s'en réjouit. En Wallonie, plus de la moitié des vignobles wallons sont certifiés bios, et le chiffre régulièrement avancé par le secteur est que 51,4 % des surfaces sont sous label bio. C'est très encourageant, puisque cela montre que nos producteurs ont à cœur d'appliquer les meilleures méthodes de culture possibles pour notre environnement et, surtout, notre santé.

Certains viticulteurs – en bio, notamment – sont toutefois inquiets. Ils craignent que l'usage de produits à base de cuivre ne soit restreint ou interdit pour la viticulture, en particulier pour la viticulture biologique. Or, ces produits constituent un outil indispensable et sans équivalent pour lutter contre le mildiou et le black-rot dans les cultures. Son usage est strictement encadré en bio, puisque la limite, d'après les chiffres que j'ai ici, est fixée à quatre kilos de cuivre métal par hectare et par an en moyenne sur une période lissée de sept ans.

Une partie importante du cuivre est éliminée du moût au travers des lits lors du processus de vinification. Je rassure tout le monde : lors du processus de vinification, le cuivre utilisé ne se retrouve ainsi pas dans les bouteilles des consommateurs.

Madame la Ministre, dans ce contexte, confirmez-vous les chiffres avancés relatifs au secteur viticole bio en Wallonie ? Que mettez-vous en place pour que les personnes se lançant dans la viticulture choisissent le bio ? Avez-vous eu des contacts avec des représentants du secteur afin de consolider l'ancrage wallon de cette production ? Le cas échéant, quels ont été les points d'attention ?

Nous savons que le développement du bio en Wallonie est une priorité et le plan bio 2030 visait à atteindre 30 % de la SAU en agriculture biologique d'ici 2030. Dès lors, il convient de réunir les conditions pour que l'agriculture biologique puisse se développer dans notre Région. Avez-vous pris connaissance d'une quelconque volonté de modifier le cadre réglementaire lié à l'utilisation du cuivre en agriculture biologique, que cela soit au niveau européen, fédéral ou régional ?

S'il n'y a pour le moment pas encore d'équivalent optimal au cuivre dans la lutte contre le mildiou ou le black-rot combinant robustesse, coût maîtrisé et faible impact environnemental, la recherche d'alternatives se poursuit néanmoins – fongicides naturels, solutions de biocontrôle et sélection de cépages résistants par exemple. La Wallonie finance-t-elle des initiatives de recherche en ce sens ? Le cas échéant, quelles sont-elles et à quel stade se trouvent-elles ? Des collaborations sont-elles mises en œuvre entre le CRA-W et les centres français, notamment l'INRAE, que nous avons eu l'occasion de visiter dernièrement ?

**Mme la Présidente.** – Nous avons trouvé le sujet commun aux deux questions : le mildiou, apparemment.

La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

**Mme Anne-Catherine Dalcq**, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Messieurs les Députés, en Wallonie, plus de la moitié des vignobles – 54 % – sont certifiés bio. En 2024, 255 hectares sur les 468 hectares de vignobles wallons étaient sous contrôle biologique. En 2025, cette superficie a encore progressé de 12,5 %. Je rappelle que tout opérateur qui se lance dans l'agriculture biologique peut bénéficier d'un accompagnement gratuit par Biowallonie.

Concernant le cuivre, le principal fongicide autorisé pour lutter contre le mildiou, son approbation au niveau européen est valable jusqu'au 30 juin 2029. Au niveau belge, un certain nombre de produits à base de cuivre ont été retirés entre 2024 et 2025. Le manque d'alternatives aux produits cuivrés en agriculture biologique pourrait mettre en danger certaines filières, comme la viticulture et la pomme de terre, qui en sont encore dépendantes.

Suite à l'identification de leurs usages essentiels et à l'évaluation de leurs risques, le comité d'agrégation s'est exprimé pour le maintien et la réinstauration des fongicides à base de cuivre à usage professionnel, moyennant un renforcement des conditions d'utilisation ; douze produits ont ainsi vu leur autorisation renouvelée début 2026, avec une dose réduite et des mesures contraignantes de réduction du risque. Les leviers les plus importants pour diminuer les doses de cuivre en vigne sont l'utilisation de cépages résistants aux maladies fongiques et les outils d'aide à la décision.

D'autres principes actifs présentent également une certaine efficacité et méritent d'être combinés aux diverses méthodes de protection existantes. Le secteur des biosolutions est particulièrement actif en Wallonie, avec une expertise reconnue en biostimulants et biocontrôle. Le SPW Économie, Emploi et Recherche soutient ce développement via le financement de projets de recherche. En 2025, cette thématique a été financée à hauteur de 7,6 millions d'euros en subventions et 1,12 million d'euros en avances récupérables.

Enfin, les projets ALTWALCUIVRE et LipommeBio 2.0 visent respectivement la recherche d'alternatives au cuivre en viticulture et pommes de terre biologiques et le développement de biostimulants pour renforcer les mécanismes de défense des plantes pour lutter efficacement contre le mildiou.

Une fois qu'une solution est mise en place, il faut aussi qu'elle passe le processus d'homologation, qui prend plusieurs années et qui est assez long au niveau de l'Union européenne. C'est ce qui freine la mise en application de ces nouvelles solutions.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Jacob.

**M. Loïc Jacob** (Les Engagés). – Bravo, Madame la Ministre. Vous avez trouvé une trame cohérente pour répondre aux deux questions en même temps. Ce n'était pas un exercice facile, mais vous y êtes parvenue. C'est vrai que, ici, ce sont des chercheurs de Gembloux Agro-Bio Tech qui vont développer la suite de ces recherches et qui vont aussi réfléchir au processus d'homologation, qui va prendre, comme vous l'avez dit, cinq ou six ans. Les chercheurs réfléchissent même à créer une spin-off pour porter le produit par la suite. Ils estimaient les besoins entre 3 et 7 millions d'euros. C'est difficile de le faire à l'avance, mais j'aurais peut-être dû l'écrire dans ma question.

En réfléchissant tout haut, je me demande si, à un moment donné, dans cette phase de développement des produits postrecherche, donc de commercialisation et de valorisation, il n'y aurait pas un rôle à jouer pour Wallonie Entreprendre – pas en termes de capitaux à investir, mais peut-être en termes d'aide à la recherche de capitaux. Les acteurs de la recherche ne sont peut-être pas les plus outillés pour aller chercher des capitaux et lever des fonds partout où c'est possible de le faire. À cette fin, une mise en réseau pourrait être intéressante via Wallonie Entreprendre dans cette partie du processus.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Huberty.

**M. François Huberty** (Les Engagés). – Nous devons soutenir le développement de filières bios. Dans cette optique, nous ne pouvons pas les priver de produits essentiels à leur mode de culture. L'effet serait contre-productif puisque l'on risque de pousser vers l'agriculture conventionnelle des agriculteurs qui, jusqu'alors, jouaient le jeu du bio.

Si le cuivre présente certains inconvénients environnementaux dans ses usages et que nous voulons, en conséquence, réformer son utilisation en agriculture bio, nous devons présenter une ou plusieurs alternatives crédibles à ce dernier. Je ne doute pas que vous saurez faire preuve de pragmatisme dans votre action à cet égard, afin que le secteur viticole bio qui est très important et très implanté – on l'a rappelé par les chiffres – continue à se développer dans notre belle Région.

*(M. Huberty, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**Question orale  
de Mme Alice Bernard  
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de  
l'Agriculture et de la Ruralité,  
sur « l'agriculture et le réchauffement  
climatique »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bernard à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'agriculture et le réchauffement climatique ».

La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

**Mme Alice Bernard** (PTB). – Madame la Ministre, selon plusieurs études et reportages récents consacrés à la thématique d'une Belgique à +3 °C, l'agriculture wallonne sera de plus en plus confrontée aux conséquences du dérèglement climatique. On s'attend à des sécheresses plus fréquentes, des pénuries d'eau, une baisse des rendements, une multiplication des maladies et une pression accrue sur les sols.

Face à ces bouleversements, les agriculteurs tentent déjà de s'adapter : ils diversifient les cultures, ils modifient les périodes de semis, ils installent des systèmes d'irrigation ou encore ils choisissent des variétés plus résistantes. Mais ces adaptations ont un coût important et tous les producteurs n'ont pas les moyens d'y faire face.

De nombreux agriculteurs craignent d'être laissés seuls face à une crise climatique dont ils subissent directement les conséquences, alors même qu'ils sont déjà confrontés à une forte pression économique, à l'endettement et à l'instabilité de leurs revenus. Par ailleurs, certaines réponses envisagées, comme l'augmentation massive de l'irrigation ou le recours à des technologies coûteuses, soulèvent elles-mêmes des questions environnementales et d'égalité d'accès entre exploitations.

Disposez-vous d'une évaluation précise des impacts attendus du réchauffement climatique sur les différentes filières agricoles wallonnes à l'horizon 2030 et 2050 ? Comment comptez-vous accompagner les petites et moyennes exploitations agricoles qui n'ont pas les capacités financières nécessaires pour investir dans des équipements d'adaptation ?

Quelle est la stratégie wallonne concernant la gestion de l'eau agricole face au risque accru de sécheresses ? Enfin, comment le Gouvernement entend-il concilier adaptation climatique, maintien d'une agriculture paysanne et protection des ressources naturelles, afin d'éviter que seuls les plus gros acteurs

agricoles puissent survivre aux bouleversements climatiques à venir ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

**Mme Anne-Catherine Dalcq**, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, la Wallonie dispose, via le diagnostic de vulnérabilité du territoire wallon – PRW 317 piloté par l'AWAC – d'une analyse actualisée des impacts du changement climatique sur l'agriculture. Ce diagnostic indique que l'agriculture devra composer à la fois avec des périodes de déficit hydrique plus fréquentes et des épisodes de ruissellement accrus. La priorité est donc d'améliorer la rétention de l'infiltration de l'eau dans les sols, tout en renforçant la résilience globale des systèmes agricoles face aux extrêmes climatiques.

La réponse comporte deux axes.

L'adaptation des agriculteurs aux changements climatiques ainsi que la mise en place de mécanismes assurantiels et des politiques publiques sont également nécessaires pour faire face aux changements climatiques très rapides auxquels les agriculteurs sont confrontés et auxquels ils ne pourront pas faire face seuls.

Au niveau de l'adaptation des agriculteurs, la solution ne réside pas uniquement dans des investissements lourds ou des solutions technologiques. Au contraire, des leviers agronomiques largement mobilisables sont identifiés – diversification, adaptation des dates de semis et pratiques agricoles, rotation, et cetera – et efficaces, tout en maîtrisant les coûts. Il est également important de noter que l'agriculteur ne devra pas faire face seul à ces changements climatiques. Une analyse sur la mise en place d'un système assurantiel est en cours, pour permettre aux agriculteurs de se protéger en cas de dégâts climatiques sur les cultures.

L'adaptation aux changements climatiques est également un enjeu majeur de la PAC au travers d'interventions accessibles à tous les agriculteurs, ECO-régimes, MAEC et aides à l'investissement productif et non productif pour soutenir des aménagements bénéfiques à l'environnement, au climat et aux ressources naturelles.

Parallèlement, la Wallonie agit sur le long terme via le conseil, la recherche et l'innovation, en s'appuyant sur de la vulgarisation dédiée aux pistes d'adaptation à la sécheresse. Les projets de R&D, en particulier ceux menés par le CRA-W et les centres pilotes, testent et diffusent des pratiques plus résilientes directement applicables sur le terrain.

La gestion de l'eau est un enjeu central. La Wallonie dispose d'un monitoring et de modèles pour suivre les risques, et s'appuie sur la cellule Sécheresse qui fait régulièrement le point en saison sur l'état des ressources, afin d'anticiper les impacts d'une sécheresse

et de définir les mesures à prendre dans les compétences régionales.

Comme je vous l'ai dit, au niveau assurantiel, je travaille également à la mise en place de dispositifs. Les mécanismes assurantiels ont été le sujet du dernier conseil informel des ministres de l'Agriculture à Chypre.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Bernard.

**Mme Alice Bernard** (PTB). – Merci, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse. On entend bien que la gestion du dérèglement climatique, et en particulier de la gestion de l'eau, fait partie de vos préoccupations.

On va suivre les différentes évolutions, surtout celles du système assurantiel. Des initiatives publiques sont prises, et vous en avez mentionné une partie. Au niveau d'un système assurantiel, on va devoir aussi examiner quelle serait la part d'un volet public à ces assurances, parce que sinon, les assurances, c'est surtout le secteur privé. Il faudra voir si les agriculteurs auront la possibilité de s'y affilier. Je vous invite à y être attentive.

**Question orale  
de Mme Alice Bernard  
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de  
l'Agriculture et de la Ruralité,  
sur « l'impact de l'usage croissant du plastique  
en agriculture »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bernard à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'impact de l'usage croissant du plastique en agriculture ».

La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

**Mme Alice Bernard** (PTB). – Madame la Ministre, l'usage du plastique en agriculture ne cesse de progresser en Wallonie. Les films d'enrubannage, les bâches de silos, les couvertures de sol ou les protections de cultures sont devenus omniprésents dans les exploitations agricoles. Chaque année, entre 5 000 et 6 000 tonnes de déchets plastiques agricoles sont ainsi collectées en Wallonie.

Si ces matériaux répondent à des besoins réels des agriculteurs, notamment la conservation des fourrages, la limitation de l'évaporation, la réduction des pesticides ou la protection des cultures, de nombreux scientifiques alertent aujourd'hui sur leurs conséquences environnementales.

Les recherches en cours pointent notamment les risques liés aux microplastiques issus de la dégradation des films agricoles. Ceux-ci pourraient modifier

durablement la structure des sols, contaminer les eaux et affecter les écosystèmes aquatiques. Or, les effets exacts restent encore insuffisamment documentés.

Par ailleurs, des alternatives dites biodégradables existent, mais elles ne semblent pas constituer une solution miracle. Plusieurs chercheurs soulignent que ces plastiques se dégradent surtout en laboratoire, mais pourraient, dans les conditions réelles, produire eux aussi des particules persistantes dans les sols.

Disposez-vous d'une évaluation précise des impacts des plastiques agricoles et des microplastiques sur les sols et les eaux en Wallonie ? Des analyses spécifiques sont-elles menées sur la présence de microplastiques dans les terres agricoles wallonnes ? La Wallonie soutient-elle la recherche et le développement d'alternatives réellement durables et accessibles financièrement pour les agriculteurs ? Quelles garanties existent aujourd'hui quant à la collecte et surtout au recyclage des 5 000 à 6 000 tonnes de déchets plastiques agricoles produits chaque année en Wallonie ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

**Mme Anne-Catherine Dalcq,** Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, il n'y a pas de suivi structurel des microplastiques dans le réseau de mesures sur les eaux en Wallonie. Diverses études menées par l'ISSeP tentent d'appréhender les risques associés aux microplastiques en se concentrant sur l'évaluation de la charge en microplastiques. Le principal défi est de disposer d'une méthode analytique fiable pour extraire et analyser les microplastiques du sol, de façon automatisée. Les travaux de normalisation des méthodes sont toujours en cours au niveau européen. Le SPW ARNE a lancé, cette année, avec le concours de l'Institut scientifique de service public – ISSeP – et du CRA-W, l'étude PlastAgriSol, visant à évaluer le bruit de fond en microplastiques dans les sols agricoles wallons.

S'agissant de la recherche et du développement d'alternatives réellement durables et accessibles financièrement pour les agriculteurs, le projet SilCoGreen4, subsidié par la Région wallonne, mis en place par le CIPF et l'ASBL « Clinique des plantes », et dont les résultats ont été publiés en 2021, a permis de tester plusieurs couvertures végétales par rapport aux bâches plastiques pour l'ensilage de maïs.

Des couvertures végétales ont également été testées par l'Institut royal belge pour l'amélioration de la betterave sur des silos de pulpes de betteraves. L'utilisation de bioplastique en agriculture est, en outre, présentée comme une solution alternative aux films de paillage en polyéthylène ou aux films dégradables sous l'effet des UV.

Enfin, concernant la question sur la collecte effective et au recyclage des 5 000 tonnes à

6 000 tonnes de déchets plastiques agricoles produits chaque année en Wallonie, je vous renvoie vers mon collègue, le ministre Coppieters, qui est en charge de la gestion des déchets.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Bernard.

**Mme Alice Bernard** (PTB). – Merci, Madame la Ministre, pour les éléments de réponse. Le problème est à l'étude. Pour ce qui concerne le recyclage, merci de me renvoyer vers le ministre de l'Environnement. Je ne manquerai pas de m'adresser à lui.

**Question orale  
de Mme Alice Bernard  
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de  
l'Agriculture et de la Ruralité,  
sur « l'évolution de la production et des prix du  
lait »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bernard à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'évolution de la production et des prix du lait ».

La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

**Mme Alice Bernard** (PTB). – Madame la Ministre, la filière laitière wallonne traverse une nouvelle crise préoccupante. Selon les chiffres du Collège des producteurs, la production laitière belge a augmenté de 10,2 % en un an, en février 2026, avec une hausse particulièrement forte en Wallonie, où l'on a constaté 16,2 % d'augmentation. Dans le même temps, les prix payés aux producteurs s'effondrent.

Le prix du lait conventionnel est ainsi tombé à 37,90 euros pour 100 litres en février, soit une chute de 31,5 % en un an. Plus inquiétant encore : le prix payé aux producteurs belges reste nettement inférieur à la moyenne européenne, estimée à 43,90 euros pour 100 litres. Des écarts allant jusqu'à 9 euros pour 100 litres entre laiteries sont également constatés.

Cette situation fragilise lourdement les trésoreries des exploitations, alors que les agriculteurs doivent déjà faire face à la hausse des coûts des carburants, des engrais et des autres intrants. Beaucoup de producteurs ont le sentiment de subir les fluctuations du marché sans aucune protection, tandis que les transformateurs et la grande distribution continuent, eux, de préserver leurs marges.

Madame la Ministre, comment expliquez-vous que les producteurs belges soient payés nettement sous la moyenne européenne, alors que l'augmentation de la production est constatée partout ? Disposez-vous d'une analyse des marges réalisées par les différents acteurs de la chaîne laitière, notamment les industriels et la grande

distribution ? Quelles mesures comptez-vous prendre afin de garantir un prix rémunérateur et stable pour les producteurs laitiers wallons ? Enfin, soutenez-vous la mise en place de mécanismes publics de régulation des volumes ou des prix afin d'éviter que les producteurs soient, une fois encore, les variables d'ajustement du marché laitier ? La question n'est pas nouvelle, mais cela vaut la peine de la reposer de temps en temps.

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

**Mme Anne-Catherine Dalcq**, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, selon les dernières données européennes, le prix payé aux producteurs belges s'élevait à 37,07 centimes par litre en mars 2026 en moyenne, soit le niveau le plus faible de l'Union européenne. Il convient de souligner que ce prix s'est stabilisé entre février et mars 2026, ce qui constitue un premier signal d'arrêt de la dégradation observée ces derniers mois.

Cette situation s'explique principalement par la structure même de notre filière. La Belgique exporte près de 75 % de sa production, essentiellement sous forme de beurre et de poudre de lait, des produits particulièrement exposés aux fluctuations des marchés mondiaux. Dans un contexte marqué par une hausse de la production laitière en Europe et au niveau mondial, l'offre dépasse actuellement la demande, ce qui exerce une pression importante sur les prix internationaux.

Concernant la répartition de la valeur au sein de la chaîne alimentaire, il n'existe pas, aujourd'hui, de données exhaustives permettant d'objectiver les marges réalisées par l'ensemble des acteurs, notamment la grande distribution. Cette question dépasse largement le cadre des compétences régionales et appelle une réflexion aux niveaux fédéral et européen.

La Wallonie ne dispose pas de compétences pour fixer les prix agricoles. Elle agit toutefois concrètement afin de soutenir les producteurs laitiers via les aides de la PAC, les aides à l'investissement dans les exploitations et les laiteries, ainsi que l'accompagnement des filières différenciées et des projets favorisant une meilleure valorisation locale du lait. En outre, je suis en train de mettre en place une marque forte, mieux identifiée par les consommateurs. L'objectif est de créer davantage de valeur ajoutée sur notre territoire et d'améliorer la rémunération des producteurs. Comme je vous le disais avant, il faut davantage valoriser la production sur notre territoire.

Par ailleurs, lors du Conseil des ministres européens de l'agriculture de mars dernier, la Belgique, sous mon impulsion, a demandé la mise en place d'un mécanisme européen temporaire et volontaire de réduction de la production laitière, inspiré du dispositif activé lors de la crise de 2016. Cette proposition n'a toutefois pas été soutenue par une majorité d'États membres ni par la

Commission européenne. Cela aurait été une manière de répondre immédiatement aux problèmes, notre marché étant fort lié aux marchés internationaux. De même, dans quelques années, grâce à la marque forte et au développement de filières, cela aurait permis de ramener structurellement de la valeur ajoutée dans nos filières grâce à des produits à plus haute valeur ajoutée.

Soyez assurée, Madame la Députée, que je reste pleinement attentive à l'évolution de la situation et mobilisée pour soutenir durablement notre filière laitière.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Bernard.

**Mme Alice Bernard** (PTB). – Merci, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse. Je pense qu'il serait vraiment intéressant d'évaluer, parmi les différents acteurs de la filière, quels sont ceux qui font le plus ou le moins de marges. Vous dites qu'il n'y a pas d'études disponibles pour le moment ; je ne peux que vous encourager à essayer de convaincre vos collègues au niveau fédéral, voire au niveau de l'Union européenne. Des associations de consommateurs pourraient peut-être aussi se saisir de l'idée.

Pour le reste, vous parlez de votre marque forte depuis un certain temps ; on espère qu'elle verra le jour d'ici peu.

### **Question orale de Mme Véronique Durenne à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le rapport sur la relance de l'élevage européen »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le rapport sur la relance de l'élevage européen ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

**Mme Véronique Durenne** (MR). – Madame la Ministre, il y a quelques semaines, un rapport d'initiative de la Commission de l'agriculture du Parlement européen, intitulé « Comment assurer un avenir durable au secteur de l'élevage de l'Union européenne compte tenu de la nécessité de garantir la sécurité alimentaire et la résilience des agriculteurs et de répondre aux défis posés par les maladies animales ? », a été voté en plénière.

Ce rapport vise à formuler des recommandations concrètes à la Commission européenne afin de répondre aux défis majeurs auxquels le secteur est confronté. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour saluer le

travail de mon collègue, Benoît Cassart, rapporteur pour le groupe Renew Europe et président initiateur de l'intergroupe sur l'élevage durable. Plus de 70 compromis ont ainsi été négociés et soutenus par plusieurs groupes politiques européens.

Avez-vous déjà pris connaissance de ce rapport ? Quels éléments ont particulièrement retenu votre attention et seraient applicables en Wallonie ? Quel soutien ce rapport a-t-il reçu de la part de nos représentants belges ? Comment les recommandations qui y figurent peuvent-elles participer à renforcer notre souveraineté agricole et alimentaire ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

**Mme Anne-Catherine Dalcq**, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, j'ai bien pris connaissance de la résolution d'initiative, adoptée par le Parlement européen le 30 avril 2026, sur la façon d'assurer un avenir durable au secteur de l'élevage dans l'Union européenne. Bien que ce texte ne soit pas juridiquement contraignant, il constitue une prise de position politique forte du Parlement et un signal clair adressé à la Commission et au Conseil en amont de la future stratégie européenne sur l'élevage, annoncée pour l'été.

La résolution rappelle le rôle stratégique de l'élevage dans l'agriculture européenne, ainsi que son importance économique, sociale et territoriale pour les zones rurales. Elle met en évidence plusieurs évolutions préoccupantes, parmi lesquelles la pression persistante sur les revenus des éleveurs, ainsi que la diminution progressive des cheptels et des agriculteurs.

Cinq grandes thématiques ont plus particulièrement retenu mon attention.

Sur la durabilité économique, le rapport appelle à garantir aux agriculteurs des prix couvrant les coûts de production et à maintenir un budget PAC robuste après 2027, avec des paiements couplés ciblés pour les secteurs les plus fragiles. Un cadre réglementaire stable, permettant de planifier les investissements sur le long terme, est identifié comme une condition essentielle.

Sur la dimension environnementale, la résolution reconnaît explicitement les bénéfices de l'élevage, notamment la séquestration de carbone, le maintien de la biodiversité, la fertilité des sols, l'entretien des prairies permanentes et la prévention des incendies. Elle appelle à mieux intégrer le secteur dans l'économie circulaire, notamment via la valorisation du fumier, le biogaz et l'approbation des produits RENURE.

Face aux crises sanitaires récentes, la résolution appelle à faire de la vaccination et de la biosécurité les piliers de la gestion des épizooties, en remplacement du recours systématique à l'abattage massif pour certaines

maladies. La pénurie de vétérinaires ruraux est identifiée comme un risque systémique important.

Sur le renouvellement des générations, le rapport tire la sonnette d'alarme. Il appelle à des mesures ciblées pour faciliter l'installation, l'accès au foncier et au crédit.

S'agissant des accords commerciaux, le rapport souligne la vulnérabilité particulière des filières d'élevage, caractérisées par des marges économiques limitées et fortement exposées aux importations. Il appelle dès lors à un rééquilibrage de la politique commerciale de l'Union afin d'éviter des distorsions de concurrence liées aux différences de normes entre les producteurs européens et ceux des pays tiers. Je suis convaincue que ces mesures doivent être mises en œuvre afin de contribuer au renforcement de la souveraineté agricole et alimentaire. Ces orientations rejoignent largement les positions que je porte lors des négociations au niveau du Conseil de l'Union européenne et pour lesquelles j'œuvre, au quotidien, pour la Wallonie.

Pour répondre à votre question sur les votes au Parlement européen, les groupes politiques qui ont voté « pour » sont : PS, MR, Open VLD, CD&V, VB, CSP. Ceux ayant voté « contre » : Vooruit, PTB, PVDA, Ecolo, Groen. Enfin, se sont abstenus : N-VA et Les Engagés. Je ne peux que regretter que le vote en séance plénière n'ait pas emporté un consensus des députés européens de notre majorité wallonne.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Durenne.

**Mme Véronique Durenne** (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour l'attention que vous avez portée à ce rapport. Comme vous l'avez dit, c'est une prise de position forte. Je commencerai par la fin de votre réponse. Je suis étonnée, pour certains partis, de la position qui a été prise et du résultat des votes au niveau du Parlement. J'en tirerai les conclusions moi-même.

Il était important de rappeler le caractère, je dirais, stratégique de notre élevage pour la souveraineté alimentaire, mais aussi pour l'économie rurale et pour l'aménagement de nos territoires. Plusieurs grandes thématiques importantes ont été abordées, développées, qui doivent maintenant être mises en œuvre et qui reflètent la position que vous portez au niveau européen. On sait que vous continuerez à accompagner au quotidien les agriculteurs.

**Question orale  
de Mme Véronique Durenne  
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de  
l'Agriculture et de la Ruralité,  
sur « la note collective de la Fédération  
wallonne de l'agriculture (FWA), de Sytra et de  
Regenacterre »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la note collective de la Fédération wallonne de l'agriculture (FWA), de Sytra et de Regenacterre ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

**Mme Véronique Durenne (MR).** – Madame la Ministre, fin avril, la FWA, Sytra et Regenacterre ont signé une note collective dans laquelle ils appellent à ce que la responsabilité d'une réduction de l'usage des pesticides ne soit pas portée uniquement par le monde agricole. Je rejoins complètement cette vision. Ils vous ont d'ailleurs remis cette note en main propre.

Je salue particulièrement ces trois acteurs pour avoir organisé cette rédaction collective d'une note à destination du Gouvernement wallon. C'est un bel exercice effectué entre trois organismes qui ont parfois une vision différente de l'agriculture. Pour pouvoir se passer de produits chimiques, les auteurs insistent sur le fait que c'est l'ensemble de la chaîne alimentaire qui doit évoluer de manière coordonnée.

Avez-vous pris connaissance de l'ensemble de la note ? Les éléments présents dans celle-ci participeront-ils à la réflexion du Gouvernement wallon sur la réduction de l'utilisation des pesticides ? Comment ces éléments pourront-ils s'articuler avec les résultats des États généraux de la protection des cultures, qui seront communiqués d'ici la fin de la semaine à Gembloux ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

**Mme Anne-Catherine Dalcq,** Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, j'ai bien pris connaissance de cette note, dont je partage clairement le constat central : la réduction de l'usage des pesticides ne peut pas reposer uniquement sur les épaules des acteurs et ne dépend pas que d'eux. C'est toute la chaîne alimentaire qui doit évoluer, de l'amont à l'aval, des fournisseurs aux consommateurs, en passant par les transformateurs et la distribution. Si nous demandons aux agriculteurs de produire autrement, alors les standards – ce qui est demandé aux agriculteurs – doivent s'adapter, les cahiers des charges doivent évoluer et les débouchés doivent suivre.

Les éléments contenus dans cette note nourriront bien entendu la réflexion du Gouvernement. Ils

s'inscrivent d'ailleurs en cohérence directe avec la démarche que nous avons engagée à travers les États généraux de la protection des cultures, qui ont précisément été conçus pour rassembler tous les acteurs et toutes les filières, parce que les solutions ne viendront pas d'un seul maillon. Je veux être claire : les résultats de ces travaux ne resteront pas sur une étagère. Ils alimenteront concrètement les politiques publiques.

Je reste néanmoins attentive à une ligne de méthode : les plans précédents n'ont pas produit les transformations attendues, non pas parce que les objectifs étaient mauvais, mais parce que l'accompagnement était insuffisant et parce que l'on a parfois voulu aller trop vite. Mon choix est celui du pragmatisme. Je suis pour les alternatives, mais des alternatives qui fonctionnent du point de vue agronomique et économique et qui protègent réellement la santé. Le changement ne se décrète pas ; il s'accompagne avec du temps, de la formation, des outils et des débouchés économiques viables si nous voulons vraiment y parvenir. C'est cette voie exigeante, collective et ancrée dans les réalités du terrain que nous suivons avec les agriculteurs, les scientifiques et l'ensemble des filières pour atteindre les objectifs.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Durenne.

**Mme Véronique Durenne (MR).** – Je dirais que la note a vraiment le mérite de proposer une approche collective et coordonnée. Comme vous l'avez dit, les producteurs et les agriculteurs ne peuvent vraiment pas être les seuls à supporter les contraintes, les risques économiques et les adaptations techniques, alors que toute la chaîne alimentaire bénéficie de leur travail. À cet égard, en tout cas, c'est un non catégorique.

Par ailleurs, comme vous l'avez dit également, cette note servira aussi de base aux États généraux de la protection des cultures, qui rassemblent des acteurs et des filières qui n'ont pas tous les mêmes sensibilités. C'était aussi cela, le but de ces États généraux. Bien entendu, ces éléments pourront aussi intervenir dans la réflexion au niveau du Gouvernement wallon.

## **ORGANISATION DES TRAVAUX** *(Suite)*

### *Interpellations et questions orales transformées en questions écrites*

**M. le Président.** – Les questions orales de :

- M. Spies, sur « l'utilisation du bois comme matériau principal dans les projets repris dans les plans communaux de développement rural (PCDR) » ;
- Mme Lambelin, sur « les conséquences de l'installation de compagnies de sangliers dans le Brabant wallon » ;

- Mme Özen, sur « l'utilisation de corneilles mortes comme épouvantails dans les champs agricoles » à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sont transformées en questions écrites.

*Interpellations et questions orales retirées*

**M. le Président.** – La question orale de M. Evrard à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la gestion du castor et de la bernache du Canada et ses conséquences » est retirée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 18 heures 41 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

Mme Rachida Aït Alouha, Indépendante  
Mme Alice Bernard, PTB  
Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité  
M. Arnaud Dewez, MR  
M. Jori Dupont, Indépendant  
Mme Véronique Durenne, MR  
M. Eddy Fontaine, PS  
Mme MéliSSa Hanus, PS  
M. François Huberty, Président  
M. Loïc Jacob, Les Engagés  
M. Nicolas Janssen, MR  
Mme Christine Mauel, MR  
M. Freddy Mockel, Ecolo  
M. Patrick Spies, PS

## ABRÉVIATIONS COURANTES

ADN	acide désoxyribonucléique
AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
APE	aide(s) à la promotion de l'emploi
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW)
ARSIA	Association régionale de santé et d'identification animales (ASBL)
ASBL	association sans but lucratif
AWAC	Agence wallonne de l'air et du climat
CEE	Communauté économique européenne
Celex	cellule(s) d'expertise
CIPF	Centre indépendant de promotion fourragère
CODEP	comité(s) de département
CoDT	Code du développement territorial
CORDER	Coordination recherche et développement rural (ASBL)
CORTEX	Centre régional de coordination des risques et de la transmission d'expertise
Costra	Comité stratégique du Service public de Wallonie
CRA-W	Centre wallon de recherches agronomiques
CREAVES	centre(s) de revalidation des espèces animales vivant à l'état sauvage
CSP	contrat(s) de service public
DEMNA	Département de l'étude du milieu naturel et agricole
Dinaphi	zone de secours Dinaphi (Dinant/Philippeville)
DNEV	Direction de la nature et des espaces verts (Département de la nature et des forêts)
DNF	Département de la nature et des forêts
DPR	Déclaration de politique régionale
DRF	Direction des ressources forestières (Département de la nature et des forêts)
EGPC	États généraux de la protection des cultures
EPN	espace(s) public(s) numérique(s)
ETP	équivalent temps plein
FWA	Fédération wallonne de l'agriculture (ASBL)
GT	groupe de travail
INRAE	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (France) (anciennement INRA)
ISSeP	Institut scientifique de service public (Région wallonne)
LIFE	L'Instrument financier pour l'environnement (fonds de l'Union européenne pour le financement de sa politique environnementale)
LRBPO	Ligue royale belge pour la protection des oiseaux
MAEC	mesures agroenvironnementales et climatiques
N-VA	Nieuw-Vlaamse Alliantie (Nouvelle Alliance flamande)
NTF	Nature, Terres et Forêts (Association des propriétaires ruraux de Wallonie - ASBL)
PAC	Politique agricole commune
PCDR	plan(s) communal(-aux) de développement rural
PEFC	Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes (Programme de reconnaissance des systèmes de certification forestière)
PPP	produits phytopharmaceutiques
PRW	Plan de relance de la Wallonie
PVDA	Partij van de Arbeid van België (Parti du travail de Belgique)
RENURE	recovered nitrogen from manure (azote récupéré à partir de fumier)
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SAU	surface agricole utile

SPW	Service public de Wallonie
TCPA	aides à la transformation et à la commercialisation de produits agricoles
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UV	ultraviolet
VTT	vélo tout-terrain